



HORIZONS

P R O J E T D E R E C H E R C H E S U R L E S P O L I T I Q U E S

L'économie sociale

L'esprit entrepreneurial au service des communautés

Le gouvernement du Canada s'est donné la mission de faire de l'économie sociale une composante clé du coffre à outils de la politique sociale canadienne. Conformément à cet engagement, une première partie du travail a été accomplie. Les ministères de l'Industrie et du Développement social ont commencé à mettre en œuvre les initiatives d'économie sociale présentées à l'occasion du Budget de 2004, et le Conseil de recherches en sciences humaines

L'ÉCONOMIE SOCIALE

- 4 **Le gouvernement du Canada et l'économie sociale**
Alfred LeBlanc, Industrie Canada; Allen Zeeman, Développement social Canada; Janet E. Halliwell, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- 7 **Économie sociale et politiques publiques : L'expérience québécoise**
Louis Favreau, Université du Québec en Outaouais
- 16 **La recherche partenariale en économie sociale au Québec**
Jean-Marc Fontan, Université du Québec à Montréal
- 22 **Fait au Manitoba : Cadre stratégique et perspective de développement économique communautaire**
Eugene Kostyra, Gouvernement du Manitoba
- 26 **L'économie sociale au Manitoba : Concevoir une politique publique d'inclusion sociale**
Shauna MacKinnon, Centre canadien de politiques alternatives
- 30 **L'économie sociale au Canada : Concepts, données et mesure**
Alan Painter, Projet de recherche sur les politiques
- 35 **Le Portail d'achat responsable : Un outil d'intégration des valeurs**
David LePage, Fast Track to Employment
- 40 **Le rôle du gouvernement pour soutenir l'économie sociale**
Alan Painter, Projet de recherche sur les politiques
- 44 **Le débat sur les « bons d'approvisionnement » et l'économie sociale**
Stuart Sykes, Projet de recherche sur les politiques; Derek Hum, Université du Manitoba
- 48 **L'économie sociale et les zones d'ombre des parcours de vie**
Mel Evans, Middlesex University
- 54 **Les innovations sociales et l'institutionnalisation : Quelques pratiques émergentes**
Denis Harrisson, Université du Québec à Montréal

TÉMOINS

- 58 **Conférence internationale sur l'engagement des communautés**
- 61 **Colloque international sur l'innovation et la transformation sociale**
- 64 **Les Congrès pancanadiens de développement économique communautaire et d'économie sociale 2004 et 2005**

COIN DU LIVRE

- 67 **The Cathedral Within: Transforming your Life by Giving Something Back**
- 68 **Co-operative Membership and Globalization**

DONNÉES POUR LA RECHERCHE SUR LES POLITIQUES

- 71 **Une analyse réticulaire du capital social et de la santé : Résultats et limites**

Surveillez la prochaine édition d'Horizons sur travail vs famille

www.recherchepolitique.gc.ca

Projet de recherche sur les politiques
56, rue Sparks, 1^{er} étage,
Ottawa (Ontario) K1A 0A3

ISSN 1487-7090
Poste-publications - Publications Mail
Customer no 7000274

Canada



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Projet de recherche
sur les politiques

Policy Research
Initiative

HORIZONS

PROJET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES

L'équipe Horizons du PRP

DIRECTEUR EXÉCUTIF

Jean-Pierre Voyer

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Richard Tate

RÉDACTEURS ADJOINTS

Sandra Franke

Alan Painter

PRODUCTION

Marissa Martin

Élisabeth Vu

Nancy White

Traduction et révision

PMF Services de rédaction Inc. et

Tradulitech

Conception et mise en page

Zsuzsanna Liko Visual

Communication Inc.

Horizons est publié par le Projet de recherche sur les politiques à l'intention des chercheurs en politiques du gouvernement fédéral. L'objectif premier du PRP est d'approfondir, de rassembler et d'intégrer les connaissances sur des questions de recherche intersectorielles pertinentes pour la planification des politiques à moyen terme du gouvernement du Canada. *Horizons* présente les travaux de chercheurs de ministères fédéraux et d'experts externes sur des sujets liés aux activités de recherche du PRP. Pour de plus amples informations sur le PRP ou pour consulter les anciens numéros d'*Horizons*, veuillez visiter <www.recherchepolitique.gc.ca>.

Au 30 novembre 2005, l'existence des sites web cités dans le présent numéro a été confirmée.

Pour les commentaires, les questions, les demandes d'abonnement et les changements d'adresse, voici nos coordonnées :

Courriel : horizons@prs-srp.gc.ca

Téléphone : 613 947.1956

Télécopieur : 613 995.6006



Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de tout organisme lié à l'auteur ou à *Horizons*.

INTRODUCTION (SUITE)

du Canada (CRSH) a déjà développé de nouvelles possibilités de financement afin de promouvoir la recherche sur ce secteur d'activités.

Pour donner suite à l'intérêt accru du gouvernement envers l'économie sociale, le Projet de recherche sur les politiques (PRP) s'est associé au CRSH, en septembre 2004, afin de parrainer une table ronde sur les besoins en matière de recherche sur les politiques pour soutenir l'économie sociale. Il a également invité des spécialistes à réfléchir sur ce thème dans le cadre d'une conférence sur les politiques sociales, en décembre de la même année. En juillet 2005, le PRP a diffusé *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale : Un guide pour la recherche en politiques publiques*. Ce guide met l'économie sociale en contexte, cerne les questions de recherche qui permettraient d'étayer l'élaboration de politiques et de programmes, formule des suggestions quant à la façon de mener ces recherches et précise certaines sources d'information pertinentes.

Ce numéro d'*Horizons* s'inscrit dans le prolongement de la réflexion entreprise par le PRP sur l'économie sociale au Canada et tente de répondre à des questions interreliées : Pourquoi les gouvernements doivent-ils s'y intéresser? Quel rôle doivent-ils jouer en la matière?

Les articles présentés dans ce numéro ne prétendent pas faire le point sur ce qu'est l'économie sociale précisément. Les points de vue à cet égard divergent et reflètent la grande diversité d'expériences à travers le Canada. Ils visent plutôt à aider le lecteur à mieux comprendre les différentes formes

et sphères d'activités de cette forme organisationnelle qui emprunte tantôt aux pratiques et principes du marché, tantôt à la provision étatique de services publics, tantôt au modèle communautaire mis de l'avant par les organismes à but non lucratif. En nous ouvrant à l'idée qu'il peut être avantageux de combiner les manières de faire et les principes sous-jacents à ces trois approches, on peut mieux apprécier le potentiel de l'économie sociale et comprendre son apport complémentaire comme « modèle de gestion du développement qui intègre les objectifs sociaux, économiques, culturels et environnementaux des communautés »¹. On pourra ainsi être plus en mesure de situer le rôle que le gouvernement du Canada peut y jouer.

L'article de Louis Favreau présente un historique des événements qui ont amené le gouvernement du Québec à retenir, dès 1996, une définition large et inclusive de l'économie sociale qui comprend l'ensemble des mouvements coopératif et mutualiste de même que le champ couvert par le milieu associatif. L'article de Jean-Marc Fontan traite du rôle de la recherche dans la mise en œuvre de l'approche québécoise. L'auteur identifie les grands enjeux actuels de la recherche sur l'économie sociale et leurs implications pour les politiques publiques au Canada.

Les articles de Eugene Kostyra et de Shauna MacKinnon, complémentaires l'un à l'autre, abordent les politiques du gouvernement du Manitoba eu égard au développement économique communautaire (DÉC). On retrouvera des similitudes de même que des différences avec la perspective québécoise. En comparant le DÉC à l'économie

sociale, MacKinnon finira par convenir que les deux phénomènes visent les mêmes objectifs, soit une meilleure inclusion sociale et une plus grande équité socio-économique.

Ailleurs au Canada, on ne retrouve aucun autre modèle de DÉC ou d'économie sociale aussi profondément intégré au coffre à outils des politiques sociales ou économiques. Pourtant, comme l'explique Alan Painter dans son article, ce secteur représente environ 2,5 p. 100 du produit intérieur brut au Canada. L'économie sociale a connu un essor si important ces dernières années qu'il se taille maintenant une place suffisamment grande pour distinguer le Canada des autres pays développés.

L'économie sociale semble donc bien se porter. Pourquoi alors les gouvernements doivent-ils s'y intéresser davantage? Quel rôle peuvent-ils jouer? Dans son article, Denis Harrison démontre comment l'économie sociale prend sa source dans l'innovation sociale et alimente cette dernière en même temps. Il suggère que les raisons qui justifient un rôle pour les gouvernements dans le soutien à l'innovation technologique s'appliquent aussi au secteur de l'économie sociale.

L'article de David LePage offre en ce sens un excellent exemple d'innovation sociale permettant le développement de l'économie sociale. En développant le Portail d'approvisionnement social, l'équipe de Vancouver « Fast Track to Employment » a créé un outil qui permet d'élargir un secteur du marché commercial pour y intégrer efficacement des objectifs sociaux et environnementaux.

Dans un second article, Alan Painter cite l'exemple du « Roasted Cherry Coffee House », une entreprise d'économie sociale à laquelle réfère le discours du Trône et s'interroge sur le rôle que devraient jouer les gouvernements quant au soutien à de telles entreprises. Il retient que l'économie sociale est un modèle prometteur, mais que les décisions d'investissements publics dans ce secteur d'activités doivent dépendre d'objectifs plus précis de même que de la capacité des organisations à les atteindre efficacement.

Stuart Sykes et Derek Hum alimentent le débat quant au rôle de soutien de l'État en proposant d'inclure, dans les options examinées, une approche basée sur un régime de bons d'approvisionnement. Cette approche veut que le soutien à l'économie sociale se fasse du côté de la demande plutôt que du côté de l'offre.

Mel Evans vient compléter la série d'articles de fond sur l'économie sociale en faisant lui aussi un détour du côté de la demande, mais cette fois, en mettant l'accent sur ce que l'économie sociale peut offrir aux individus à différents moments charnières dans leur parcours de vie. Son article est un véritable plaidoyer en faveur du rôle important que peut jouer l'économie sociale auprès des personnes marginalisées.

L'économie sociale permet de répondre simultanément à divers objectifs, de fournir des biens et des services à des personnes qui, autrement, ne pourraient y avoir accès et d'ouvrir de nouvelles avenues aux collectivités et aux groupes marginalisés. Les chercheurs ont encore beaucoup

à apprendre sur les possibilités offertes par l'économie sociale. Il reste suffisamment de questions en suspens, d'observations et de résultats de recherche pour documenter plus avant le rôle des gouvernements dans le développement de l'économie sociale. Cette documentation devrait être multidisciplinaire et se pencher à la fois sur les fins et sur les moyens mis en oeuvre pour soutenir ce secteur d'activités.



Jean-Pierre Voyer
Directeur exécutif

Note

- 1 Présentation de Nancy Neamtan, un des chefs de file en matière d'économie sociale au Québec, lors de la table ronde organisée conjointement par le PRP et le CRSH à Ottawa, en septembre 2004.

Le gouvernement du Canada et l'économie sociale

Alfred LeBlanc
Industrie Canada

Allen Zeesman
Développement social Canada

Janet E. Halliwell
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Alfred LeBlanc est directeur général de la politique stratégique au sein du Secteur politique d'Industrie Canada.

Allen Zeesman est directeur de la Direction du développement communautaire et des partenariats à Développement social Canada.

Janet E. Halliwell est vice-présidente exécutive du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Note du rédacteur : Dans cet article, les représentants des trois ministères et organismes les plus actifs à ce jour décrivent les activités récentes et les plans pour l'avenir du gouvernement fédéral en économie sociale.

Industrie Canada appuie l'entreprise d'économie sociale

Alfred LeBlanc
Industrie Canada

Le discours du Trône de 2004 renfermait un engagement du gouvernement du Canada envers la promotion du développement de l'économie sociale par la mise en place des conditions qui en assureront la réussite et l'établissement d'un contexte favorable à sa croissance. Fin 2005, le Cabinet avait déjà approuvé le Projet pilote d'économie sociale qui permet de mettre en application des programmes ciblés afin de renforcer la capacité des communautés à développer des activités d'économie sociale. Ce projet pilote met l'accent sur les entreprises d'économie sociale, que l'on définit comme des entreprises gérées comme toute autre entité commerciale produisant des biens et des services pour l'économie de marché, mais dont le mode d'exploitation et l'utilisation des excédents visent à atteindre des objectifs sociaux et communautaires. Les apports de ces entreprises au développement économique, social et communautaire sont variés, allant de l'emploi des groupes désavantagés aux efforts pour relever des défis environnementaux locaux, en passant par la formation et le développement des compétences et la fourniture de logements à prix abordables.

Doté d'un budget de 132 millions de dollars, le projet pilote d'économie sociale comporte trois volets :

- une initiative pilote de 17 millions de dollars sur deux ans axée sur le développement de la capacité des organismes, des communautés et des entrepreneurs sociaux à mener ou à appuyer des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux de la communauté;
- un Fonds pilote de capital patient de 100 millions de dollars sur cinq

ans qui, sur le plan régional, permettra de financer les prêts et les capitaux patients des entreprises sociales

en tenant compte de leurs besoins spécifiques et des difficultés relatives au démarrage et à la croissance¹;

- un fonds de 15 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la recherche en économie sociale, mobiliser des réseaux et favoriser le transfert de savoir. (Voir ci-dessous la description de J. Halliwell des activités du CRSH.)

La mise en œuvre du projet pilote exige un partenariat novateur entre Industrie Canada, Développement social Canada (DSC), ainsi que les quatre organismes de développement régional : FedNor, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec et la Diversification de l'économie de l'Ouest. Les programmes de développement des capacités et de capitaux patients seront offerts par l'entremise des quatre organismes régionaux, qui ont mené des consultations afin de déterminer comment maximiser l'efficacité de la mise en œuvre de ces initiatives dans leurs régions. La gestion du fonds de recherche sur l'économie sociale est assurée par le CRSH.

De plus, Industrie Canada et les organismes régionaux ont examiné l'accès aux programmes d'aide aux petites et moyennes entreprises (PME) par les entreprises sociales. Dans la plupart des cas, l'examen a montré que les entreprises sociales sont admissibles aux programmes d'assistance financière et non financière des PME. Nous étudions à présent les mesures envisageables pour sensibiliser les entreprises sociales à l'existence des programmes et

services aux PME d'Industrie Canada et mieux adapter les renseignements et services liés aux PME à leurs besoins.

Nous prévoyons en apprendre davantage sur les entreprises d'économie sociale, et trouver les façons les plus efficaces de soutenir leur développement et leur croissance au cours de

l'étape de mise en œuvre du projet pilote. Nous poursuivrons notre collaboration avec les agences régionales et DSC afin de surveiller les impacts du projet pilote. Nous continuerons également à soutenir DSC dans l'élaboration du cadre de politiques plus global de l'économie sociale.

Note

- 1 Les entreprises sociales, les organismes communautaires et leurs fournisseurs de fonds utilisent de plus en plus le terme « capital patient » qui décrit les différentes formes d'investissements dont l'objectif est de permettre la réalisation d'avantages sociaux tout en générant un rendement financier.

Développement social Canada jette les bases d'une stratégie fédérale en matière d'économie sociale

Allen Zeesman

Développement social Canada

Le gouvernement du Canada est résolu à soutenir le développement des collectivités. Pour ce faire, dans son budget 2004, il a alloué 132 millions de dollars au renforcement de l'économie sociale au pays et s'est engagé à améliorer l'accès des entreprises sociales aux programmes offerts aux petites entreprises. Ces investissements permettent de soutenir les personnes qui mettent à profit leurs compétences en gestion d'entreprise dans des initiatives à but non lucratif visant à améliorer les conditions sociales et environnementales des collectivités.

Développement social Canada dirige la participation du gouvernement fédéral en matière d'économie sociale. En collaboration avec de nombreux ministères et organismes fédéraux, il s'emploie à augmenter le nombre de ressources et d'outils destinés à faire progresser l'économie sociale. Il jette aussi les bases d'une stratégie à long terme visant à orienter les efforts du gouvernement canadien en matière d'économie sociale.

En 2004, afin de soutenir la collaboration et la consultation indispensables au travail sur l'économie sociale, le Ministère a organisé une table ronde

à l'échelle nationale pour promouvoir le dialogue et l'engagement de partenaires clés. Cette table ronde était composée d'environ 25 représentants des organisations d'économie sociale et de développement économique communautaire, des secteurs coopératif et commercial ainsi que de représentants des ministères concernés.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'économie sociale comme une nouvelle priorité socio-économique et s'engage à en assurer le développement. Développement social Canada travaille sur le terrain pour mener à bien cette mission.

Le CRSH fait le lien entre les chercheurs et les organismes d'économie sociale

Janet E. Halliwell

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Grâce à une affectation particulière de fonds de 15 millions de dollars sur cinq ans dans le budget fédéral de 2004, le CRSH du Canada a créé un programme novateur de soutien à la recherche sur l'économie sociale qui contribue à rassembler de nouvelles données. Les objectifs du programme sont :

- **contribuer** à définir les politiques, notamment un cadre réglementaire adapté, applicable à l'économie sociale;
- **améliorer** le rendement d'organismes et d'entreprises importants pour l'économie sociale au Canada;
- **démontrer**, par le biais d'inventaires, de statistiques, d'analyses comparatives et d'autres résultats de recherche, l'apport réel et potentiel de l'économie sociale au Canada;
- **renforcer** la contribution internationale du Canada dans des domaines propres à l'économie sociale tout en rehaussant sa visibilité.

Fondée sur le fructueux programme des Alliances de recherche universités-communautés du CRSH, l'initiative d'économie sociale regroupe, à titre de partenaires égaux dans le processus de recherche, des chercheurs au sein d'universités et de collèges et des représentants d'organisations communautaires.

Ce programme reflète en outre énormément le caractère régional unique à l'économie sociale du Canada. Afin d'assurer la représentation des différentes perspectives régionales dans les travaux de recherche, le CRSH a adopté une approche semblable à celle des centres Metropolis, qui passe par la création de réseaux dans six régions économiques du pays. Ces réseaux régionaux sont reliés à un regroupement national.

En août 2005, au terme d'un exercice intense d'examen par les pairs, le CRSH a annoncé l'octroi d'une aide

au développement de quatre réseaux régionaux et du regroupement national. Ce dernier est, en somme, un réseau de réseaux. Dirigé par Ian MacPherson, de Victoria University, il constitue un forum pour les chercheurs et partenaires d'un océan à l'autre, coordonne leurs efforts de recherche et contribue au partage des résultats de recherche dans l'ensemble du pays et dans le monde. Les réseaux régionaux effectuent de la recherche sur des enjeux pertinents à leur région et contribuent à la formation des étudiants et des chercheurs de la communauté (voir l'encadré ci-dessous).

Même à ce stade précoce du programme, chercheurs et communautés établissent de solides partenariats. Les avantages de ces nouveaux efforts de recherche sont réciproques : les chercheurs ont accès aux organisations de l'économie sociale et les connaissent ainsi mieux, tandis que les organisations développent leur

capacité et trouvent de nouvelles façons d'améliorer leur efficacité.

Le dernier volet de l'initiative d'économie sociale du CRSH porte sur de petites subventions pour des questions répondant aux besoins particuliers de partenaires communautaires du programme. Le CRSH travaille désormais en étroite collaboration avec le regroupement national et les réseaux régionaux à l'établissement des priorités de recherche pour un certain nombre de ces initiatives de moindre envergure.

Un deuxième concours pour la création d'un réseau régional dans le nord du Canada (y compris le nord du Québec et le Labrador) et l'autre en Alberta/ Colombie-Britannique) est en cours.

Pour plus de renseignements sur l'initiative d'économie sociale, rendez-vous sur le site Internet du CRSH à l'adresse <www.sshrc.ca>.

L'initiative d'économie sociale du CRSH : les nœuds régionaux

Les nœuds régionaux

Canada atlantique

Ontario

Québec

Nord de l'Ontario, Manitoba et Saskatchewan

Dirigé par

Leslie H. Brown, l'Université de Mount Saint Vincent

Jack J. Quarter, Université de Toronto

Jean-Marc Fontan, Université du Québec à Montréal

Lou Hammond Ketilson, Université de la Saskatchewan

Économie sociale et politiques publiques

L'expérience québécoise

Louis Favreau
Université du Québec en Outaouais

L'économie sociale québécoise et sa cohabitation active avec les pouvoirs publics (1960-2005)

Aujourd'hui, la reconnaissance de l'économie sociale au Québec ne fait plus de doute. Elle a franchi une nouvelle étape en s'insérant davantage dans l'espace public québécois depuis près de 10 ans avec le Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement du Québec en 1996¹. Elle est notamment représentée au Québec par deux regroupements :

- le Chantier de l'économie sociale, dont la principale mission est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec;
- le Conseil de la coopération du Québec dont la mission est de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif québécois.

L'économie sociale ne forme donc pas un bloc homogène tant par ses secteurs d'activité économique que par les populations visées et les modes de fonctionnement. Ces entreprises se placent sous le signe de la diversité. Elles partagent certes les mêmes valeurs et principes de fonctionnement, mais forment des familles distinctes et sont engagées dans des réalités souvent fort différentes selon les secteurs d'activité où elles sont présentes, leur structure politique, leur maturité organisationnelle, etc. (Réseau d'investissement social du Québec, 2004).

Les trois familles de l'économie sociale québécoise : coopératives, mutuelles et associations

Dans la plupart des pays du monde, de nombreuses activités socio-économiques locales ont surgi dans les deux dernières décennies. C'est ce que plusieurs ont nommé une nouvelle économie sociale (NES) issue principalement de mobilisations sur l'emploi et le développement de nouveaux services collectifs de proximité tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

La mobilisation sociale à laquelle elle a donné naissance a été particulièrement forte. Elle s'est réalisée autour de quatre types d'initiatives :

- des initiatives de formation à l'emploi à partir d'associations favorisant des apprentissages divers liés au marché du travail.
- des initiatives de développement de services de proximité (services de garde, aide à domicile, habitat communautaire...).
- des initiatives de revitalisation économique et sociale croisant, à l'intérieur d'un processus d'intervention multi-activités, des acteurs divers engagés sur un même territoire.
- des initiatives de financement du développement des régions et des entreprises locales.

Au Québec comme ailleurs, ces expériences récentes sont souvent le produit d'une rencontre de l'association et de la coopération, du mouvement associatif et du mouvement coopératif (Perri 6 et Vidal, 1994). Cette nouvelle économie sociale est plus ou moins proche, selon les cas, de ses composantes « historiques » parce qu'elle

Louis Favreau est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités à l'Université du Québec en Outaouais.

dispose, pour l'essentiel, des mêmes grands traits distinctifs la différenciant de l'entreprise privée et de l'entreprise publique, c'est-à-dire qu'elles sont :

- des entreprises qui, à l'origine, sont des regroupements de personnes avant d'être des regroupements de capitaux;
- des entreprises et des organisations dont la propriété est collective, propriété des usagers et/ou des salariés;
- des entreprises caractérisées par un fonctionnement démocratique inscrit dans un statut juridique d'association, de coopérative ou de mutuelle;
- des entreprises dans lesquelles le patrimoine est collectif (les surplus, profits et ristournes étant de caractère inaliénable);
- des entreprises dans lesquelles on retrouve une catégorie nouvelle d'acteurs, des gens issus de milieux populaires et de classes moyennes

qui n'ont généralement pas baigné dans le monde de l'entreprise.

En termes plus généraux, le sens premier et fondamental attribué à cette forme d'économie est de s'associer pour entreprendre autrement selon l'heureuse formule de l'économiste Demoustier (2001).

Depuis une dizaine d'années, un courant important de recherche en économie sociale s'applique à la comprendre, en prenant en compte trois familles d'organisations, soit les coopératives, les mutuelles et les associations, et en les mettant en perspective comme partie prenante des réponses à la crise économique et à l'affaiblissement des États. Courant à l'origine francophone et latine, il dispose de relais au plan international (le Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC international), par exemple a des entrées dans certaines institutions internationales (le Bureau

international du travail par exemple) et travaille à la mise en place de nouveaux réseaux internationaux.

Au plan analytique, ce courant de recherche a comme perspective d'examiner ces pratiques économiques combinant l'initiative et la solidarité à partir des paramètres suivants :

- il a recours à une classification à partir de trois grandes familles d'organisations plutôt qu'à une seule comme c'est le cas du courant américain et même canadien du « Non Profit Sector » lequel ne tient compte la plupart du temps que des associations (Vaillancourt, 2005).
- il relie, en aval, l'économie sociale aux mouvements sociaux et, en amont, aux alternatives à la mondialisation néolibérale (Favreau *et al.*, 2004).

Le tableau 1 décrit les trois grandes familles d'organisations.

TABLEAU 1
Typologie des familles de l'économie sociale

	ASSOCIATIONS	COOPÉRATIVES	MUTUELLES
Objectifs (avec priorité à l'utilité sociale de l'activité sur sa rentabilité)	offre de service aux membres et/ou à la collectivité	offre de biens ou services aux membres (ex. coopérative de travail) ou à la collectivité (ex. coopérative de solidarité)	offre de services aux membres et à leur famille
Activités	biens et services collectifs sur les marchés (public ou privé)	biens et services marchands	services collectifs de protection sociale
Organisation démocratique (répartition du pouvoir)	conseil d'administration élu et assemblée générale des membres (une personne, une voix)	assemblée générale des membres (une personne, une voix)	assemblée générale des membres (une personne, une voix)
Mode d'affectation du surplus	Réinvestissement dans l'organisation	Ristourne aux membres et réinvestissement dans l'organisation	Réinvestissement dans l'organisation et fonds de réserve
Acteurs ou porteurs de projets	Regroupement de personnes (qui ne détiennent pas de capital)	Regroupement de personnes (qui ne détiennent pas de capital)	Regroupement de personnes (qui ne détiennent pas de capital)

Source : adaptation de la typologie développée par Defourny et Develtere (1999 : 37).

Nous privilégions cette approche pour comprendre l'économie sociale au Québec et ses différents acteurs et courants. C'est que les coopératives, les mutuelles et les associations ne peuvent être considérées uniquement comme de simples regroupements sectoriels. Elles sont des familles ou des composantes stratégiques, c'est-à-dire des organisations dont la trajectoire a une visée globale : elles ont une mission d'intérêt général. Ces familles ont cependant des légitimités particulières : une culture organisationnelle qui leur est propre, des filiations internationales propres, des financements propres.... Elles ont aussi bâti, au cours des décennies, des filières de reconnaissance par les pouvoirs publics qui leur ont conféré des statuts juridiques et des capacités d'influence spécifiques.

Dans le cas du Québec, les coopératives et les mutuelles se sont regroupées au sein d'une même organisation, le Conseil de la coopération du Québec (CCQ). De leur côté, les associations sont formées de deux embranchements : 1) les entreprises d'« économie sociale » dans lesquelles on retrouve des organismes sans but lucratif (OSBL) investies dans des activités économiques et qui se regroupent au sein du Chantier de l'économie sociale; 2) les « organisations communautaires autonomes », qui se distinguent par leurs activités à dominante sociopolitique (advocacy) dont la majorité évolue au sein d'un Comité aviseur regroupant 23 « fédérations » et une douzaine de réseaux à vocation régionale.

L'économie sociale québécoise dans les 20 dernières années a beaucoup gagné en crédibilité politique. Mais quelle est la trajectoire sociopolitique des deux regroupements de l'économie sociale québécoise : comment l'économie sociale s'est-elle organisée pour sortir d'une approche trop micro? Comment

Légende

CCQ : Conseil de la coopération du Québec

OSBL : Organismes sans but lucratif

CDR : Coopératives de développement régional

SADC : Société d'aide au développement des collectivités

CLD : Centres locaux de développement

interagit-elle avec les pouvoirs publics tout en se donnant des dispositifs structurants pour les communautés et les régions?

Le mouvement coopératif jusqu'au début des années 90

Créé au début des années 40, le CCQ opère son premier véritable tournant durant les années 60 et 70 dans le sillon tracé par les coopératives financières et agroalimentaires. On pense ici aux caisses d'épargne et de crédit (mouvement Desjardins), aux mutuelles (la SSQ par exemple) et aux coopératives agricoles. C'est dans cette période que se vit une première grande période de cohabitation active entre cette économie sociale principalement coopérative et les pouvoirs publics dans la foulée de la « Révolution tranquille ». Le mouvement Desjardins va, grâce à sa force de mobilisation mais aussi à cause du mouvement général d'affirmation économique dont est investi l'État québécois, prendre de l'expansion et devenir ainsi la plus importante institution financière québécoise par le truchement de nouvelles législations favorisant conjointement le développement d'entreprises publiques (Caisse de dépôt...) et le renforcement de l'économie sociale coopérative (Dupuis, 1997).

Les années 80-90 marquent l'arrivée d'une seconde grande phase de

développement de la cohabitation active avec l'entrée en scène de nouvelles générations de coopératives engagées dans des secteurs émergents :

- en milieu urbain, des coopératives de travail, des coopératives d'habitation, des coopératives de consommation, des caisses d'économie dans les entreprises, des coopératives d'alimentation naturelle... souvent initiées par des organisations du mouvement communautaire, écologique ou syndical;
- en milieu rural, des coopératives de services de proximité de type garage coopératif, des coopératives d'approvisionnement (quincaillerie...), des coopératives forestières... dans la mouvance du syndicalisme agricole. Puis des fonds de travailleurs tels le Fonds de solidarité de la FTQ dans les années 80 et celui de la CSN, Fondation, dans les années 90 feront leur apparition.

Les années 80-90 marquent aussi le coup d'envoi de l'intercoopération avec l'arrivée des Coopératives de développement régional (CDR), lesquelles, appuyées financièrement par les pouvoirs publics, vont accompagner la création de coopératives et travailler à les regrouper sur un même territoire pour constituer ce qu'on pourrait appeler la première génération de pôles régionaux d'économie sociale. Peu à peu, ces CDR en arriveront à

couvrir l'ensemble du territoire québécois, adopteront le découpage des régions administratives créées par le gouvernement du Québec et formeront une fédération affiliée au CCQ.

Tous ces nouveaux développements de l'économie sociale coopérative posaient cependant l'exigence d'une coordination à l'échelle du Québec. La fin des années 80 et le début des années 90 se révèlent être une période de profonde transformation de ce premier regroupement. Coup sur coup, le CCQ organise en 1990 un premier colloque, puis une trentaine de forums qui réuniront près de 4000 personnes et finalement des États généraux de la coopération en 1992 desquels sortiront un Manifeste invitant au « regroupement des forces dans chaque milieu et à l'échelle du Québec » afin d'en arriver à disposer d'entreprises qui contribuent à « enrichir le patrimoine collectif ».

À l'occasion de ces États généraux, le CCQ initie donc une réflexion sur son orientation. Mais il prend aussi l'initiative d'accueillir tous les secteurs coopératifs émergeant en son sein, lesquels formeront une dizaine de nouvelles fédérations. Puis, dans le cadre d'ententes de partenariat avec la Direction gouvernementale des coopératives, les programmes d'aide aux CDR et les fonds publics destinés sont transférés au Conseil qui se voit dès lors octroyer un rôle de concertation, de représentation, d'animation et de coordination pour l'ensemble du mouvement coopératif. Il devient alors l'interlocuteur unique des coopératives auprès des pouvoirs publics.

Le Conseil de la coopération du Québec regroupe donc depuis près d'une quinzaine d'années l'ensemble des coopératives et des mutuelles du

Québec (plus de 3000), de toutes les générations (de Desjardins né il y a 100 ans à celles plus récentes dans tous les secteurs tels le travail, l'habitation...) et dans toutes les régions (les CDR).

L'arrivée du Chantier d'économie sociale

Simultanément, les 20 dernières années (1985-2005) ont vu naître un certain nombre d'initiatives socio-économiques à caractère associatif surtout animées par le mouvement communautaire, par l'intermédiaire notamment du développement local dans sa version nouvelle, celle du développement économique communautaire (Favreau et Lévesque, 1996). C'est à la faveur du Sommet du gouvernement du Québec sur l'économie et l'emploi que surgit une troisième grande phase de cohabitation active par la reconnaissance d'un nouveau réseau des réseaux, le *Chantier de l'économie sociale* lequel devient, à partir de 1999, un nouvel interlocuteur auprès du gouvernement du Québec.

En effet, pour faire suite à une recommandation du Groupe de travail sur l'économie sociale du Sommet, un OSBL est constitué. Le Chantier sera dès lors investi des responsabilités suivantes :

- œuvrer, de concert avec les promoteurs et avec les ministères, à la réalisation des projets de création d'emplois ayant été acceptés au dit Sommet;
- représenter l'économie sociale, particulièrement les nouveaux secteurs identifiés, dans les instances nationales de partenariat;
- collaborer avec les ministères et organismes du gouvernement à l'élaboration de stratégies favorisant le développement de cette nouvelle économie sociale, à l'évaluation des

programmes et mesures de soutien, de même qu'à l'élaboration d'indicateurs de résultats.

Avec l'arrivée du Chantier de l'économie sociale, on assiste alors à la pénétration de cette forme d'économie cette fois dans des secteurs d'activités relativement nouveaux, principalement associatifs, en partie arrivés à maturité tels les centres de la petite enfance, les entreprises d'aide domestique, les entreprises d'insertion...

Depuis sept ou huit ans, l'économie sociale québécoise évolue donc avec deux regroupements nationaux dont l'un regroupe les coopératives et les mutuelles et l'autre, plus récent, regroupe principalement des entreprises à statut associatif (OSBL).

L'économie sociale québécoise et la création de filières de cohabitation

En 1985, la relance de la concertation pour l'emploi vient d'abord d'initiatives relevant de la société civile, l'État étant provisoirement absent de la démarche en vertu de politiques plutôt néolibérales. La décennie 1990 est marquée par une initiative centrale de la société civile, celle du Forum pour l'emploi, qui réunira le patronat, les syndicats, les organisations communautaires, les universités et les administrations locales².

Le Forum pour l'emploi a constitué le coup d'envoi pour de nombreuses autres initiatives de concertation : les États généraux du mouvement coopératif lancés en 1990 et les États généraux du monde rural en 1991 de même que le Forum des municipalités l'année suivante. De fait, le Forum pour l'emploi ouvrait sur des initiatives de développement régional et local et, implicitement, sur l'économie sociale. Pour la première fois, on

identifiait des solutions nouvelles à la question épineuse du chômage en misant sur la concertation et le partenariat.

Une autre initiative de la société civile alimentera le débat sur le développement de l'emploi et de l'économie

par leurs investissements dans des PME régionales. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) sont déjà là (depuis 1985) et les Centres locaux de développement (CLD) seront de la partie des la fin des années 90.

Les mobilisations locales réalisées partout au Québec regroupent des acteurs qui représentent l'ensemble de la société; elles visent moins à demander à l'État de régler les problèmes qu'à trouver des solutions en misant sur l'apport de chacun des acteurs; et où le social et l'économique sont reliés différemment.

sociale : la Marche du Pain et des Roses (mouvement des femmes contre la pauvreté) sera le principal déclencheur de l'arrivée de l'économie sociale dans l'espace public à l'échelle du Québec des cinq dernières années de la décennie 90. Cet événement fortement médiatisé a contribué à faire avancer la reconnaissance du mouvement associatif, groupes de femmes et organisations communautaires en tête, comme acteurs pertinents sur les questions économiques. Et cette marche aura permis d'identifier les services de proximité comme un secteur d'activité à promouvoir.

Après 1995, le gouvernement du Québec mise à nouveau davantage sur la concertation. En 1996, le Sommet initié par le gouvernement conduit à la mise sur pied de grands chantiers (emploi et économie) dont les résultats serviront à définir un « nouveau contrat social ». En matière d'emploi, l'évolution de cette décennie peut se schématiser autour des deux axes d'intervention suivants :

- La création et le maintien en emploi par le développement local : à ce titre les fonds de travailleurs fournissent un exemple probant

- L'insertion en emploi par l'économie sociale : une partie du mouvement communautaire s'engage directement sur le terrain économique par l'entremise de l'économie sociale dans de nouveaux créneaux (entreprises d'insertion, centres de la petite enfance...).

L'émergence de nouvelles filières d'emploi au Québec

Le principal fil conducteur des deux dernières décennies est donc que de nouvelles filières de développement local et d'économie sociale se sont constituées. De nouvelles générations d'organisations et d'institutions d'économie sociale et de développement local vont faire partie d'un renouvellement du « modèle » québécois de développement, distinctement en cela du reste du Canada mais surtout en démarcation forte avec les États-Unis. C'est le croisement actif d'initiatives locales et de nouvelles politiques publiques qui fait l'originalité du développement économique et social québécois de ces deux décennies. D'où l'apparition, dans certains secteurs, d'une relative institutionnalisation de ces pratiques sous la forme de filières.

Cette notion de « filière » met en relief l'insertion de ces pratiques dans une cohabitation institutionnelle avec les services publics.

Les nouvelles initiatives : portée générale et contribution particulière

Dans le champ de l'économie sociale et du développement local, ces mobilisations locales réalisées à l'échelle de tout le Québec, et non plus dans les seules régions éloignées ou en difficulté, innoveront d'un triple point de vue :

- elles regroupent des acteurs qui représentent l'ensemble de la société : syndicats, patronat, citoyens, associations et organismes du secteur public;
- elles visent moins à demander à l'État de régler les problèmes qu'à trouver des solutions en misant sur l'apport de chacun des acteurs ici concernés;
- elles s'inscrivent dans une recherche de nouveaux référentiels de développement où le social et l'économique sont articulés différemment.

Tout en assumant une partie des contraintes liées à l'économie marchande, ces activités économiques cherchent à se distinguer qualitativement parce qu'elles pratiquent le principe « s'associer pour entreprendre autrement ». La fragilité économique de ces initiatives les aura conduites à adopter une démarche partenariale forte avec des institutions financières coopératives, certaines institutions caritatives ou associatives (fondations) et des instances parapubliques ou publiques locales tels les Centres locaux de services communautaires (CLSC), les municipalités, les SADC ou des CLD.

L'importance de ces filières renvoie principalement au fait qu'elles se structurent par la concertation entre

acteurs de la société civile avec le soutien actif de l'État. Plus qu'un ensemble d'initiatives locales de la société civile réseautées entre elles, l'émergence de ces filières marque un virage stratégique et collectif, d'abord opéré au sein des mouvements sociaux, mais qui s'est étendu à la grandeur de la

création d'emplois s'est fait plus urgent, a instauré dans l'espace public un véritable débat sur l'apport potentiel de ce tiers secteur, en termes d'emplois, de réponse viable à de nouveaux besoins et de démocratisation du développement.

de développement. Par contre, dans le contexte de ces années d'incertitude institutionnelle, une ouverture est apparue à partir de 1996 en direction de politiques publiques transversales.

Sous la poussée des communautés locales et de mouvements sociaux, une politique publique transversale a émergé. Cette nouvelle tendance accorde beaucoup plus de crédit et d'autonomie aux initiatives. La politique qui a présidé par exemple à la naissance et au développement des CLD comme service péripublic de développement local paraît avoir favorisé, par delà la simple réparation des dégâts, la revitalisation économique et sociale de communautés et leur « empowerment », c'est-à-dire de nouvelles formes de gouvernance territoriale démocratiques, d'ailleurs en partie inspirées de l'expérience des SADC.

Le premier effet a été d'amorcer une nouvelle approche des problèmes. Le second a été d'introduire un processus d'intervention de moyen terme. Enfin, ces politiques font partie d'un mouvement plus large de régionalisation où tous les acteurs sociaux sont impliqués (entreprises, syndicats, coopératives, organisations communautaires, citoyens). Bref, ces politiques différentes font appel à un État proactif mais partenaire des collectivités locales. Elles se fondent sur une dynamique déjà à l'œuvre, celui d'un mouvement économique et culturel autour des notions de partenariat, de territoire, de développement local, d'entreprise collective etc., mouvement qui imprègne tous les acteurs importants de la société, non seulement les organismes à vocation sociale mais aussi un certain nombre d'entreprises et d'institutions publiques.

Les politiques se fondent sur un mouvement bâti autour des notions de partenariat, de territoire, de développement local et d'entreprise collective.

société québécoise sous forme d'orientations partagées par tous les acteurs.

Notre analyse du contexte d'émergence de ces filières, telle que développée dans notre ouvrage sur ce sujet (Comeau *et al.*, 2001), démontre que les initiatives locales d'économie sociale et de développement local liées à la question de l'emploi se sont déployées sur une décennie (de 1996 à aujourd'hui) à travers tout le Québec selon une stratégie d'intervention nettement collective et offensive à la différence de l'approche nord-américaine néo-libérale et palliative ciblant quasi-exclusivement les sans-emploi :

- La filière de cohabitation active en développement local, en décentralisant des outils et des pouvoirs vers les acteurs locaux, a mis un net accent sur le soutien à des entreprises privées ou collectives locales susceptibles de redynamiser une économie de proximité et d'aménager des priorités locales de développement à l'échelle du Québec.
- La filière de cohabitation active en économie sociale, dans le contexte où l'impératif social de

L'interface entre les nouvelles initiatives locales et les pouvoirs publics

À l'heure d'une recherche de voies nouvelles pour repenser l'intervention de l'État, la nature distincte de la société québécoise en Amérique du Nord s'est donc affirmée dans le registre des dispositifs collectifs de développement économique. Comme un peu partout dans les pays développés, la crise de l'emploi et des formes d'intervention keynésiennes de l'État s'est traduite par l'essoufflement de politiques industrielles basées en grande partie sur des subventions directes aux entreprises ou encore, sur le plan de la redistribution, par la remise en question de mesures assurantielles passives.

Dans cette nouvelle dynamique, les pouvoirs publics n'ont pas tous réagi de la même façon et avec la même constance. Ont-ils soutenu les porteurs de projets à la bonne hauteur et de la bonne manière? Deux tendances sont apparues dans les années 90 : une première a d'abord voulu répondre aux urgences plutôt qu'aux besoins

TABLEAU 2

Approches des rapports de l'État avec l'économie sociale

Développement économique et social	Rôle de l'État dans l'approche néo-libérale	Le rôle de l'État dans l'approche social-étatiste	Le rôle de l'État dans l'approche démocratique partenariale
Rôle de l'État et des services publics	Les services collectifs par le réseau public sont subsidiaires. Séparation de l'économique et du social	L'état central est prédominant dans le développement de services collectifs	L'État soutient le développement des communautés; il existe une collaboration active entre partenaires; nouvelle liaison de l'économique et du social
Rôle du marché	Le secteur privé est prédominant : développement économique extraverti; développement social en tant que résultat de la capacité du marché	Les entreprises et services collectifs publics façonnent le marché	Le privé joue un rôle complémentaire. Les services collectifs sont mixtes (publics, d'économie sociale et privés...) et coordonnés au plan national mais décentralisés
Rôle des associations et de la société civile	Gestion sociale de la pauvreté par des programmes ciblés de l'État pour assumer les effets négatifs du marché; sous-traitance confiée à l'économie sociale	Rôle complémentaire mais subalterne de l'économie sociale dans le développement de services collectifs	Construction conjointe de l'offre et de la demande de services collectifs. Coproducteur et codécision
Rôle des citoyens	Citoyens consommateurs	Citoyens usagers des services	Citoyens co-producteurs des services et acteurs collectifs de développement

Note : Typologie inspirée des travaux de Vaillancourt et Laville (1998).

Le rôle de l'État dans le développement social : trois approches

En Amérique du Nord, le Québec peut être vu comme un laboratoire original de recherche de nouvelles avenues grâce à quelques innovations institutionnelles témoignant de la possibilité de passerelles nouvelles entre la société civile, l'État et le marché.

Une régulation misant sur le trinôme État, marché, société civile peut être une des clés du renouvellement de l'État social. Ici, la synergie ne se fait plus à deux (le marché et l'État) mais à trois (marché, État et associations). La question devient moins celle du plus ou moins d'État et davantage celle de la qualité démocratique de l'action de l'État et de la capacité de cohabitation active des institutions publiques avec leurs partenaires

dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux services collectifs pour les populations : co-production de services et cohabitation dans le cadre de nouvelles institutions de gouvernance démocratique. Pour clarifier notre propos, nous dégagons ici trois approches des rapports de l'État et des services publics avec l'économie sociale : néolibérale, étatiste, démocratique partenariale (référer au tableau 2).

Dans le dernier cas de figure, le modèle démocratique partenarial suppose une forte mobilisation des diverses composantes de la société civile. Il ne peut se réaliser sans le développement d'institutions appropriées que seul l'État, en dernière instance, peut mettre en place. Ce qui commande un fort investissement non seulement dans la démocratie représentative mais aussi dans la démocratie délibérative.

Dans cette perspective de renouvellement, l'État, par des programmes d'un nouveau type, se révèle un support essentiel. L'expérience québécoise le démontre. En deuxième lieu, l'État, par sa reconnaissance des initiatives de la société civile, donne droit à des espaces protégés. Il n'y a pas là concurrence déloyale mais bien équité quand des services réputés d'intérêt collectif (petite enfance, protection de l'environnement...) sont assumés

par l'économie sociale. Le gouvernement fédéral, par ses nouvelles mesures d'économie sociale, ouvrira-t-il cette 4^e période de cohabitation active avec l'ensemble des familles, courants et acteurs de cette nouvelle économie? Le dossier est ouvert et à suivre de près³.

Mise en perspective historique et internationale de l'économie sociale

Il existe un lien étroit entre l'économie sociale québécoise et l'histoire internationale de l'économie sociale. Le Québec n'est pas un cas à part bien qu'il dispose de certaines originalités. Des plus récents travaux en la matière, on peut dégager les considérations suivantes :

- Cela fait 150 ans qu'un pan entier de l'économie s'est écarté – à des degrés divers – des lois du marché et de la régulation publique. Cette économie a été périodiquement éclipsée par la vision étatiste des gouvernements. Mais la crise de l'emploi, puis celle de l'État providence ont permis à l'économie sociale de sortir de l'éclipse de la période des « trente glorieuses » (1945-1975).
- L'économie sociale, tant coopérative qu'associative, est un héritage des classes populaires et des classes moyennes au même titre que le syndicalisme. L'histoire des *Pionniers de Rochdale* traduit fort bien ce point de vue général. Cette première coopérative, fondée en 1844, en banlieue de Manchester, ville par excellence de l'industrie textile du 19^e siècle, a produit les principes de base de l'entreprise collective qui inspirent encore aujourd'hui le mouvement international de l'économie sociale.
- On assiste dans les 30 dernières années à un renouvellement de l'économie sociale un peu partout dans le monde. Au Québec, ce renouvellement passe notamment par deux regroupements qui exercent des fonctions d'interlocuteurs auprès des gouvernements et sont des lieux de concertation, de formation, de délibération à l'échelle du Québec.
- Partout dans le monde tout comme au Québec, l'économie sociale est plurielle (coopératives, mutuelles et associations) y compris dans ses formes nationales de regroupement, ce qui nécessite de mettre en œuvre une politique de concertation entre celles-ci (pour gérer les tensions et les concurrences), concertation qui ne tient qu'à la condition expresse de la reconnaissance mutuelle.
- L'économie sociale qui évolue sur le marché est confrontée historiquement au risque de la banalisation c'est-à-dire devenir un secteur d'entreprise comme les autres. Mais elle fait aussi la preuve que la démocratie ne s'arrête pas aux portes des entreprises.
- L'économie sociale qui évolue dans des missions de service public est de son côté confrontée historiquement au risque de la sous-traitance. Mais elle fait aussi la preuve qu'il est possible de renouveler l'État social au moins au niveau des communautés locales et des régions.
- Au plan international, malgré qu'il soit au cœur de l'Amérique du Nord et donc au cœur du néolibéralisme, le Québec fait figure d'exemple d'une société qui n'est pas complètement happée par ce dernier, parce que le Québec a réussi depuis 40 ans à faire cohabiter activement économie publique et économie sociale, ce qui donne beaucoup moins de prise à la seule logique marchande.

Bibliographie

Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell. 2001. *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, PUQ, Québec.

Defourny, J., P. Develtere et B. Fonteneau (dir.). 1999. *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université.

Demoustier, D. 2001. *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Syros, Paris.

Dupuis, J.-P. 1997. « Le rôle et la place de Desjardins dans le modèle québécois de développement économique » dans Lévesque B. (dir.) *Desjardins, une entreprise ou un mouvement?* PUQ, Québec, p. 203 à 217.

Favreau, L., A.S. Fall et G. Larose. 2004. *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Karthala (Paris) et PUQ (Québec).

Favreau, L. et B. Lévesque. 1996. *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*. PUQ, Québec.

Perri 6 et I. Vidal. 1994. *Delivering Welfare*, CIES, Barcelone.

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). 2004. *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale*, Montréal.

Vaillancourt, Y. 2005. « Le tiers secteur au Canada, lieu de rencontre entre la tradition américaine et la tradition européenne », communication à Paris, Colloque ISTR et EMES, avril.

Vaillancourt, Y. et J.L. Laville. 1998. « Les rapports entre associations et État », Revue du MAUSS, numéro 11, Paris, p. 119 à 135.

Notes

- 1 Plus récemment, fin 2004, l'économie sociale a été introduite dans la sphère publique à l'échelle du Canada.
- 2 En 1989 se tiendra un grand rassemblement national où les syndicats comptent 486 représentants; le socio-communautaire, 234 ; les coopératives, 192; les ministères, 181 et les entreprises privées, 132. Ce grand rassemblement national aura été précédé de forums dans toutes les régions du Québec.
- 3 Deux sites de recherche, le premier en économie sociale et en développement régional, le second en économie sociale internationale, sont produits par la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais.
<w.uqo.ca/observer >
<www.uqo.ca/ries2001>

La recherche partenariale en économie sociale au Québec

Jean-Marc Fontan
Université du Québec à Montréal

Depuis le discours du Trône d'octobre 2004, l'économie sociale est devenue une réalité bien présente au sein de l'agenda politique canadien. Au Québec, une mise à l'agenda similaire a été réalisée en 1995, par la Fédération des femmes du Québec via la marche Du Pain et des roses et les revendications qui y étaient associées, et concrétisée lors du Sommet socioéconomique du Québec tenu en 1996.

Qu'est-il entendu par économie sociale? Comment sont produites les connaissances dans ce secteur d'activités? Quels enjeux politiques sont soulevés par ce secteur d'activités? Trois questions auxquelles nous allons apporter des éléments de réponse dans les pages qui suivent.

L'économie sociale?

L'économie sociale est constituée par des organisations sociales ou des entreprises collectives consolidées ou en émergence appartenant aux secteurs coopératif, mutuelliste ou associatif. Cette économie se différencie de l'économie privée. Elle repose sur l'engagement citoyen à partir duquel sont actualisées des aspirations individuelles et collectives et sont expérimentées des solutions socio-économiques novatrices en réponse à des problèmes sociaux ou économiques. Au Québec en 2001, l'économie sociale est constituée de 7 151 entreprises collectives et organisations sociales qui emploient 124 302 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de 17,2 milliards de dollars¹.

Cette économie est fort diversifiée. Elle est présente dans toutes les régions du Québec, et ce, tant en milieu métropolitain, urbain que rural. À titre indicatif des champs touchés par l'économie sociale mentionnons les secteurs financiers, de la culture, du loisir et du tourisme, des télécommunications, de l'agro-alimentaire, du transport, du logement, de la vente au détail, de l'aide domestique et des

services sociaux. L'économie sociale, à l'image de l'économie privée, est une économie largement constituée de petites entreprises et organisations. Elle compte sur la présence de grandes entreprises et peu de très grandes firmes.

Bien que l'économie sociale soit un domaine d'importance pour le développement social, culturel, politique ou économique des communautés canadiennes, cette économie, de 1800 à 1950, a été relativement peu étudiée. La connaissance sur cette dernière provient de petits projets de recherche inégalement disséminés dans le temps et sur le territoire canadien ou québécois.

Enjeux canadiens du développement de la recherche en économie sociale

Du point de vue de la recherche, quatre enjeux apparaissent clés pour assurer le développement du secteur de l'économie sociale.

Un premier enjeu relève à la fois de la recherche fondamentale et de la recherche partenariale. Il porte sur la production et la valorisation de nouvelles connaissances sur le secteur canadien de l'économie sociale et son impact sur le développement de la société. Tant le terme économie sociale que les initiatives relevant de l'économie sociale sont mal connues au Canada. S'il est aisé de dresser un portrait de l'économie sociale en Angleterre, en Belgique ou en France, il est difficile de présenter un tel portrait pour le Canada. Différents travaux de recherche permettent de présenter des portraits sur plusieurs des composantes de l'économie sociale, notamment sur l'économie coopérative, sur le secteur à but non lucratif ou encore sur les initiatives de développement économique communautaire. Par contre, nous sommes dans l'impossibilité de produire un

Jean-Marc Fontan est co-directeur de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale et professeur au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

portrait unifié de l'économie sociale au Canada. Au sein des acteurs sociaux de la société civile canadienne, il n'existe pas de définition consensuelle sur le terme économie sociale. Une telle définition reste à construire.

Un deuxième enjeu est théorique. Il porte sur le rôle joué par l'économie sociale dans la médiation des rapports entre l'économique et le social. Il s'agit de voir en quoi et comment l'économie sociale contribue au renouvellement des modalités de régulation des sociétés. Elle le fait dans un contexte politique et une conjoncture économique renouvelée où l'État et le marché collaborent de plus en plus avec la société civile pour mobiliser de façon innovante un ensemble de ressources sociétales. Dans cette optique, il importe de mesurer l'apport de l'économie sociale à la définition ou à la redéfinition des politiques publiques et du modèle de développement d'ensemble de la société canadienne.

Un troisième enjeu de recherche porte sur l'apport spécifique de l'économie sociale au développement des territoires, particulièrement des territoires aux prises avec des processus de dévitalisation socio-économique. Concrètement, cet enjeu s'adresse à la production de connaissances liées à l'impact du développement de l'économie sociale sur le bien-être des collectivités.

Le quatrième et dernier enjeu de recherche porte sur le développement d'outils concrets d'intervention. L'économie sociale est en pleine expansion et en forte croissance. Cette réalité exige d'approfondir notre connaissance et notre compréhension des mécanismes de fonctionnement de l'entrepreneuriat social ou collectif. Cet entrepreneuriat demande la mise en place d'outils et de services propices à la consolidation des filières existantes de l'économie sociale ou à la création de nouvelles filières.

Sur ce point, les besoins des acteurs sont clairs. La survie et le développement des organisations sociales ou des entreprises collectives émergentes dépendent d'avancées cognitives à réaliser dans nombre de domaines dont ceux liés : à la gestion démocratique; au développement des ressources humaines; aux conditions et relations de travail; à de nouvelles

Les entrepreneurs collectifs désirent être entendus politiquement avec la même attention que le sont les entrepreneurs du secteur privé.

formes de capitalisation et à l'évaluation des résultats et des impacts de l'économie sociale. Des études sont à réaliser sur le fonctionnement démocratique de cette économie, tant sous l'angle de la gestion collective, de la responsabilité sociale et de l'éthique que du rapport avec la communauté et le développement local.

Le développement des connaissances sur l'économie sociale permet certes d'approfondir notre compréhension du fonctionnement de l'économie canadienne, il permet aussi d'alimenter les réflexions entourant la production de politiques publiques.

Économie sociale et politiques publiques

Les travaux de recherche en économie sociale nous indiquent que les demandes historiques adressées à l'État par les entrepreneurs collectifs de l'économie sociale ont essentiellement porté sur deux revendications centrales.

Premièrement, les entrepreneurs collectifs désirent être entendus politiquement avec la même attention que le sont les entrepreneurs du secteur privé. C'est-à-dire, avec le même type de reconnaissance, d'aide, de mobilisation de ressources et d'intérêt, que ce que l'État a accordé et accorde toujours aux entreprises privées, et ce, dans l'ensemble des champs de juridiction

de l'État : éducation, développement économique, développement social, culture...

Cette revendication historique est toujours valide. Non seulement l'écart persiste entre le niveau d'attention et d'aide publique accordé au secteur privé et celui consenti au secteur associatif et collectiviste, mais il tend aussi à se creuser en raison des nouveaux

besoins découlant des transformations que connaît la société canadienne via son insertion dans un environnement de plus en plus mondialisé (ALENA, nouveaux Accords de l'OMC, etc.). Dès lors, le discours public et la représentation que l'État se fait de ce qu'est la société canadienne et du comment elle est appelée à évoluer doit tenir compte du potentiel de création et de régulation porté tant par la société civile que par l'économie sociale.

Deuxièmement, les entrepreneurs collectifs demandaient que soit prise en compte la spécificité de l'économie sociale.

De un, l'économie sociale met en scène un mode de gouvernance organisationnel reposant sur une conception égalitaire du droit de parole et des mécanismes décisionnels. Le principe du « une voix un vote » rend compte d'une logique de distribution du pouvoir qui diffère de celle présente dans l'actionnariat privé où le droit de vote est proportionnel à la quantité de capital détenu dans l'entreprise. Dès lors, les modalités de capitalisation diffèrent. Au sein d'une entreprise collective, cette spécificité peut constituer une contrainte pour des organisations financières ou des investisseurs privés qui s'attendent à associer de façon traditionnelle leur investissement à une part proportionnelle de pouvoir dans la prise de décision.

De deux, l'économie sociale regroupe un ensemble d'organisations dont la mission est partagée entre des préoccupations sociales et économiques. Elles poursuivent à la fois des objectifs sociaux et économiques et visent tant une viabilité économique qu'une rentabilité sociale. Dès lors, le fait que nombre des entreprises ou organisations d'économie sociale en émergence soient nées en réponse à une urgence sociale où à des besoins sociaux non répondus par l'État et le marché, a une incidence sur la façon de concevoir la rentabilité sociale et la viabilité économique. Ces dernières ont peu d'éléments de ressemblance avec la rentabilité économique recherchée par une entreprise privée ou le type de responsabilité sociale que se dote une entreprise privée.

De trois, si les motifs sous-jacents à la création d'entreprises de l'économie sociale obéissent à des rationalités qui ne correspondent pas à celles mises de l'avant par l'entrepreneur privé, qui se résume très caricaturalement à la recherche de profit, il importe d'évaluer la performance d'une organisation d'économie sociale de façon différente. Il importe aussi de prendre en considération le principe que la croissance pour la croissance n'est pas un objectif en soi porté par le projet de développement de la société mis de l'avant par les entrepreneurs collectifs et les organisateurs sociaux de l'économie sociale. L'économie sociale conçoit le développement dans sa totalité où croissance économique doit aller de pair avec développement social, dans le respect des valeurs démocratiques et environnementales.

Dès lors, penser « aider, appuyer, soutenir » des entreprises d'économie sociale avec les mêmes réflexes et

schèmes de pensée que ceux utilisés pour l'entreprise privée est inapproprié. D'où la deuxième revendication historique du secteur de l'économie sociale : avoir des programmes qui tiennent compte du projet, des valeurs et des principes promus par l'économie sociale – des programmes qui seraient créés spécifiquement pour ce secteur ou qui pourraient avoir une portée générale avec la possibilité de s'adapter

La co-construction des politiques publiques permet d'innover socialement dans la façon dont sont pensées et déployées les politiques publiques.

pour tenir compte des spécificités de la population des entreprises collectives et des organisations sociales.

Ce rappel fait, nous sommes en mesure d'identifier une troisième grande revendication et des pistes d'action en matière de politiques publiques.

La troisième revendication porte sur l'enjeu de la co-construction des politiques publiques. En privilégiant une approche partenariale lors de la construction des politiques publiques, ces dernières seraient plus adaptées aux besoins et aux réalités par les populations, les organisations ou les territoires pour lesquels elles sont développées. Opter pour un processus de co-construction permet d'innover socialement dans la façon dont sont pensées et déployées les politiques publiques.

Une première piste consisterait à mesurer l'écart en termes d'offre et de support offert aux entreprises privées versus l'offre et le support public offert aux entreprises d'économie sociale. La

mesure de cet écart donnerait un aperçu de l'horizon de travail à combler et permettrait d'établir un plan de mise à niveau de l'action et de l'offre de services publics dans les différents secteurs de la société. À titre indicatif, quelle place occupe le discours sur l'économie sociale versus celle occupée par l'économie privée dans le curriculum cognitif dispensé aux niveaux d'enseignement primaire

et secondaire? En quoi les services de développement des ressources humaines de la main-d'œuvre canadienne prennent-ils en considération la formation à l'entrepreneuriat collectif, au bénévolat et à la co-gestion en organisation? En quoi les programmes de support aux entreprises sont-ils adaptés pour faire face aux spécificités portées par les entreprises sociales ou collectives?

Une deuxième piste de travail consisterait à explorer les mécanismes qui permettraient de prendre en considération la nature plurielle de la mission des entreprises d'économie sociale en favorisant des actions publiques décloisonnées et transversales entre ministères et agences ou entre échelles d'intervention (fédérale, provinciale et municipale). À cette fin, il serait approprié de dresser une cartographie des instances publiques qui sont directement et indirectement interpellées par la réalisation du mandat de différents ministères à l'égard de l'économie sociale et, de façon conséquente. Il serait approprié d'étudier

des scénarios de concertation entre ces ministères de façon à développer une approche intégrée d'appui au développement de cette économie.

Une troisième piste de travail viserait, de façon plus précise, à trouver des réponses aux problèmes spécifiques qui affectent le développement du secteur de l'économie sociale. Au cours des cinq à sept dernières années, il y a eu un fort mouvement de création d'entreprises collectives et d'organisations sociales dans ce secteur. Dès lors se posent actuellement des problèmes en termes de croissance et de stabilisation des activités au sein de ces organisations. Les besoins portent sur des questions relatives à l'adaptation de certaines lois ou législations, de normes ou de critères d'intervention d'agences publiques, et sur la capitalisation et l'aide à la gestion de projets définis en fonction d'une mission partagée entre la réalisation d'objectifs économiques et d'objectifs sociaux. Pour répondre à ce type de besoins, il s'agit essentiellement :

- d'adapter et de modifier le cadre normatif et législatif de programmes existants ou de créer de nouvelles normes ou lois pour appuyer le développement du secteur de l'économie sociale;
- d'agir de façon traditionnelle par une mobilisation de fonds publics, donc d'injecter des sommes dans des programmes et des mesures adaptées à la population des entreprises collectives et des organisations sociales;

- de voir à la mise en place de services conseils de première, deuxième et troisième lignes adaptés aux besoins de l'entrepreneuriat collectif.

Une quatrième piste de travail porterait sur le renforcement du système national d'innovation en économie sociale. Un tel système est constitué au Québec à partir de deux grands pôles d'organisations – liées à l'économie sociale en général ou à l'économie coopérative en particulier – offrant des services tant aux organisations sociales qu'aux entreprises collectives. Il y aurait avantage à mieux faire connaître le modèle développé au Québec. L'objectif ne serait certes pas de vouloir développer par le haut (top-down approach) un système d'innovation canadien en économie sociale dont le mandat serait de s'assurer qu'un seul et même modèle d'intervention en économie sociale s'implante d'un bout à l'autre du pays. Au contraire, il serait approprié de mettre en place un système qui renforcerait les dynamiques régionales et locales (bottom-up approach).

Dès lors, le travail en matière de politique publique consisterait à dresser des profils régionaux de l'état de développement de l'économie sociale canadienne, d'identifier les dynamiques relationnelles qui y sont associées et les cultures qu'elles représentent, d'appuyer les constituantes des systèmes régionaux en place, de faciliter l'émergence de structures de support (services réels de support à l'entrepreneuriat collectif) là où peu ou

pas d'infrastructures existent. Au plan national, une telle stratégie pourrait aussi conduire à la mise sur pied, en partenariat avec les réseaux existants de l'économie sociale, du développement économique communautaire et du tiers secteur, d'un organisme partenarial universités, communautés, État et marché de type *Observatoire national en économie sociale*.

Une cinquième et dernière piste de travail porterait sur la fonction régaliennne que joue l'État. Ce dernier s'est historiquement doté de moyens pour réaliser des évaluations, établir des états de la situation et susciter des débats autour d'enjeux liés au développement global, sectoriel ou territorial de la société canadienne. À cette fin, différents outils ont été mobilisés et continuent de l'être. Nous pouvons associer l'octroi récent de fonds au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour la création d'un programme de subventions à l'économie sociale comme un exemple de ce type d'intervention. Ce genre de mesures aurait avantage à être encouragé tant du côté de l'État que des autres parties prenantes de la société. Le développement de l'économie sociale demande et passe aussi par la mobilisation d'autres réseaux. Sur ce point, le monde de la recherche constitue une interface intéressante pour faciliter la mise en relation entre des acteurs sectoriels afin de permettre l'amorce de dialogues puis de collaboration entre des secteurs – privé et communautaire par exemple – qui sont naturellement enclins à s'ignorer.

Mise en contexte sur la recherche en économie sociale au Québec

L'histoire de l'économie sociale nous indique que sa structuration accompagne tant le développement de l'industrialisation que l'émergence des premiers mouvements sociaux européens et nord-américains. Si le terme économie sociale est couramment utilisé en Europe, entre le milieu du 19^e siècle et la première décennie des années 1900, il est presque inexistant sur le territoire canadien et nord-américain. Entre 1920 et 1980, la montée en puissance des coopératives dans les pays développés, de la doctrine coopérative, de son système d'organisations et des politiques publiques vouées à son développement, le terme économie sociale est rapidement occulté par celui d'économie coopérative.

Au Québec, les premiers écrits relevant de ce que l'on appellerait ultérieurement l'économie sociale sont principalement le fait d'intervenants ou d'acteurs sociaux qui, au 19^e siècle, proposent une façon alternative de penser le rapport au marché et à la société. À ces écrits, de nature pamphlétaire, s'ajoutent, au début du 20^e siècle, des travaux théoriques produits par des intellectuels du monde de l'éducation supérieure. Ils le font afin de promouvoir l'économie coopérative perçue alors comme un domaine d'intervention pouvant faire contrepoids aux insuffisances de l'économie libérale.

Les travaux de recherche portant sur les autres composantes de l'économie sociale, principalement sur le mouvement associatif à vocation juridique non coopérative, émergent de façon significative à partir des années 1950.

Une première période de travaux (1950-1980) donne lieu à des « recherches-action » très liées au militantisme universitaire qui prend forme à l'époque. Cette période s'étend sur une trentaine d'années et permet la production de recherches thématiques et sectorielles sur différents mouvements sociaux dont le mouvement syndical, le mouvement communautaire, le mouvement coopératif ou le mouvement féministe. Au cours de cette période, il est intéressant de noter l'apparition de petits projets de recherche-action qui associent de façon très expérimentale des chercheurs et des acteurs sociaux.

Cette période voit naître deux centres de recherche dédiés aux entreprises collectives : le Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada)² et l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives (IRECUS, Université de Sherbrooke)³. Le CIRIEC-Canada a été fondé en 1967. Il regroupe des chercheurs et des représentants d'organisations de l'économie sociale et de l'économie publique. Parallèlement à la mise sur pied du CIRIEC sont développés à l'Université Sherbrooke des mécanismes de soutien au développement de la formation et de la recherche sur l'économie coopérative et à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)⁴ le Service aux collectivités, lequel a pour objet d'établir des liens entre les chercheurs universitaires et des organisations communautaires, des groupes de femmes, des organisations syndicales et des organisations du monde de la culture.

Avec la création de la Chaire de coopération en 1968, de l'IRECUS en 1976, du Réseau des universités des Amériques en études sur les coopératives et les associations (UniRcoops) en 1995⁵, de la Chaire Desjardins de coopération et développement du milieu en 1999⁶, et de son programme de formation coopératif, l'Université Sherbrooke se définit comme l'université québécoise spécialisée dans le domaine de la coopération. Mentionnons aussi la création en 1975 du Centre de gestion des coopératives à l'école des Hautes études commerciales (HEC)⁷.

Une deuxième période de travaux sur l'économie sociale (1980-2000) prend forme avec le développement de programmes de financement au sein de nouvelles structures d'appui à la recherche, lesquelles sont implantées par les paliers fédéral et provincial. Dès 1977, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), et à partir de 1979 pour le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) et le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR)⁸, offrent des subventions pour soutenir des recherches conduites par des équipes sur des thématiques générales ou ciblées. Ces programmes appuient, dans un premier temps, la formation de petites et moyennes équipes de recherche (décennie 1980) puis favorisent (décennie 1990) l'implantation de grandes équipes de recherche. Il est à noter qu'en 1984, le ministère de l'Éducation du Québec, via le Fonds des services aux collectivités, est le premier organisme subventionnaire public à financer le développement de la

recherche partenariale en sciences humaines, c'est-à-dire à permettre la mise en place de projets de recherche qui associent étroitement des chercheurs et des acteurs sociaux dans la conception et la gestion d'équipes et de projets de recherche. Le CQRS emboîtera le pas quelques années plus tard en mettant sur pied un programme de financement pour l'implantation d'équipes de recherche associant en partenariat des chercheurs et des praticiens.

En 1987, la Chaire de coopération Guy-Bernier est créée par l'intermédiaire de la Fondation de l'UQAM avec l'appui financier de la Fédération des caisses populaires Desjardins et Montréal et de l'Ouest du Québec⁹. En 1988, le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est implanté¹⁰. Ce dernier est le premier centre de recherche québécois à développer au sein de sa programmation de recherche un axe de travail portant exclusivement sur l'économie sociale. En 1992, peu après la création du CRISES, est mis sur pied à l'UQAM le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS)¹¹, et à Hull la Chaire de recherche en développement communautaire devenue la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités en 2002 (CRDC-GERIS)¹². Le LAREPPS est un des premiers centres de recherche à associer étroitement des chercheurs et des praticiens autour de la production de recherches-action. En 1997, le LAREPPS développe une Équipe de recherche économie sociale, santé et bien-être. Cette équipe reflète la montée en importance du champ de l'économie sociale et du développement de la recherche partenariale.

En 2000, est créée à l'UQAM, en partenariat avec le Chantier de l'économie sociale¹³ et des organisations du milieu de l'économie sociale et

du milieu syndical et sous la forme d'un consortium entre l'Université du Québec en Outaouais, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université Concordia, une Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)¹⁴. L'ARUC-ÉS est le premier centre de recherche interuniversitaire québécois entièrement dédié à la recherche partenariale en économie sociale. Depuis, plusieurs structures de recherche ont été implantées, dont l'Observatoire en économie sociale et en développement régional (Université du Québec en Outaouais)¹⁵, la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (UQAM)¹⁶, et la Chaire de recherche du Canada en économie sociale (UQAM)¹⁷.

Au fil de la décennie 1990 et du début des années 2000, l'UQAM, en lien avec les autres constituantes du réseau Université du Québec, est devenue un pôle d'excellence en recherche fondamentale et en recherche partenariale portant sur l'innovation sociale, le développement social et l'économie sociale. Ses nombreuses équipes regroupent des chercheurs sur des bases multidisciplinaires, interfaculaires, interuniversitaires, interrégionales et partenariales.

Tout dernièrement, la mise sur pied par le CRSH d'un programme de recherche entièrement dédié à l'économie sociale a permis d'allouer quinze millions de dollars sur cinq ans (2005-2010). Le dit programme de subventions à l'économie sociale du CRSH permettra de financer la création de six Centres régionaux de recherche au Canada, un pour chacune des régions canadiennes identifiées par le programme, et d'un Centre national de recherche en économie sociale. À partir de 2006, le même programme permettra de soutenir, pour quelques années, des projets de recherche concertée en économie sociale¹⁸.

Notes

- 1 Un portrait statistique complet est accessible sur le site du Chantier de l'économie sociale : <www.chantier.qc.ca> (section données statistiques). Le portrait a été produit en 2002 par le Bureau de l'économie sociale et la Direction des coopératives du gouvernement du Québec en lien avec le Chantier de l'économie sociale.
- 2 CIRIEC-Canada : <www.ciriec.uqam.ca/presentation.html>.
- 3 IRECUS : <www.usherbrooke.ca/irecus/>.
- 4 SAC-UQAM : <www.sac.uqam.ca/>.
- 5 UniRcoops : <www.unircoop.org/>.
- 6 Chaire Desjardins de coopération et développement du milieu : <www.usherbrooke.ca/medias/communiques/1999/oct/chaire.htm>.
- 7 Centre de gestion des coopératives : <web.hec.ca/centredesjardins/>.
- 8 Ces fonds sont actuellement fusionnés au sein du *Fonds québécois de recherche sur la société et la culture* (FQRSC).
- 9 Chaire de coopération Guy-Bernier : <www.er.uqam.ca/nobel/ccgb/index.html>.
- 10 CRISES : <www.crisis.uqam.ca/>.
- 11 LAREPPS : <www.unites.uqam.ca/essbe/>.
- 12 CRDC-GERIS : <www.uqo.ca/crdc-geris/>.
- 13 Chantier de l'économie sociale : <www.chantier.qc.ca/>.
- 14 ARUC-ÉS : <www.aruc-es.uqam.ca/>.
- 15 Observatoire en économie sociale et en développement régional : <www.uqo.ca/observer/SocialGeneral/>.
- 16 Chaire responsabilité sociale et développement durable : <www.ceh.uqam.ca/>.
- 17 Chaire de recherche du Canada en économie sociale : <www.unites.uqam.ca/src/regroupements/chaire-canada-economie-sociale.htm>.
- 18 Voir l'article rédigé par J. Halliwell dans ce numéro de Horizons. Pour plus de détails, visiter le site web du CRSH : <www.sshrc-crsh.gc.ca>.

Fait au Manitoba

Cadre stratégique et perspective de développement économique communautaire

Eugene Kostyra
Gouvernement du Manitoba

Eugene Kostyra
est le secrétaire
du Comité du Cabinet
sur le développement local et
économique du gouvernement
du Manitoba.

Si le concept d'économie sociale est relativement nouveau pour la plupart des Manitobains, la province, quant à elle, a de nombreux antécédents en matière de développement économique communautaire (DEC) et le gouvernement a pris une part active à l'élaboration des politiques à cet égard.

Le développement économique communautaire est une méthode de développement axée sur la communauté, dont les objectifs sociaux, économiques et environnementaux consistent à bâtir des collectivités en santé et économiquement viables. En misant sur les forces et les besoins locaux, le DEC offre des débouchés aux Manitobains, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale, l'équité sociale et la responsabilisation. Au Manitoba, le DEC axe ses efforts sur les collectivités historiquement exclues de l'économie générale et vise à un partage plus équitable des profits de la croissance économique.

Le défi d'un gouvernement provincial est de soutenir les efforts de développement communautaire sans altérer les caractéristiques locales. En 2000, le gouvernement manitobain a entrepris l'élaboration d'un outil de soutien au développement économique communautaire destiné aux ministères et a

défini, en collaboration avec des praticiens du DEC, un cadre stratégique et une perspective de DEC désormais en usage au sein du gouvernement.

Le cadre stratégique et la perspective du DEC intègre à la fois la recherche et les pratiques locales. Le premier sert de guide aux ministères qui désirent appuyer des initiatives économiques communautaires globales qui présentent de multiples facettes. Il définit les cinq objectifs et les dix principes qui sous-tendent l'approche de DEC au Manitoba (voir encadré). Le gouvernement manitobain s'inspire ainsi d'une version légèrement modifiée des principes élaborés par les travailleurs-propriétaires de la Neechi Foods Co-op Ltd. (Winnipeg, 1993) et qu'avaient déjà adoptés diverses organisations manitobaines¹.

La perspective du DEC, quant à elle, facilite la compréhension et l'application de la stratégie du gouvernement en matière de DEC. Elle énumère une série de questions portant sur les dix principes qui permettent d'améliorer les programmes et les politiques. Étant donné la diversité des programmes et politiques de DEC, il est recommandé aux utilisateurs de faire preuve de souplesse et d'adapter cette perspective à leur propre contexte.

Les cinq objectifs du DEC

1. Renforcer les capacités des collectivités;
2. Favoriser le développement de la fierté individuelle et communautaire, de l'autonomie et du leadership;
3. Consolider les connaissances et les compétences;
4. Créer des entreprises répondant aux besoins sociaux, économiques et environnementaux;
5. Favoriser un développement économique équilibré, équitable et durable.

En plus d'un cadre stratégique, le gouvernement a besoin d'une structure efficace de gestion des activités de DEC. On a souvent évoqué le besoin d'une gestion horizontale pour éliminer ou réduire les obstacles à la créativité et à l'innovation.

Le modèle sur lequel s'appuient les politiques manitobaines de DEC témoigne d'une volonté dans ce sens. L'approche collective utilisée pour l'élaboration du cadre stratégique et de la perspective est le fruit du travail d'une équipe d'analystes des politiques et des programmes provenant de différents secteurs du gouvernement. Étant donné le succès de cette approche collaborative, il a été suggéré de recourir à une approche interministérielle dans leur application également.

Afin de faciliter les relations de travail interministérielles au sein de la structure actuelle, le gouvernement manitobain a décidé de confier l'application de la politique de DEC à un organisme gouvernemental central : le secrétariat du Comité du Cabinet chargé du développement économique communautaire (CDEC). Son rôle consiste à coordonner les projets de développement et projets économiques nécessitant une collaboration interministérielle.

Le secrétariat du CDEC préside aussi le groupe de travail en DEC, une équipe interministérielle qui se rencontre régulièrement pour examiner les moyens de sensibiliser les gouvernements au DEC et pour les encourager à utiliser le cadre stratégique et la perspective de DEC. Ce groupe de travail est chargé :

- d'aider les ministères dans l'élaboration des politiques et des programmes en s'appuyant sur le cadre stratégique et sur la perspective de DEC;
- de sensibiliser les gouvernements au DEC et à la directive gouvernementale;

Exemples de programmes du gouvernement manitobain intégrant les objectifs et les principes du cadre stratégique de DEC

- *Quartiers Vivants!* est un projet qui soutient les efforts de revitalisation des vieux quartiers de Winnipeg, Brandon et Thompson. À ce jour, plus de 26,5 millions de dollars ont été investis dans *Quartiers Vivants!*. Le projet offre des programmes de financement pour la revitalisation des quartiers et le développement communautaire, un financement de base aux agences de revitalisation, des programmes de formation, de réparation des logements, de rénovation, d'aide à la construction et de prévention du crime par le biais du programme récréatif pour les jeunes « Lighthouses ». Le dernier budget affecté au programme a été augmenté pour que l'ensemble du centre-ville de Winnipeg puisse bénéficier de cette initiative. Pour plus d'information, consulter le site <www.neighbourhoodsalive.mb.ca>.
- *Le Fonds de développement économique local* est une société d'État provinciale qui encourage le développement économique dans le nord du Manitoba et soutient l'industrie de la pêche.
- La *Stratégie de développement durable du Nord* prend appui sur des projets gouvernementaux en cours et vise à améliorer la qualité de vie des populations autochtones en mettant l'accent sur le logement, la santé, le transport, l'éducation, la formation et le développement économique.
- *Enfants en santé Manitoba* est un programme interministériel de développement communautaire axé sur le bien-être des enfants, des familles et des communautés en mettant l'accent sur la petite enfance, de la conception à l'âge préscolaire.
- La *Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance* vise à améliorer les prestations de services à l'enfance et à la famille, reconnaît et soutient les droits des enfants de se développer au sein de familles et de communautés saines et sécuritaires, et reconnaît que les Premières nations et les Métis possèdent une autorité, des droits et des responsabilités uniques pour prendre soin de leurs enfants.
- Le *Crédit d'impôt au développement d'une entreprise communautaire* a été conçu pour faciliter l'accès au capital et la création d'entreprises communautaires. Le programme offre aux investisseurs admissibles un crédit d'impôt de 30 % sur des investissements jusqu'à 30 000 \$. L'investissement peut être effectué directement dans une entreprise communautaire manitobaine ou, indirectement, dans un fonds de mise en commun des investissements de développement communautaire qui dessert les entreprises.

- d'apporter un soutien aux représentants du gouvernement;
- d'être le « centre de connaissances » pour les activités gouvernementales de DEC.

Ces dernières années, le groupe a favorisé l'intégration des principes de DEC dans les programmes et politiques de divers ministères (voir encadré). Les activités de DEC entrent désormais dans le processus de planification de ces derniers et font l'objet d'un rapport annuel. Cette année, le Manitoba a publié pour la première fois le *Rapport aux Manitobains sur le rendement – Document de travail 2005* afin de fournir de l'information sur les indicateurs de rendement clés relatifs à l'économie, à la population, aux collectivités et à l'environnement, et fait état des projets de DEC. L'objectif est de recueillir les commentaires des

citoyens sur les données relatives au rendement afin de les inclure dans les prochains rapports.

Initiatives stratégiques de DEC

Conscient de la situation complexe des collectivités défavorisées, le Manitoba fournit également un financement de base aux organisations qui répondent aux objectifs de DEC. Il a aussi intégré le DEC dans les activités gouvernementales (voir encadrés).

Outre les projets gouvernementaux, la province du Manitoba collabore activement aux initiatives communautaires visant à stimuler le secteur de DEC. Le gouvernement manitobain est un partenaire dynamique au sein du projet financé par le CRSH intitulé *Manitoba Research Alliance on Community Economic Development in the*

New Economy, de même qu'au sein de l'Alliance de recherche en économie sociale.

Le Programme de développement économique des collectivités, le cadre stratégique et la perspectives de DEC, les divers programmes gouvernementaux, le financement des initiatives stratégiques et le soutien du DEC au sein des activités gouvernementales témoignent tous de la volonté du gouvernement d'aider les collectivités à définir leurs besoins et à y répondre. Tous ces instruments de politiques publiques contribuent à un partage plus équitable des profits de la croissance économique entre tous les Manitobains.

Note

- 1 Voir l'article de Shauna MacKinnon dans le présent numéro d'*Horizons*.

Exemples de financement des activités de DEC

- *SEED Winnipeg* est un organisme sans but lucratif dont le mandat est de combattre la pauvreté et de contribuer à la revitalisation du centre-ville de Winnipeg. Il offre des services aux personnes à faible revenu et aux groupes communautaires pour stimuler leur développement économique et les aider à créer de petites entreprises.
- Le *Projet de développement de logements dans le nord de la ville* permet la création de logements abordables de qualité dans le nord de Winnipeg pour les résidents qui souhaitent accéder à la propriété, soit en rénovant des propriétés existantes, soit en construisant de nouveaux logements d'insertion.
- Le *Northern Forest Diversification Centre* s'efforce de faire coïncider la demande croissante de produits forestiers non ligneux avec la nécessité de créer des possibilités de développement économique durable pour les résidents des collectivités éloignées. Le Centre travaille à créer, dans les collectivités éloignées, un réseau de micro-entreprises communautaires appuyé par une infrastructure moderne en matière de présentation et de marketing.
- Le *Service d'assistance technique* offre aux organismes de DEC de Winnipeg qui ont besoin d'une aide particulière, des services de placement ou de courtage auxquels ils ne pourraient avoir accès ou qu'ils n'auraient pas les moyens de s'offrir autrement.
- Le *Programme de formation intermédiaire en DEC* vise à renforcer les capacités des membres de la collectivité sans emploi et des spécialistes en DEC œuvrant dans les organisations existantes. Il offre en outre des ateliers communautaires sur certains aspects du DEC.

Exemples d'activités gouvernementales de DEC

Initiative de Manitoba Hydro pour la formation et l'emploi dans le Nord fait partie de l'engagement du gouvernement d'offrir une formation aux Autochtones du Nord pour favoriser leur participation aux nouveaux projets hydroélectriques. Au total, 60,3 millions de dollars ont été investis par la province du Manitoba, le gouvernement du Canada et Manitoba Hydro pour la formation préalable à l'emploi des Autochtones dans les projets hydroélectriques en collaboration avec les communautés et organisations des Premières nations. Le programme offre une formation complète ainsi que des services de planification de carrière et autres formes de soutien (p. ex. : les garderies).

Le *Projet du canal de dérivation de la rivière Rouge* (665 millions de dollars) est un important projet de protection contre les inondations financé conjointement par les gouvernements du Manitoba et du Canada. Le projet intègre le DEC dans son processus de planification et d'exploitation; il comporte un vaste processus de consultation publique ainsi qu'une stratégie d'équité en matière d'emploi visant à fournir un bassin de travailleurs qualifiés pour le projet en cours et ceux à venir. Des clauses d'équité, intégrées au processus d'appel d'offres, prévoient la mise de côté d'une partie des contrats pour les entreprises autochtones dans le but de renforcer la capacité de création d'entreprises dans le secteur.

Conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones 2006

Forte du franc succès de la première Conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones (CRMPA), qui s'est tenue en 2002, la Direction de la recherche stratégique et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada, a mis en marche l'organisation d'une deuxième conférence (CRMPA 2006), qui aura lieu du 21 au 23 mars 2006 à l'hôtel Westin Ottawa. Les principaux partenaires de cet événement sont : l'Université Western Ontario et l'Association nationale des centres d'amitié. D'autres contributeurs tels que des organisations autochtones nationales et quelque 19 ministères fédéraux sont aussi membres de l'équipe.

La CRMPA 2006 réunira près de 1000 universitaires, décideurs, étudiants et représentants autochtones dans le but d'approfondir la connaissance des facteurs sociaux, économiques et démographiques déterminants pour le bien-être des Autochtones et de discuter d'autres questions stratégiques. Au programme de la conférence, mentionnons la présentation de documents, des tables rondes, des kiosques et des discours liminaires prononcés par des leaders nationaux et internationaux.

Des détails supplémentaires sur la CRMPA 2006 seront affichés sur Internet à l'adresse suivante : <www.ssc.uwo.ca/sociology/aprc-crmpa/>. Nous vous invitons à consulter ce site régulièrement, car les modalités d'inscription, le programme ainsi que d'autres renseignements sur la Conférence y seront affichés au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.

La CRMPA 2006 constituera une chance quasi unique d'échanger et d'en apprendre davantage sur un large éventail de questions stratégiques autochtones, ainsi que d'établir des réseaux avec nombre de décideurs autochtones d'aujourd'hui et de leaders de demain. Nous espérons vous y voir en grand nombre!

L'économie sociale au Manitoba

Concevoir une politique publique d'inclusion sociale

Shauna MacKinnon
Centre canadien de politiques alternatives

Shauna MacKinnon est directrice du Centre canadien de politiques alternatives, section Manitoba. Elle est également membre de la Manitoba Research on Community Economic Development in the New Economy et de l'Alliance de recherche en économie sociale.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'économie sociale du Manitoba, il convient d'abord de préciser que l'expression économie sociale n'est pas encore très courante dans cette région. Les politiques gouvernementales et les activités communautaires sont essentiellement axées sur le développement économique communautaire (DEC), mais aujourd'hui, l'expression économie sociale est de plus en plus présente dans notre vocabulaire.

Deux raisons expliquent l'engouement pour cette nouvelle terminologie. D'une part, les récentes initiatives du gouvernement fédéral pour appuyer les activités socio-économiques ont suscité une volonté de mieux comprendre les similitudes entre le DEC et l'économie sociale. D'autre part, les intervenants en DEC du Manitoba s'intéressent depuis longtemps à la réussite de l'économie sociale au Québec. En outre, si les différences entre ces deux notions peuvent créer une certaine confusion, les objectifs des acteurs québécois et de la communauté canadienne anglaise en matière d'économie sociale sont sensiblement les mêmes.

Il existe de nombreuses définitions du DEC, mais les intervenants du Manitoba le perçoivent de plus en plus à la fois comme une stratégie et un processus visant à renverser la marginalisation socio-économique qui existe dans de nombreuses collectivités. Le DEC est beaucoup plus qu'une stratégie locale de développement économique; ses objectifs ne sont pas simplement économiques, ils sont aussi sociaux et visent à garantir l'inclusion, l'autonomisation et le développement de possibilités pour ceux qui n'ont pas bénéficié des stratégies de développement de l'économie générale.

L'économie sociale a aussi plusieurs définitions. Pour certains, elle est axée uniquement sur le renforcement de

l'entreprise sociale, perception qui se reflète dans les initiatives présentées récemment par le gouvernement fédéral. D'autres ont une vision plus large du phénomène, qui englobe l'ensemble des activités du secteur bénévole.

Les chercheurs universitaires et les intervenants communautaires se sont réunis dans le cadre de la Manitoba Research Alliance on Community Economic Development in the New Economy, et plus récemment l'Alliance de recherche en économie sociale (ARES), pour examiner l'évolution du secteur de l'économie sociale au Manitoba et la possibilité d'accroître ses activités dans le but de résoudre les inégalités persistantes. L'ARES considère le DEC et l'économie sociale comme complémentaires, voire synonymes, les objectifs fondamentaux des deux phénomènes étant une meilleure inclusion sociale et une plus grande équité socio-économique. L'autonomisation communautaire et la justice sociale doivent également être au cœur des activités et des politiques de DEC et (ou) d'économie sociale.

Le DEC au Manitoba

L'histoire du DEC au Manitoba est assez remarquable. Le DEC est un outil utilisé dans le contexte urbain depuis de nombreuses années. Depuis les années 1970, le centre-ville de Winnipeg connaît un déclin dû à l'augmentation de la pauvreté. Dans les années 1980, l'Opération centre-ville de Winnipeg, une entente tripartite visant à financer la revitalisation du centre-ville, a permis de ralentir cette tendance. Toutefois, en 1996, 50,8 % des ménages de ce quartier avaient des revenus inférieurs au seuil de faible revenu. La situation s'est aggravée au cours des années 1990, lorsque le gouvernement a largement diminué son soutien au projet. Les tenants de la revitalisation du centre-ville ont continué d'appliquer des

stratégies de DEC avec la création de coopératives autochtones, l'élaboration de programmes de formation professionnelle et le développement de micro-entreprises. Ils ont préconisé une nouvelle approche pour les levées de fonds caritatives axée sur le développement. Toutefois, avec le peu de ressources disponibles, la tâche était ardue.

Les intervenants en développement économique communautaire du Manitoba s'intéressent depuis longtemps à la réussite de l'économie sociale au Québec.

Dans le nord de la province, le DEC a connu un essor important dans les années 1970, avec l'élaboration, par le gouvernement du Manitoba, du *Northern Plan*, une stratégie ayant pour but de favoriser l'autonomie des régions du Nord par des politiques de développement économique local. Si certaines ont porté leurs fruits, ceux-ci ont été éphémères, dans la mesure où les stratégies gouvernementales visant à remédier au déclin socio-économique de la région par le biais d'une approche de DEC ont été largement abandonnées dans les années 1990.

Plutôt qu'une approche de DEC, le Manitoba rural a adopté une approche de développement économique local moins axée sur l'inclusion socio-économique. Le financement des gouvernements fédéral et provincial a soutenu ces efforts par l'entremise des sociétés d'aide au développement des collectivités, des organismes de développement rural et des sociétés de développement communautaire.

Il est toutefois généralement reconnu que les années 1990 ont été des années de vaches maigres pour les collectivités marginalisées, surtout celles des centres urbains et du Nord. En 2000, le vent tourne à nouveau. Le secteur, ayant acquis une plus grande maturité, adopte de plus en plus des approches

de développement plus globales, intégrant l'organisation communautaire, la formation professionnelle, ainsi que la création d'emplois et d'entreprises sociales dans des secteurs comme le logement. Le gouvernement NPD fraîchement élu se montre plus enclin à appuyer les efforts de DEC dans les collectivités démunies. Toute cette conjoncture engendre un nouvel

espoir et une nouvelle énergie chez les organismes communautaires résolus à améliorer les conditions socio-économiques de leurs collectivités. Et, de fait, la situation s'améliore. Les collectivités du centre-ville de Winnipeg, quoique toujours aux prises avec la pauvreté et la criminalité, voient leur sort s'améliorer de façon significative dans les quartiers où sont affectées les ressources. Le logement s'améliore, les incendies criminels diminuent, les zones commerciales sont revitalisées et le capital social s'enrichit¹.

Dans le Nord, des initiatives communautaires comme le Northern Forest Diversification Centre qui aide les collectivités marginalisées à créer des possibilités de développement économique en utilisant des ressources de la région et en se fondant sur les valeurs locales, ont été moins importantes, mais ont tout de même fortement contribué au développement socio-économique.

Principes sous-tendant le DEC

S'il reste encore beaucoup à faire pour édifier l'économie sociale du Manitoba, beaucoup s'entendent pour dire que des étapes importantes ont été franchies. L'analyse de la scène manitobaine fait ressortir quelques

éléments essentiels ayant contribué à l'originalité de la province en matière de DEC et d'économie sociale.

À la fin des années 1990, les intervenants en DEC collaborent de plus en plus étroitement avec des spécialistes partout au pays par l'entremise d'organismes comme le Réseau canadien de développement économique communautaire, favorisant ainsi un partage des leçons apprises et l'échange des idées. Ces liens mènent également à l'élaboration d'importantes recommandations en matière de politiques, qui se révèlent extrêmement utiles pour l'élaboration des politiques de DEC au Manitoba.

Les organismes de DEC de Winnipeg sont par ailleurs de plus en plus favorables aux principes fondamentaux du DEC, établis par les membres de l'épicerie Neechi Foods, une coopérative autochtone du centre-ville. Ces principes sont essentiels pour plusieurs raisons. D'abord, enracinés dans la théorie du développement économique communautaire, ils reposent sur une base économique solide. Ensuite, leur adoption croissante par les organismes communautaires partout dans la province favorise le ralliement des intervenants en DEC autour de principes directeurs de base. Si les buts, les objectifs et les priorités du DEC ne cessent d'évoluer, les principes Neechi ci-dessous sont essentiels à l'évolution du DEC au Manitoba :

- l'utilisation de biens et services produits localement;
- la production de biens et services pour une utilisation locale;
- le réinvestissement local des profits;
- l'emploi à long terme de résidents locaux;
- le développement des compétences locales;
- la prise de décision locale;
- la promotion de la santé publique;

- l'amélioration de l'environnement physique;
- la promotion de la stabilité des quartiers;
- la promotion de la dignité humaine;
- le soutien mutuel des organismes qui adhèrent à ces principes.

Initiatives provinciales récentes

Un autre élément caractéristique de la situation manitobaine est le rôle du gouvernement provincial, qui, en 2000, entreprend d'élaborer une politique de soutien au DEC et, en 2001, adopte le cadre stratégique et la perspective du DEC à l'usage de l'ensemble du gouvernement². Le gouvernement manitobain a eu le mérite de respecter les principes de DEC adoptés par les collectivités et de les intégrer à ses mécanismes d'intervention. Le cadre stratégique comporte également un grand nombre des recommandations présentées par le Réseau canadien de DEC. En adoptant la perspectives du DEC, le gouvernement manitobain reconnaît le bien-fondé du DEC et l'importance du rôle de soutien qu'il doit jouer. Il reconnaît également le besoin de financement pluriannuel, d'un meilleur alignement horizontal des politiques et des programmes et d'une meilleure coopération entre les gouvernements pour appuyer le travail des collectivités.

Si le contenu du cadre stratégique et de la perspective du DEC reflète les objectifs des intervenants en DEC, l'élément essentiel de l'initiative du gouvernement manitobain reste la structure sur laquelle s'appuie leur mise en application. Celle-ci s'est avérée à la fois une bénédiction et

une calamité. Gérée de façon centrale par un organisme très puissant, le Comité du Cabinet chargé du développement communautaire et économique, la mise en œuvre de la politique en matière de DEC permet, comme il se doit, d'atteindre tous les ministères gouvernementaux, véhiculant le message à l'effet que le DEC ne relève pas d'un seul ministère, mais que tous ont un rôle à jouer pour soutenir cette activité.

Le développement économique communautaire est beaucoup plus qu'une stratégie locale de développement économique; ses objectifs ne sont pas simplement économiques, ils sont aussi sociaux et visent à garantir l'inclusion, l'autonomisation et le développement de possibilités pour ceux qui n'ont pas bénéficié des stratégies de développement de l'économie générale.

Théoriquement, gérer une politique de DEC à partir d'un ministère central semble logique. Une telle gestion se heurte toutefois au fait que le DEC suscite l'intérêt de tous, mais que personne n'en est responsable. Aucun ministère n'est le maître d'œuvre du DEC et aucun budget réel ne lui est réservé. L'absence d'un chef de file reconnu et de ressources minimales pour mener à bien le projet est une lacune fondamentale du modèle manitobain. En conséquence, peu de ministères ont réellement entrepris l'initiative de mettre en place ces politiques et le DEC n'a jamais figuré aussi haut dans la liste des priorités gouvernementales que le souhaiterait le secteur du DEC. La perspective du DEC est encore aujourd'hui peu familière au sein du gouvernement et ceux qui la connaissent et y sont favorables ont peu de pouvoir pour remodeler les

politiques et les programmes en fonction de cette perspective. Mais la plus grande limite est peut-être le fait que les ministères responsables n'ont pas à rendre compte de leur contribution au DEC. Le recours au cadre stratégique et à la perspective du DEC est largement laissé à la discrétion des ministères et, si certains ont fait preuve de diligence dans l'intégration des principes de DEC à leurs programmes, ce n'est pas le cas d'autres ministères clés. Il y a

encore place à l'amélioration et à l'élaboration de politiques et de programmes de DEC, notamment dans le développement industriel, le développement des infrastructures, l'éducation, la santé et les garderies, l'élaboration de programmes environnementaux et l'approvisionnement écologique. Il pourrait aussi être utile de chercher des possibilités d'intégrer le DEC aux mesures législatives, en incorporant par exemple les objectifs de DEC à l'actuelle *Loi sur le développement durable*, pour que soient inclus, outre les objectifs environnementaux, les objectifs sociaux et économiques.

Malgré ces limites, le gouvernement manitobain a fait preuve de créativité dans son approche, et le secteur du DEC continuera à l'encourager à améliorer ses politiques en la matière et à créer des mécanismes d'évaluation de leur mise en œuvre.

Un regard sur l'avenir

L'engouement récent du gouvernement fédéral pour l'économie sociale pourrait fournir un élan à ce secteur au Manitoba. L'initiative fédérale semble beaucoup plus étroitement axée sur l'entreprise sociale et, bien que les ressources soient encore très limitées pour le moment, les possibilités n'en sont pas moins intéressantes. Encore une fois, les spécialistes manitobains s'inspirent du Québec qui a réussi à intégrer le modèle de l'entreprise sociale dans des secteurs comme les garderies et le logement. Le développement de l'entreprise sociale au Manitoba exigera un effort concerté des gouvernements fédéral, provincial et municipal, et du secteur du DEC pour mettre en évidence les possibilités de projets et utiliser de façon créative les ressources disponibles pour les mener à bien. Toutefois, si le gouvernement fédéral souhaite vraiment contribuer à la création d'une économie sociale forte, il lui faudra mettre en place une réponse politique plus globale, semblable à celle qui a été mise à l'essai au Manitoba.

Que ce soit par l'entremise du DEC ou de l'économie sociale, le travail préparatoire à la création d'une économie fondée sur la collectivité et répondant à des objectifs de justice sociale a été effectué au Manitoba. Dans le nord de la province, des efforts sont également en cours pour éduquer et employer des résidants dans leurs propres collectivités. Les villes de Thompson et Brandon ont fait un grand pas dans la revitalisation des collectivités démunies grâce aux programmes gouvernementaux de DEC. Le centre-ville de Winnipeg se débat pour surmonter d'énormes obstacles. La capacité communautaire s'accroît et de nouveaux

leaders émergent, insufflant un nouvel espoir aux collectivités.

Si les efforts voués à l'édification d'une économie sociale ont été à la merci des intérêts politiques des gouvernements, l'environnement favorable actuel et l'enthousiasme qui anime de nouveau les membres du secteur du DEC semblent indiquer qu'il existe à présent une extraordinaire possibilité de bâtir une économie sociale forte et dynamique au Manitoba.

Notes

- 1 Ces tendances sont examinées plus en détail dans *State of the Inner City Report, 2005*, un document qui est publié en novembre 2005 par le Centre canadien de politiques alternatives, section Manitoba.
- 2 Voir aussi l'article *Fait au Manitoba : Cadre stratégique et perspective du développement économique communautaire* dans ce numéro.

Échange de crédits de qualité de l'eau

En septembre 2005, le Projet de développement durable du PRP a publié deux notes d'information sur les échanges de crédits de qualité de l'eau (ECQE). Les ECQE sont un instrument de marché qui vise à réduire la pollution de l'eau en permettant l'échange de crédits de réduction de la pollution entre divers pollueurs. Ces deux notes portent principalement sur l'utilisation des ECQE dans le but de réduire la pollution de l'eau par l'agriculture.

La note intitulée *Échange de crédits de qualité de l'eau I : considérations scientifiques pour les polluants agricoles* examine les connaissances scientifiques nécessaires au fonctionnement du système des ECQE. Au Canada, les polluants les plus susceptibles d'être visés par les ECQE sont le phosphore, l'azote et les sédiments. Pour que les ECQE donnent de bons résultats, il est nécessaire d'avoir des connaissances scientifiques solides sur le comportement du polluant dans l'environnement, ses sources et ses puits, les pratiques de gestion qui le touchent et tout facteur inhérent aux bassins hydrographiques qui modifie l'impact environnemental du polluant.

La note intitulée *Échange de crédits de qualité de l'eau II : emploi des taux d'échange pour remédier aux incertitudes* décrit comment les taux d'échange des polluants peuvent compenser les incertitudes quant aux répercussions des pratiques de réduction de la pollution, les différences liées à l'emplacement des divers pollueurs dans le bassin hydrographique ou même les divers types de polluants.

La série de notes d'information sur le développement durable est disponible sur le site web du PRP, dans la section des publications. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le directeur des projets, Ian Campbell, au 613 992.3704 ou par courriel, à l'adresse <i.campbell@prs-srp.gc.ca>.

L'économie sociale au Canada

Concepts, données et mesure

Alan Painter
Projet de recherche
sur les politiques
Gouvernement du Canada

La prise de décisions fondée sur des preuves empiriques exige une conceptualisation, l'élaboration de données et une recherche empirique. Cet article aborde ces trois aspects en lien avec la recherche en politiques publiques et l'analyse de l'économie sociale et de ses secteurs apparentés. Une attention sera portée sur deux blocs de données publiés en 2004 qui ont considérablement amélioré la qualité et la quantité de l'information¹.

Les concepts

L'économie sociale est un concept assez récent applicable à l'évolution de diverses combinaisons d'organisations non gouvernementales (ONG) produisant et offrant des biens et services dans les collectivités au Canada et ailleurs dans le monde depuis plus d'un siècle.

L'intérêt porté au concept de l'économie sociale a augmenté au Québec vers le milieu des années 1990. Bien

que le secteur de l'économie sociale occupe une place considérable au Canada, il n'est pas encore organisé comme tel au Canada hors Québec (Fairbairn, 2004).

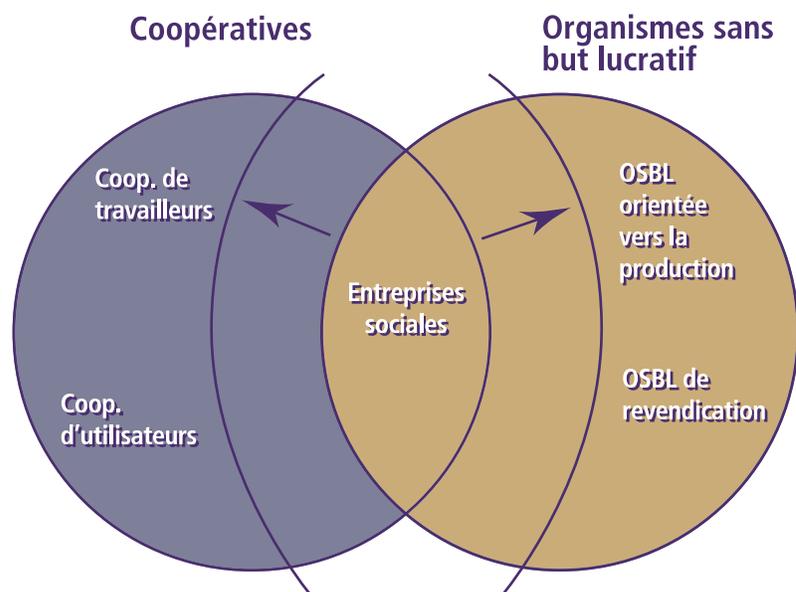
Les entreprises d'économie sociale (EES) sont différentes des entreprises à but lucratif, puisqu'un large éventail d'intervenants participent aux décisions et qu'on réinvestit les profits dans l'accomplissement de la mission de l'organisation plutôt que de les redistribuer aux propriétaires et actionnaires.

La mission d'une EES repose à la fois sur l'intérêt commun et la poursuite d'objectifs liés au service public. Voici quelques exemples illustrant bien cette différence.

- Une compagnie d'assurance sous forme de mutuelle mettant l'accent sur les intérêts des titulaires de polices et une association sportive locale qui rassemble les enfants du voisinage pour un match de soccer

FIGURE 1

Les entreprises sociales au carrefour des coopératives et des organismes sans but lucratif



Source : Tiré de Defourmy (2001).

Alan Painter est agent principal de recherche en politiques au Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada.

le samedi matin sont des exemples d'entreprises d'économie sociale axées sur l'intérêt commun.

- Une soupe populaire qui reçoit des dons provenant des épicerie locales pour offrir des repas à faible coût aux personnes dans le besoin et un organisme recevant des dons privés et des subventions gouvernementales pour former les personnes qui ont besoin d'aide pour trouver un emploi sont des exemples d'entreprises d'économie sociale offrant des services d'intérêt public.

En pratique, les EES sont dirigées par des citoyens, basées sur le communautaire et font appel à une combinaison de ressources marchandes (recettes des ventes et salaires) et non marchandes (financement public, dons du secteur privé et contribution bénévole) pour produire et offrir des biens et services aux particuliers.

La figure 1 présente un système conceptuel élaboré par Defourny (2001)

qui fait le lien entre les coopératives, les organismes sans but lucratif et un secteur émergent qui allie la vocation sociale à l'entrepreneuriat. Comme le montre la figure, certaines coopératives et organisations sans but lucratif (p. ex., les coopératives de travailleurs et les OSBL orientés vers la production) sont plus proches du secteur émergent que d'autres (p. ex., les coopératives s'adressant aux utilisateurs et les OSBL fondés sur l'action sociale). Cette figure laisse supposer que la frontière entourant le secteur de l'économie sociale est à la fois mouvante et en expansion.

La typologie suivante, qui emprunte beaucoup à Defourny, peut servir à rapprocher les entreprises à but lucratif et les organismes gouvernementaux au Canada, facilitant ainsi l'étude de l'économie sociale à l'aide des sources de données disponibles :

- EES axées sur l'intérêt commun;
- EES offrant des services d'intérêt public;

- autres ONG (p. ex., celles qui sont fondées sur la revendication, la recherche et la religion);
- organismes paragonnementaux (c.-à-d., les hôpitaux, les universités et collèges).

Données

Deux publications de données en septembre 2004 ont considérablement augmenté la quantité d'information soutenant la recherche en politiques publiques sur l'économie sociale et les secteurs apparentés.

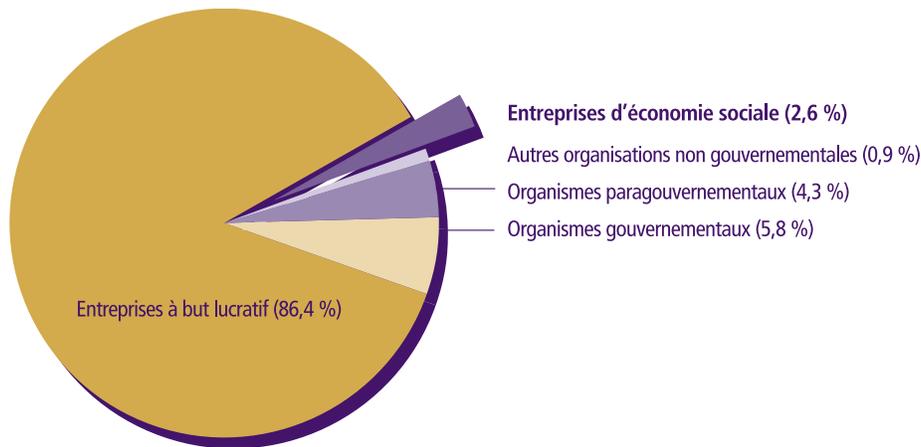
- L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif est la première enquête à grande échelle portant sur ce secteur au Canada. Cette enquête a permis de recueillir des données sur les finances, les dépenses, les activités, les populations desservies, de même que sur les forces et faiblesses perçues des organismes sans but lucratif et de bienfaisance enregistrés.

TABLEAU 1
L'économie sociale au Canada

Secteur	Privé	Économie sociale			Public		
		Secteur sans but lucratif et bénévole					
Type d'organisme	À but lucratif	Axés sur l'intérêt commun	Offrant des services d'intérêt public	Autres ONG	Para-gouvernementaux	Gouvernementaux	
Colonne	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Nombre d'employés		155 398 en 2004	740 000 en 1999				821 000 en 2004
Part du PIB			2,5 % en 1999, excluant les bénévoles			4,3 % en 1999, excluant les bénévoles	
	87,4 % en 1999				0,9 % en 1999		5,8 % en 1999

Source : Ce tableau, tiré de PRP (2005), est établi d'après des données recueillies par Hamdad et coll. (2004), Goldenberg (2004), la Canadian Co-operative Association (correspondance privée en 2005) et l'Enquête sur la population active de Statistique Canada².

FIGURE 2.
PIB selon le type d'organismes au Canada



Le Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat comprend quant à lui des données sur les intrants et extrants financiers des institutions ainsi que sur la valeur économique du travail bénévole.

Les organismes auxquels réfèrent les deux publications ont été identifiés à l'aide des critères du Comparative Non-Profit Sector Project de l'Université John Hopkins, qui fournit des données sur un nombre de plus en plus grand de pays (au moins 37 à l'heure actuelle), relativement aux activités d'organisations non gouvernementales, non religieuses, sans but lucratif, apolitiques et autonomes auxquelles l'appartenance est volontaire jusqu'à un certain point³.

Le tableau 1 utilise cette typologie pour organiser les résultats de la recherche descriptive effectuée au Canada jusqu'à maintenant, complété par des données rapidement et facilement utilisables de Statistique Canada.

Constatations

Les entreprises d'économie sociale représentent 2,5 % du produit intérieur brut (PIB).

On peut obtenir l'estimation approximative de la taille totale du secteur de l'économie sociale en se fondant sur les trois dernières lignes du tableau 1 : elle représente environ 2,5 % du PIB (colonne 3 + colonne 4 + colonne 5), moins 0,9 % (colonne 5), plus la valeur des entreprises d'économie sociale dont on n'a pas tenu compte dans l'avant-dernière ligne (colonne 2, environ 1 %⁴), ce qui équivaut à 2,6 % de l'économie canadienne totale.

En 1999, avec sa part d'environ 2,5 % du PIB, l'économie sociale dépassait la part des secteurs de l'aérospatiale (0,6 %), de l'exploitation minière (1 %) et des pâtes et papiers (1,3 %), et égalait le secteur de l'exploitation pétrolière et gazière (2,5 %), mais était elle-même dépassée par le secteur de l'équipement de transport (3,1 %)⁵.

La figure 2 donne la répartition du PIB du Canada selon le type d'organismes, d'après les données et les analyses précédentes.

Les données canadiennes recueillies en 2004 permettent de déceler certaines tendances prises par le secteur sans but lucratif et bénévole (SSBLB), et

par ce même secteur à l'exclusion des organismes paragouvernementaux (p. ex., les hôpitaux, les universités et collèges). La figure 3 décrit la taille relative de ces deux secteurs et leur relation avec l'économie sociale, d'après les données des colonnes 2 à 6 du tableau 1 et les données et analyses précédentes. La taille de la case de chaque catégorie est proportionnelle à sa part du PIB du Canada. Le SSBLB est beaucoup plus grand que l'économie sociale telle que définie plus haut, alors que le SSBLB à l'exclusion des organismes paragouvernementaux a une taille qui correspond bien mieux à celle de l'économie sociale.

Puisque les sources de données n'ont pas été constituées pour étudier l'économie sociale comme telle, les constatations suivantes portent sur le SSBLB et/ou le SSBLB à l'exclusion des organismes paragouvernementaux, selon les détails fournis par la source de données sous-jacente. Dans le tableau ci-dessous, le terme *secteur sans but lucratif* est utilisé lorsque le constat est valable pour ces deux secteurs⁶.

- Le secteur sans but lucratif canadien a crû depuis 1997.
- Le soutien des gouvernements fédéral et provinciaux au secteur sans but lucratif canadien a également crû entre 1997-1999, période la plus récente pour laquelle les données sont disponibles.
- Le SSBLB est plus important au Canada que dans les autres pays développés.
- Le Canada suit à peu près la moyenne des pays développés pour ce qui est des revenus du SSBLB provenant des gouvernements.
- Par habitant, c'est au Manitoba et dans les territoires que le SSBLB est le plus important.
- C'est au Québec que le SSBLB reçoit le plus de revenus gouvernementaux, et le moins en Alberta.

- L'essentiel du financement direct apporté au secteur sans but lucratif provient des gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Le gouvernement fédéral apporte un financement considérable aux provinces et aux territoires.

Possibilités à envisager

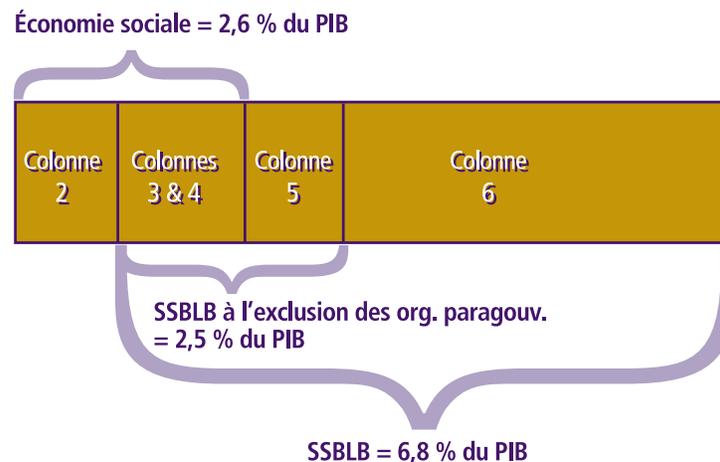
Les entreprises de l'économie sociale et les organisations connexes sont actives au Canada depuis plus d'un siècle, mais la connaissance que nous en avons ne s'est vraiment améliorée que depuis 30 ou 40 ans. Jusqu'à maintenant, les données comparables entre pays, provinces et territoires auxquelles on a couramment accès ont été recueillies pour étudier le SSBLB plutôt que l'économie sociale. On ne recueille pas de façon régulière et systématique les données détaillées sur la portée et la structure de l'économie sociale dans son ensemble au Canada, une lacune déjà observée il y a plus de dix ans (Quarter, 1992).

On devrait peut-être opter pour la collecte et la publication systématique et régulière de données fiables sur les activités des entreprises d'économie sociale au Canada, y compris sur leurs sources de financement et leur utilisation des fonds. D'autres collectes de données pourraient porter sur l'ensemble du secteur de l'économie sociale, et faciliter les comparaisons.

En règle générale, dans les efforts de collecte de données, les entreprises d'économie sociale ont été simplement considérées comme des organisations économiques, comme le révèle l'exemple du Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat, dans lequel toute l'information sur les organisations est de nature financière. Les décideurs s'intéressent aussi aux objectifs et réalisations non financiers des organisations. On pourrait, grâce à de nouveaux efforts de collecte de données, étudier plus particulièrement les divers objectifs des entreprises

FIGURE 3

Taille relative et relation : économie sociale, SSBLB et SSBLB à l'exclusion des organismes paragouvernementaux



d'économie sociale, notamment leurs énoncés de mission. On pourrait aussi étudier leurs retombées au sens large, par exemple en sondant les personnes vers qui ces organisations dirigent leurs services.

Être mieux informés des retombées des organisations et mieux savoir comment les mesurer permettrait également de s'assurer que les programmes et politiques atteignent leurs objectifs, puisque la production de rapports destinés au public, l'évaluation des programmes et la vérification sont des activités dont il faut bien connaître le rendement. De plus, ce genre d'information éclairerait les débats sur l'efficacité et l'efficience relatives des entreprises d'économie sociale et des entreprises à but lucratif dans l'atteinte des divers objectifs sociaux et économiques.

Des universitaires canadiens et étrangers ont relevé des points de vue et des observations qui sont un bon point de départ pour l'approfondissement de la conceptualisation et la collecte de données sur l'économie sociale. Par exemple, Quarter (1992)

fait la distinction entre les coopératives, les organismes sans but lucratif offrant des avantages mutuels et ceux offrant des services d'intérêt public. Fairbairn (2001, 2004) a établi différents types d'organismes selon leurs activités de base et il a « déconstruit » les coopératives, qui deviennent des associations de gens qui agissent sur le marché. Bode et Evers (2004) font la distinction entre deux types d'organismes qui ont vu le jour au XIX^e siècle, en Allemagne : certains remédiaient à des besoins sociaux en aidant des non-membres tandis que d'autres reposaient sur des approches différentes par rapport aux activités économiques de façon à servir leurs membres. Lévesque et Mendell (2004) établissent une distinction utile entre quatre types d'entreprises d'économie sociale en se fondant sur la nature des besoins qu'elles visent à satisfaire et si elles sont axées ou non de façon prédominante sur le marché. Les points de vue exposés par ces auteurs ainsi que par d'autres chercheurs pourraient entrer dans la préparation de nouvelles collectes de données et dans l'élaboration des politiques.

La relation entre les EES offrant des services d'intérêt public et les organismes de bienfaisance est une question conceptuelle dont l'exploration pourrait orienter l'élaboration de politiques dans l'avenir. Bien que le concept d'organisme de bienfaisance n'englobe pas vraiment tout ce que les EES cherchent à réaliser, il exerce une influence sur la nature des activités soutenues par le gouvernement, d'autant plus qu'il subsistera toujours un chevauchement entre les activités des EES offrant des services d'intérêt public et celles des organismes de bienfaisance.

Afin de déterminer, à l'aide d'une méthode fondée sur des preuves, les changements dans les politiques et les programmes qui permettraient de mieux soutenir l'économie sociale, il faut davantage de concepts, de données et de constats. La série de programmes sur l'économie sociale mis en place par le Conseil de recherches en sciences humaines dans le but de soutenir les chercheurs universitaires collaborant avec des organismes communautaires, sera une source utile. Ces programmes soutiennent, entre autres choses, le développement d'inventaires, de données statistiques, d'outils et de travaux d'analyses.

Mais de façon plus générale, l'apport des statisticiens, des chercheurs et des analystes sera nécessaire, autant pour améliorer notre compréhension commune de l'économie sociale que pour mieux définir le rôle du gouvernement.

Bibliographie

Bode, Ingo et Adalbert Evers. 2004. « From Institutional Fixation to Entrepreneurial Mobility? The German Third Sector and Its Contemporary Challenges », dans Evers, Adalbert et Jean-Louis Laville (dir.). *The Third Sector in Europe*.

Canada, ministère des Finances. 2005. <www.fin.gc.ca>.

Canada, Projet de recherche sur les politiques, 2005. *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale : Un guide pour la recherche en politiques publiques*.

Canada, Statistique Canada. 2005. <www.statcan.ca/start.html>.

Defourny, Jacques. 2001. « Introduction: From Third Sector to Social Enterprise », dans Borzaga, Carlo et Jacques Defourny (dir.), *The Emergence of Social Enterprise*.

Fairbairn, Brett. 2001. « The Co-operative Tradition in Canada », dans Restakis, John et Evert A. Lindquist, *The Co-op Alternative: Civil Society and the Future of Public Services*, l'Institut d'administration publique du Canada.

Fairbairn, Brett. 2004. *Conceptualizing the Social Economy in Canada Outside Québec*, communication à la table ronde PRP-CRSH du 28 septembre 2004 sur les besoins en matière de recherches sur les politiques pour soutenir l'économie sociale.

Goldenberg, Mark. 2004. *L'innovation sociale au Canada : comment le secteur à but non lucratif sert les Canadiens... et comment il peut mieux les servir*, Rapport de recherche RCRPP W125.

Hall, Michael, Cathy W. Barr, M. Easwaramoorthy, S. Wojciech Sokolowsky, Lester M. Salamon. 2005. *Analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada*.

Hall, Michael H., Margaret L. de Wit, David Lasby, David McIver, Terry Evers, Chris Johnston, Julie McAuley, Katherine Scott, Guy Cucumel, Louis Jolin, Richard Nicol, Loleen Berdahl, Rob Roach, Ian Davies, Penelope Rowe, Sid Frankel, Kathy Brock et Vic Murray. 2004. *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, 2003, Statistique Canada, n° 61-533.

Hamdad, Malika, Sophie Joyal et Catherine Van Rompaey. 2004. *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat, 1997-1999*, Statistique Canada n° 13-015.

Lévesque, Benoît et Marguerite Mendell. 2004. *L'économie sociale : diversité des approches et des pratiques. Proposition pour le nouveau programme des ARUC en économie sociale*, document de travail pour la présidence du CRSH.

Quarter, J. 1992. *Canada's Social Economy: Cooperatives, Non-Profits, and Other Community Enterprises*, Toronto, James Lorimer & Company.

Notes

- 1 Cet article est fondé sur une recherche présentée dans *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale : Un guide pour la recherche en politiques publiques*, un article publié par le PRP en juillet 2005.
- 2 Le site du PRP contient une version de ce tableau accompagnée de notes et de renseignements plus complets sur les sources.
- 3 Pour en savoir davantage sur le projet de John Hopkins, voir <www.jhu.edu/~cnp/>. Pour en savoir davantage sur la façon dont les critères ont été adaptés à l'enquête et au compte satellite, voir respectivement Hall et coll. (2004) et Hammad et coll. (2004).
- 4 Voir PRP (2005) pour connaître les hypothèses ayant servi à calculer cette estimation de 1 %, qui doit être interprétée avec circonspection.
- 5 Données de Statistique Canada établies d'après le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.
- 6 Les données ainsi que les documents d'appui sont fournis dans une annexe de la version en ligne de cet article disponible sur le site web du PRP.

Le Portail d'achat responsable

Un outil d'intégration des valeurs

David LePage
Fast Track to Employment

« Beaucoup de gens agissent encore comme si les secteurs privé et social devraient fonctionner sur différents axes, où le premier a pour but de générer des profits, alors que l'autre est au service de la société. Une meilleure approche serait d'intégrer ces missions. [traduction]

Steve Case, co-fondateur de America Online et président de The Case Foundation¹.

Le concept de « Blended Values », c'est-à-dire, d'intégration des valeurs, élaboré par Jed Emerson, spécialiste de recherche à la Fondation Hewlett et maître de conférences à la Graduate School of Business de l'Université Stanford, déclare que « toute organisation, à but lucratif ou non, crée une valeur à la fois économique, sociale et environnementale, et les investisseurs (que ce soit sur le marché, dans le milieu caritatif ou les deux) permettent de générer simultanément les trois formes de valeur en fournissant des capitaux aux entreprises. Même si toute valeur est naturellement constituée d'une intégration de plusieurs éléments, certains investisseurs et organisations s'efforcent consciemment de créer, d'intégrer et de maximiser les impacts de cette intégration des valeurs². »

Traditionnellement, le marché du secteur privé est vu comme le secteur de l'économie qui produit de la « valeur économique » alors que l'économie sociale, des organismes bénévoles aux entreprises sociales est vue comme le secteur qui produit de la « valeur sociale ». Apprendre à intégrer ces valeurs est un défi pour les deux secteurs.

Cet article présente un outil innovateur qui facilite l'intégration des valeurs dans les stratégies quotidiennes d'achats et d'approvisionnement des entreprises : le Portail d'achat responsable, créé à Vancouver³.

David LePage est président-directeur général de Fast Track to Employment, organisme établi à Vancouver et qui guide et facilite les activités de formation des chômeurs chroniques.

Historique

L'économie du secteur privé

Steve Case, un homme d'affaires et Jed Emerson, un universitaire, ont lancé le débat sur une redéfinition du rendement des investissements. Ils ont souligné la nécessité d'associer le rendement financier des investissements et l'impact social des décisions en matière d'achats et d'approvisionnement, des valeurs traditionnellement considérées comme étant distinctes et ayant peu en commun.

Ce concept permet de mieux comprendre de récents changements dans les pratiques d'achats et d'approvisionnement des entreprises. Ces changements résultent de plusieurs facteurs importants, qui vont des préoccupations éthiques liées à la mondialisation des entreprises aux initiatives locales pour bâtir des communautés durables. Parallèlement, l'intérêt croissant pour la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a amené à s'interroger sur la façon de produire des résultats sur plusieurs plans (financier /environnemental /social) sans compromettre ni éroder le seul rendement financier habituellement visé. Présentement, on distingue encore les résultats environnementaux ou sociaux des entreprises qui se disent responsables socialement des résultats économiques de base. On continue aussi de dissocier complètement le mandat qu'elles se donnent sur le plan caritatif (p. ex. les dons de charité), de leurs activités principales sur le plan des affaires commerciales.

Une nouvelle approche d'achats et d'approvisionnement qui s'appuie sur la vision des « valeurs intégrées » offre l'occasion de mettre en œuvre une stratégie nouvelle tout en n'affectant pas les dépenses existantes.

Une simple recherche sur Internet montre que le concept « d'achat

responsable » fait son chemin puisque Google recense plus de 170 000 articles sur le sujet. On constate toutefois, à bien y regarder, que la grande majorité de ces articles datent de moins de trois à cinq ans et portent davantage sur les objectifs et les principes de l'achat responsable que sur sa mise en pratique. On ne trouve guère d'exemples où l'achat responsable est devenu pratique courante.

Par contre, les préoccupations environnementales des entreprises et du gouvernement en matière d'achats ont gagné du terrain. On constate cependant que certaines pratiques,

Le Portail d'achat responsable est un nouvel outil qui favorise l'intégration des valeurs.

telle que l'évaluation des modes de production des chaussures de marque Nike ou encore l'offre de café équitable de la compagnie Starbucks, sont souvent une réponse que les entreprises adoptent face à la demande de leur clientèle pour éviter des impacts commerciaux négatifs plutôt qu'une volonté réelle d'intégration des valeurs.

L'économie sociale

Dans le secteur social, nous avons récemment assisté à une croissance significative du nombre d'entreprises sociales. Les activités visant à générer des profits deviennent maintenant pratique courante dans ce secteur, qui fonctionnait traditionnellement sur le modèle caritatif. Les organismes à but non lucratif ont recours aux entreprises sociales afin de réaliser leurs missions et recueillir des fonds pour mettre en œuvre leurs programmes sociaux. Même si la mission sociale reste l'objectif principal, le rendement financier des investissements est de plus en plus considéré comme la clé du succès à long terme. Les pratiques des entreprises au sein de l'économie

sociale témoignent de l'intégration des valeurs économiques et sociales. Ces pratiques commencent à être soutenues par de nouvelles formes de philanthropie, par exemple les réseaux de « Social Venture Partners » qui investissent dans des projets à but non lucratif de type plus entrepreneurial, ou encore les entreprises sociales où les activités commerciales contribuent à améliorer les activités sociales⁴.

L'économie du secteur public

Le secteur public démontre un intérêt croissant à promouvoir les initiatives d'économie sociale qui témoignent d'une convergence des rendements

financier, social et environnemental. Au Canada, on soulignera notamment l'initiative fédérale d'attribution de fonds pour le renforcement des capacités, le financement et la recherche, et les efforts déployés au niveau municipal et fédéral pour modifier les pratiques d'achats des gouvernements (tel que nous le verrons ci-dessous). Dans la même veine, en Grande-Bretagne, le « Accounting for Sustainability Group » a pour objectif de promouvoir l'adoption de pratiques plus écologiques dans le secteur public.

Sur le plan municipal, les politiques d'approvisionnement écologique de la Ville de Vancouver (adoptées en 2004) et les lignes directrices du gouvernement provincial du Manitoba en matière d'achats témoignent de la volonté des gouvernements de favoriser des pratiques d'approvisionnement associant les décisions budgétaires à des enjeux sociaux et environnementaux.

Dans le même ordre d'idées, le député Stephen Owen, alors qu'il était ministre des Travaux publics, a avancé le

concept de « dividende des citoyens », qui examine la possibilité de quantifier la valeur publique et sociale découlant des décisions du gouvernement fédéral en matière d'achats et d'approvisionnement. Malgré les obstacles sur le plan des politiques publiques et des accords commerciaux internationaux, ces principes supposent des rendements intégrés (ou qui intègrent plusieurs valeurs) des investissements dans les stratégies gouvernementales d'approvisionnement.

Un partenariat issu de l'économie sociale visant l'intégration des valeurs

La notion d'entreprise sociale fait désormais partie du vocabulaire de l'économie sociale et de ses pratiques. Parallèlement, les pratiques économiques traditionnelles du secteur privé ont influencé la conception d'un nouvel outil, le Portail d'achat responsable (PAR), qui favorise l'intégration des valeurs dans le cadre des pratiques d'achats et d'approvisionnement actuelles.

Au printemps 2001, un petit groupe du quartier Downtown Eastside de Vancouver, le quartier le plus pauvre au Canada, a entrepris une étude approfondie sur le manque d'efficacité des programmes de soutien à l'intégration au marché du travail des chômeurs chroniques et des personnes difficiles à placer. Le groupe, formé de représentants des services de développement de l'emploi, des ministères de la main-d'œuvre ainsi que de spécialistes en matière de développement économique communautaire, est arrivé aux conclusions suivantes :

- les services d'intégration au marché du travail sont compartimentés au lieu de constituer un ensemble homogène favorisant l'accès à l'emploi;
- les prestataires de services se font concurrence plutôt que de collaborer;

- les bailleurs de fonds s'intéressent davantage à combler des postes qu'à placer des travailleurs;
- la formation ne répond pas aux besoins des employeurs;
- la formation ne répond pas aux objectifs des demandeurs d'emploi;
- l'accent est mis de façon disproportionnée sur la formation plutôt que sur l'intégration en emploi.

En règle générale, l'étude a permis de constater que les services d'emploi étaient axés sur l'offre, mettant plutôt l'accent sur la formation que sur l'emploi.

Ce petit groupe de travail a examiné plusieurs modèles axés sur la demande, déjà appliqués avec succès, et adopté celui qui leur paraissait avoir le plus grand potentiel : Fast Track to Technology (FIT). Ce projet irlandais, initié par l'industrie, a permis la création d'emplois pour les chômeurs chroniques dans le secteur en pleine croissance des technologies de l'information à Dublin.

L'étape suivante consistait à recruter des participants du secteur privé afin de mettre sur pied un projet similaire à Vancouver. Les mois suivants ont été consacrés à la planification et à la collecte des fonds nécessaires à l'embauche de personnel. Mais à l'automne 2002, le projet de Vancouver faisait face à deux obstacles : l'effondrement de l'économie de la haute technologie et la nature du secteur des TI. Ce secteur emploie en effet presque exclusivement des concepteurs de logiciels hautement qualifiés, lesquels occupent rarement des positions au bas de l'échelle. Par conséquent, compte tenu de l'effondrement de l'économie conjugué au type d'emplois disponibles, le modèle FIT s'avérait difficile à adapter à Vancouver.

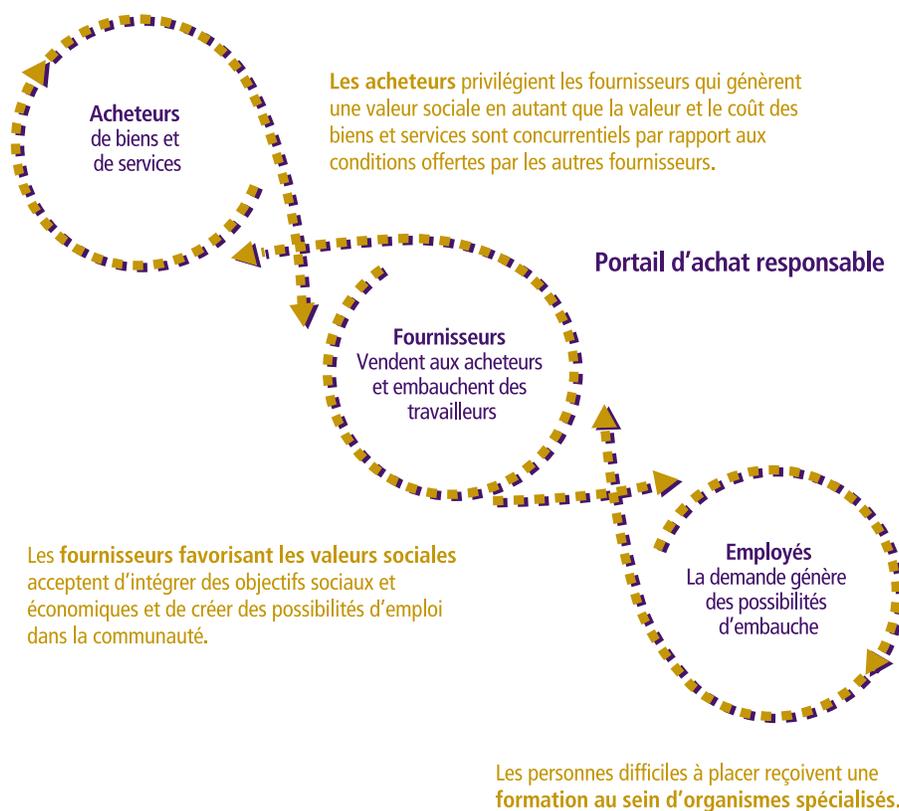
Le groupe est donc retourné à ses devoirs pour trouver un modèle plus adapté à la situation de personnes

moins qualifiées et difficiles à placer du quartier Downtown Eastside. Il a retenu l'élément clé du succès du projet FIT : le fait qu'il soit basé sur la demande et sur la création d'emplois répondant aux besoins d'employeurs potentiels. Le groupe a réalisé que même si les entreprises du secteur des TI n'offraient pas de postes pour des travailleurs peu qualifiés, elles devaient, comme n'importe quelles autres entreprises, se procurer des biens et des services – fournitures de bureau, services de nettoyage, de traicteur, de courrier et d'aménagement paysager – auprès d'entreprises qui, elles, offraient des postes de ce type. La question était de trouver comment, à partir de là, créer des emplois.

Rebaptisé « Fast Track to Employment » (FTE), le programme FIT de Vancouver s'est attelé à l'élaboration d'un modèle pouvant tirer parti des réseaux existants

au sein de la chaîne d'approvisionnement. Le programme FTE a permis d'augmenter le nombre des organismes de formation à 20, constituant ainsi un ensemble homogène de services de développement de l'emploi et de groupes cibles, notamment les immigrants, les jeunes à risque et les bénéficiaires de l'aide sociale.

Grâce au soutien financier et aux conseils de la fondation BC Technology Social Venture Partners, FTE a concrétisé le modèle en développant un outil de création d'emplois à partir des stratégies d'approvisionnement entre les entreprises existantes, sans coûts supplémentaires ni perte de valeur commerciale. Cet outil offre maintenant aux fournisseurs un accès à un nouveau marché en croissance pour leurs biens et services. Des ententes ont été conclues avec les acheteurs afin que ces derniers puissent se pro-



curer les biens et services dont ils ont besoin auprès de fournisseurs prêts à embaucher du personnel faisant partie du bassin de candidats de FTE.

Le Portail d'achat responsable : harmoniser les objectifs sociaux et les besoins du marché

L'objectif du PAR est de favoriser et de gérer la convergence d'intérêts différents en intégrant le rendement financier et le rendement social des investissements dans le domaine des achats de biens et services. Le PAR sert d'intermédiaire, ou de courtier, en facilitant l'intégration des valeurs sociale et économique dans les décisions des entreprises. Comme le souligne Wayne Scott, administrateur du cabinet d'avocats Edwards, Kenny et Bray (un partenaire d'achats du PAR) : « J'aime l'idée que nos dépenses d'approvisionnement deviennent un outil de développement de la responsabilité sociale des entreprises sans coût additionnel. »

Le PAR se présente sous la forme d'une banque de données en ligne, permettant aux entreprises, aux organisations et aux gouvernements intéressés d'effectuer des achats tout en favorisant l'intégration des valeurs, en identifiant les fournisseurs de biens et de services qui offrent à la fois des produits de qualité, des prix concurrentiels et une valeur sociale définie. Dans le cas présent, cette valeur est l'emploi de personnes difficiles à placer ou, autrement dit, le développement économique communautaire.

Le secteur privé détient le pouvoir d'achat et réunit les principaux fournisseurs de biens et de services. L'économie sociale englobe les entreprises sociales, les initiatives de développement économique communautaire et les organisations à but non lucratif qui répondent aux besoins des

segments du capital humain touchés par le chômage chronique et difficiles à placer. Les acheteurs intègrent les valeurs économique et sociale sans coût additionnel; les fournisseurs ont accès à de nouveaux marchés, et de nouvelles activités économiques ainsi que des emplois pour les chômeurs chroniques et les personnes difficiles à placer sont créés.

À Vancouver, le PAR recense plus de 150 entreprises et organisations qui effectuent une partie de leurs achats

L'économie sociale doit préciser son rôle dans la sphère économique élargie.

auprès des 45 fournisseurs offrant des possibilités de travail aux sans emploi du centre-ville ou auprès d'entreprises des quartiers centraux⁵. Plus de 10 % des fournisseurs sont des entreprises sociales. Depuis juin 2003, quelque 75 personnes ont été embauchées dans des entreprises participantes, et les fournisseurs ont enregistré plus de 1 000 000 \$ en nouveaux achats. À Winnipeg, les fournisseurs cherchent maintenant à répondre aux besoins du quartier nord de la ville, un secteur défavorisé où sévissent chômage et pauvreté⁶. À Toronto, la priorité du PAR est de créer des possibilités d'emploi pour les chômeurs chroniques, les immigrants et les Autochtones qui vivent en milieu urbain⁷.

Prochaines étapes

Encourager le changement de paradigme en matière d'approvisionnement par l'entremise d'outils, de politiques et de comportements

Les premiers succès du PAR mettent en évidence les possibilités qui se font jour lorsque les économies du secteur privé, du secteur public et du secteur

social parviennent à intégrer des valeurs traditionnellement compartimentées. On constate un intérêt croissant pour l'intégration des concepts de rendement financier, d'impact social et d'empreinte écologique. Le cadre de travail théorique et les pratiques exemplaires nécessaires au changement sont en cours d'élaboration. D'autres outils comme le PAR voient le jour, engendrant une augmentation du nombre d'acheteurs et de fournisseurs de tous les secteurs et des impacts sociaux mesurables par le biais de la

création d'emplois et de la mise sur pied de nouvelles activités économiques dans le centre-ville.

Cela dit, il reste encore beaucoup à faire pour étendre ce nouveau concept d'approvisionnement à tous les secteurs. Dans le secteur privé, il faut que propriétaires, investisseurs, employés et clients reconnaissent que le rendement social et environnemental des investissements peuvent être une partie intégrante d'une stratégie globale de rendement intégré des investissements. Les partenariats entre les entreprises en matière d'approvisionnement et d'achats peuvent devenir un segment de choix pour la mise en œuvre d'une telle stratégie au même titre que les choix des consommateurs peuvent avoir une influence sur les valeurs de production des biens.

L'économie sociale doit préciser son rôle dans la sphère économique élargie, plus particulièrement au sein des modèles émergents d'entreprises sociales. Il faut faire un examen critique de ces modèles : Quel rôle joue l'autofinancement dans la mise en œuvre de la mission et de la prestation

de services des entreprises? Comment l'entreprise sociale peut-elle soutenir la prestation des services essentiels et comment peut-elle développer les outils nécessaires à l'évaluation des impacts sociaux?

Le potentiel d'intégration des valeurs dans les pratiques d'achats et d'approvisionnement de l'économie du secteur public est immense. Il est d'intérêt public que les décisions budgétaires en matière économique, sociale et environnementale s'équilibrent. Tous les paliers de gouvernement devraient examiner leurs politiques d'approvisionnement et les adapter en conséquence. Certaines ententes interprovinciales et internationales doivent être adaptées afin de favoriser un approvisionnement gouvernemental intégré et écologique. Il faut promouvoir l'implantation de pratiques durables dans tous les ministères.

La promotion du concept d'intégration des valeurs nécessitera un examen approfondi et une modification des politiques et pratiques d'approvisionnement et d'achats. Tous les secteurs doivent être prêts à prendre des risques et à adopter les mesures suivantes :

- consultation et recherche intersectorielles;
- investissements dans les stratégies et outils pour en tester l'efficacité;
- partage des pratiques exemplaires et des politiques;
- reproduction des outils et des pratiques efficaces;
- reconnaissance des comportements témoignant d'une intégration efficace des valeurs.

Vu l'intérêt croissant pour ce concept d'intégration des valeurs, le portail d'achat responsable est un outil créateur de liens qui offre un moyen

simple, efficace et efficient de mettre en œuvre des pratiques et des mesures générant des résultats intégrés.

L'intégration des valeurs économique et sociale dans les stratégies d'achats et d'approvisionnement au sein des secteurs public, privé et social est l'un des éléments essentiels à la santé des communautés locales dans un contexte de mondialisation croissante. C'est le point de convergence entre les intérêts de l'économie sociale et du marché.

Notes

- 1 *The Wall Street Journal*, 10 mai 2005.
- 2 Pour plus d'information sur le concept d'intégration des valeurs (Blended Values), consulter le site <www.blendedvalue.org>.
- 3 <www.sppcanada.org>
- 4 Pour plus d'information sur les Social Partner Networks, consulter le site <www.bctsvp.com>.
- 5 <www.sppvancouver.org>
- 6 <www.sppwinnipeg.org>
- 7 <www.spptoronto.org>

Collaboration en recherche sur les politiques liées à la population, au travail et à la famille

La Collaboration en recherche sur les politiques liées à la population, au travail et à la famille est un partenariat entre les ministères fédéraux et les réseaux stratégiques de recherche subventionnés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada voué à l'étude d'enjeux et d'interventions stratégiques possibles liés au vieillissement de la population, à l'évolution du marché du travail au Canada et aux nouvelles tendances et pressions que vivent les familles. Présidée par le Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada, la CPTF permettra de coordonner les échanges entre chercheurs actifs dans ces domaines de même que le processus de recherche sur les politiques au sein du gouvernement fédéral.

Le premier Symposium annuel de la CPTF aura lieu à Ottawa les 23 et 24 mars 2006, à l'Hôtel Fairmont Château Laurier. Le programme en bref et les détails sur l'inscription pour le Symposium se trouve à la rubrique CPTF du site web du PRP.

Le rôle du gouvernement pour soutenir l'économie sociale

Alan Painter
Projet de recherche
sur les politiques
Gouvernement du Canada

Alan Painter est agent principal de recherche en politiques au Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada.

En juillet 2005, le PRP a publié un guide pour la recherche sur les politiques publiques en matière d'économie sociale. Ce guide fournit de l'information de base sur l'économie sociale, détermine les thèmes de recherche susceptibles de contribuer à l'élaboration de politiques et de programmes, suggère des façons de mener à bien la recherche, et répertorie un éventail de sources d'information additionnelle.

La définition des entreprises d'économie sociale (EES) énoncée dans le guide du PRP repose sur trois éléments :

1. *La façon dont les organisations sont dirigées* : les membres et (ou) les acteurs impliqués dirigent les EES de manière démocratique.
2. *Ce qu'elles font* : Les EES ont recours à une combinaison de ressources provenant de l'économie de marché (revenus de ventes et employés rémunérés) et d'autres secteurs (financement gouvernemental, philanthropie privée, travail bénévole) pour la production des biens et services.
3. *Leurs objectifs* : Une combinaison entre les intérêts communs des membres et un souci pour le bien-être d'autrui.

Les entreprises d'économie sociale présentent à la fois une approche entrepreneuriale caractéristique du secteur privé, une mission que l'on retrouve habituellement dans les organisations à but non lucratif, et des principes de fonctionnement démocratiques guidant la prestation des biens et services.

L'analyse du rôle du gouvernement figurant dans le guide a d'abord été présentée, dans une version préliminaire, à l'occasion d'une table ronde PRP-CRSH en septembre 2004, puis, lors d'un séminaire de recherche

au début 2005. À la suite de ces rencontres, des changements ont été apportés; six observations et trois conclusions ont été dégagées.

Dans un premier temps, cet article présente les six observations et montre comment les conclusions découlant de ces observations peuvent contribuer à définir une position gouvernementale face à l'économie sociale ainsi que la façon dont le gouvernement peut appuyer son développement en temps opportun.

L'approche retenue pour illustrer ces observations repose sur une discussion portant sur le café et qui a été tenue en décembre 2004 lors d'un atelier sur l'économie sociale pendant la conférence du PRP intitulée « Exploration de nouvelles approches en matière de politique sociale ». Cette discussion s'est inspirée de l'allusion au Café Roasted Cherry à la suite du discours du Trône de février 2004. Ce café est une entreprise sociale située à quelques pas seulement du bureau du PRP au centre-ville d'Ottawa.

Dans l'analyse qui suit, le café Roasted Cherry représente une entreprise d'économie sociale type dont les concurrents sont des entreprises à but lucratif. La figure 1 présente le cadre d'analyse sur lequel s'appuient les six observations. Elle montre comment des personnes poursuivant divers objectifs peuvent choisir de former ou de soutenir ou d'adhérer à l'un des deux types d'organisations qui produit et distribue des biens et services : des entreprises à but lucratif ou des entreprises d'économie sociale. Les gens choisissent librement les biens et services qu'ils achètent à l'organisation, de même que l'organisation qu'ils veulent soutenir. Les gens élisent aussi des gouvernements pour élaborer des règles et les faire respecter, y compris des règles prescrivant la redistribution des ressources de certaines personnes vers d'autres.

Comme l'illustre la figure 1, les entreprises d'économie sociale et celles à but lucratif sont deux sources différentes de produits et services¹. À titre d'exemple, les habitants du centre-ville d'Ottawa peuvent choisir d'acheter leur café au Roasted Cherry ou dans l'une des nombreuses entreprises à but lucratif de la ville. Sans l'intervention du gouvernement, la distribution des produits et services offerts par les deux types d'organisations reflète les préférences des gens (à titre de producteurs, consommateurs et bienfaiteurs).

Le cadre d'analyse de la figure 1 est purement descriptif. Il ne porte pas de jugement sur la distribution des biens et services qui en résulte. Il montre simplement comment les biens et services sont produits, échangés et consommés. La grande question que pose le guide est de savoir comment et quand l'intervention gouvernementale est susceptible de soutenir le plus efficacement les entreprises d'économie sociale. Les conclusions proposées offrent quelques suggestions à cet égard.

Observations

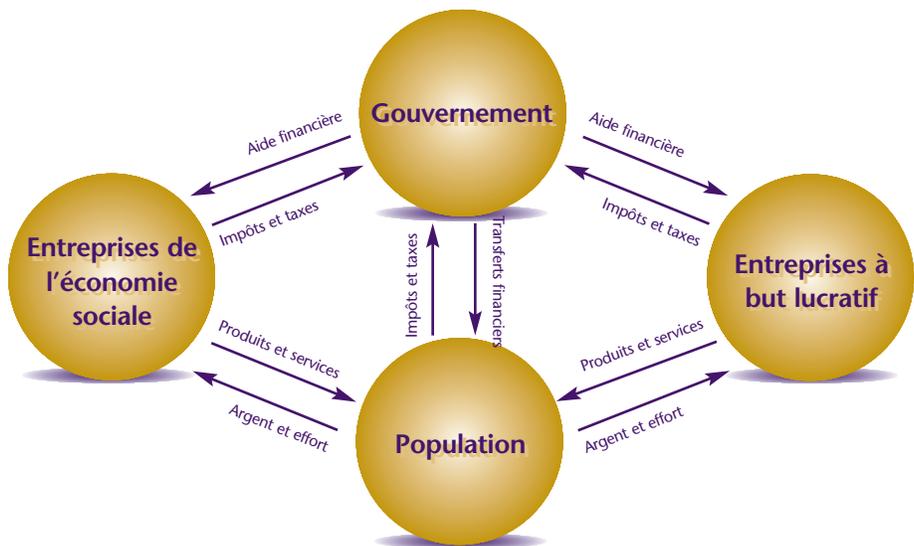
Nous illustrerons chacune des six observations en examinant les décisions quant à l'achat du café, une préoccupation quotidienne pour plus de quinze millions de Canadiens².

Le Roasted Cherry n'est pas le seul café situé à proximité des bureaux du PRP. Il en existe une quinzaine d'autres dans un rayon de cinq minutes de marche. Certains sont des commerces indépendants, d'autres des filiales de chaînes nationales ou multinationales.

1. *Les entreprises d'économie sociale sont compatibles avec l'économie de marché et peuvent apporter une contribution positive au bien-être en reflétant l'éventail des priorités des personnes.*

Le café Roasted Cherry a une mission d'autosuffisance : « Tout soutien gouvernemental sera bienvenu [...], mais

FIGURE 1
Cadre d'analyse



il n'est pas dans la culture du Roasted Cherry de compter sur l'aide extérieure [...] Nous devons adopter un esprit entrepreneurial³. » La majorité des partenaires figurant sur le site web de l'organisation ne sont pas des gouvernements, mais des personnes et des entreprises à but lucratif. La philosophie de base du café est compatible avec celle de l'économie de marché puisque l'organisation fonctionne sur la base des décisions volontaires de personnes et d'organisations.

Le café Roasted Cherry reflète de nombreuses préférences en poursuivant une mission sociale. En plus de vendre du café, l'organisation fournit un service de traiteur gratuit dans le cadre d'événements communautaires, contribue financièrement à des organismes locaux de charité, aide des jeunes à risque à développer des compétences qui améliorent leur employabilité et soutient des écoles dans plusieurs pays en voie de développement.

Le Roasted Cherry rassemble des personnes et des organisations à la poursuite de nombreux objectifs. À

la différence des organisations à but lucratif, le café contribue à améliorer le bien-être des membres de la communauté.

2. *Le financement des organisations par les gouvernements comporte à la fois un prix à payer et des avantages.*

Pour pouvoir soutenir les entreprises sociales comme le Roasted Cherry, les gouvernements doivent à un moment donné puiser dans les recettes fiscales, ce qui impose un coût économique à la population canadienne. Par ailleurs, le fait que les gouvernements financent directement les organisations affaiblit la relation entre les fournisseurs de biens et de services et les choix des consommateurs, puisque ces derniers ne s'expriment plus en termes monétaires. Il faut enfin tenir compte du temps consacré à l'obtention de ce financement, qui représente également un coût pour la société puisque ce temps aurait pu être consacré à des fins plus productives. Le soutien gouvernemental aux entreprises d'économie sociale comporte donc des avantages, mais aussi un prix à payer.

3. *Les gouvernements pourraient avoir des politiques de financement comprenant des objectifs tant d'efficacité que d'équité.*

La production et la distribution de café à Ottawa peuvent être efficaces sans des organisations comme le Roasted Cherry, qui poursuivent des objectifs multiples. Par contre, il arrive souvent que les objectifs que visent les gouvernements vont au-delà de l'efficacité; l'équité notamment, peut être un objectif que les entreprises d'économie

un revenu de salaire additionnel aux personnes qui se trouvent un emploi. Dans les deux cas, les personnes visées par le soutien gouvernemental décideraient elles-mêmes de ce dont elles ont besoin.

5. *Le financement des organisations par le gouvernement requiert une surveillance.*

À l'image des actionnaires qui veulent s'assurer que les entreprises à but lucratif exercent leurs activités en fonction de leurs intérêts, les citoyens

6. *Il peut être utile pour les gouvernements d'envisager l'élargissement de la gamme d'organismes admissibles à un soutien dans le cadre des programmes actuels et proposés.*

Si les gouvernements décident d'offrir un soutien aux entreprises en général, les entreprises d'économie sociale comme le Roasted Cherry pourraient y être admissibles. Le budget fédéral de 2004 a confirmé que le secteur de l'économie sociale serait désormais admissible à une large gamme de programmes offerts aux petites entreprises (en contrepartie, les entreprises à but lucratif deviendront vraisemblablement admissibles aux programmes destinés aux entreprises sociales).

De façon générale, la sixième observation suggère que les gouvernements pourraient élaborer une politique applicable aux entreprises à but lucratif comme à celles de l'économie sociale.

Les gouvernements pourraient élaborer une politique applicable aux entreprises à but lucratif comme à celles de l'économie sociale.

sociale sont en meilleure position d'atteindre. Par conséquent, les gouvernements peuvent avoir des politiques de financement comprenant d'autres critères que la seule efficacité.

4. *Les gouvernements pourraient envisager la possibilité de financer directement les personnes.*

Tel que mentionné précédemment, le café Roasted Cherry contribue de façon positive à la société. Son site web mentionne que l'organisation bénéficie d'un financement gouvernemental. Il est permis de croire que l'aide gouvernementale répondrait plus efficacement aux besoins des personnes si elle leur était adressée directement, en remplacement ou en complément du soutien apporté aux organisations. Une autre solution consisterait à subventionner la formation des jeunes ayant des difficultés à se trouver un emploi plutôt que de subventionner un organisme qui embauche et assure cette formation. Une aide supplémentaire fournirait

pourraient chercher (et c'est le cas) à s'assurer que les ressources gouvernementales allouées à divers organismes sont utilisées à bon escient. Ceci s'applique à tous les organismes (incluant les cafés), dès qu'il y a présence d'intermédiaires entre ceux qui financent un bien ou un service et les bénéficiaires.

Tout bénéficiaire, vérificateur ou évaluateur visé peut jouer un rôle dans la surveillance du financement gouvernemental. Tout bénéficiaire des activités d'un café local a accès à une importante quantité d'information, à l'intérieur du commerce ou sur Internet, sur les activités du café Roasted Cherry et celles de plusieurs de ses concurrents. Cette information renseigne sur la façon dont ces organismes répondent aux besoins des clients et atteignent les objectifs qu'ils se sont fixés.

Les consommateurs, bénéficiaires, vérificateurs et évaluateurs ont tous besoin d'information claire et comparative sur le rendement de l'organisation.

Conclusions

Chaque conclusion découle des observations qui s'y rattachent.

1. *Les gouvernements devraient favoriser la création d'organismes au service de l'intérêt commun et visant l'offre de services d'intérêt public.*

Cette conclusion découle assez directement de la première observation puisque les entreprises d'économie sociale apportent une contribution positive au bien-être de la société.

Jusqu'où les gouvernements devraient aller dans leur soutien à la création d'entreprises sociales reste à définir. À tout le moins – et il existe un rapport avec la sixième observation – les personnes intéressées à créer une telle entreprise pourraient recevoir

de l'information et des conseils similaires à ceux actuellement donnés aux personnes souhaitant créer une entreprise à but lucratif.

2. *La décision des gouvernements de financer un organisme dépend de ses objectifs d'intérêt public et de sa capacité à les atteindre avec efficacité.*

Les deuxième (les coûts et les avantages) et quatrième observations (financement direct des personnes) supposent que le financement alloué aux organismes s'appuie sur des critères bien définis.

La troisième observation (objectifs d'équité et d'efficacité) sous-entend que les objectifs d'intérêt public des organismes en question sont importants.

La cinquième observation (importance de la surveillance) rejoint la deuxième partie de la conclusion, puisque la surveillance favorise l'efficacité.

Enfin, la sixième observation (élargissement de la gamme d'organismes admissibles à un soutien) suppose que des considérations similaires soient appliquées à tout type d'organisation. En résumé, les observations deux à six viennent étayer cette deuxième conclusion.

3. *Avant de financer un organisme, les gouvernements devraient envisager de soutenir directement les bénéficiaires ciblés, comme mesure de rechange ou comme mesure complémentaire.*

Cette conclusion découle directement de la quatrième observation (financement direct des personnes).

Bibliographie

Canada, Projet de recherche sur les politiques (PRP). 2005. *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale : Un guide pour la recherche en politiques publiques*, juillet 2005.

Geddes, John. 2004. « Brewing Up New Policies », *Maclean's*, 16 février.

Notes

- 1 Le cadre d'analyse suppose que les gouvernements ne produisent pas des biens et services. Assouplir ce postulat ne modifierait ni les observations, ni les conclusions, puisque ces dernières ne découlent que des observations.
- 2 Selon l'Association du café du Canada, 63 pour cent des 24,5 millions de Canadiens de plus de 18 ans boivent du café quotidiennement.
- 3 Citation du directeur exécutif de l'organisme qui dirige le café, tel que rapporté dans Geddes (2004).

Collectivités sous pression : le rôle des coopératives et de l'économie sociale Le 3 mars 2006

Cette conférence à l'intention des décideurs, des chercheurs et des praticiens est coparrainée par le Projet de recherche sur les politiques, Développement social Canada, le Secrétariat aux coopératives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'équipe de recherche interdisciplinaire *Co-operative Membership and Globalization : Creating Social Cohesion Through Market Relations* (Coopérants et mondialisation : créer la cohésion sociale par l'entremise de relations axées sur le marché) financée par le Conseil de recherches en sciences humaines.

La mondialisation, les marchés émergents, les chocs énergétiques et d'autres phénomènes bouleversent le paysage économique des collectivités canadiennes. Depuis plus d'un siècle, les coopératives au Canada jouent un rôle important en offrant aux collectivités des réponses structurées aux défis qui se posent à elles. L'économie sociale, qui englobe les coopératives, est une conceptualisation élargie et renouvelée de la façon dont les Canadiens peuvent répondre aux défis à l'échelle locale.

Quel que soit le mode de conceptualisation utilisé, l'important demeure les façons dont les politiques peuvent et devraient soutenir ou permettre l'action sociale à l'échelle locale. La conférence permettra d'examiner l'expérience d'un important rouage de l'économie sociale afin de documenter l'élaboration, par les organisations et les gouvernements, de nouvelles réponses aux défis que pose la mondialisation aux collectivités.

Pour plus d'informations, consultez le site web du PRP.

Le débat sur les « bons d’approvisionnement » et l’économie sociale

Stuart Sykes
Projet de recherche
sur les politiques
Gouvernement du Canada

Derek Hum
Université du Manitoba

Stuart Sykes est agent de recherche en politiques pour le Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada.

Derek Hum est professeur d’économie à l’Université du Manitoba.

L’une des principales conclusions du récent rapport du PRP intitulé : *Ce qu’il faut savoir sur l’économie sociale : Un guide pour la recherche en politiques publiques* est que les gouvernements devraient favoriser la création d’organismes qui poursuivent des objectifs d’intérêts communs et de services à la collectivité. Le guide mentionne également que les gouvernements devraient examiner attentivement les mécanismes de soutien utilisés et évaluer le bien-fondé des formules d’aide directe aux bénéficiaires. Il avance que l’aide aux personnes pourrait être une solution de rechange ou une solution complémentaire au financement direct des acteurs socio-économiques.

À l’examen de la question de l’aide directe aux bénéficiaires, la formule des bons d’approvisionnement apparaît comme un mécanisme prometteur. Cette formule est basée sur le principe selon lequel les bénéficiaires connaissent leurs besoins et les entreprises les plus aptes à y répondre. Elle respecte également la dimension populaire et orientée vers la collectivité de ce que l’on nomme la nouvelle économie sociale.

Toutefois, les bons d’approvisionnement suscitent de vifs débats depuis des décennies. Certains avancent qu’ils améliorent l’efficacité et permettent de respecter le choix des consommateurs. D’autres affirment qu’ils entraînent une prestation inégale des services, nuisent à la qualité, contribuent à la stigmatisation et qu’en général, les résultats ne sont pas à la hauteur des sommes investies. Le présent article ne prend pas position dans ce débat. Il vise à explorer, avec impartialité, les avantages et les inconvénients d’une formule de bons d’approvisionnement pour concilier efficacement choix indépendant et financement des entreprises d’économie sociale (EES) par les gouvernements. Il laisse entendre que

les gouvernements devraient inclure les systèmes de bons d’approvisionnement dans la liste des possibilités à examiner pour financer l’économie sociale. Il propose aussi un cadre de référence pour poursuivre le débat sur la pertinence des bons d’approvisionnement en contexte canadien.

Les bons d’approvisionnement comme mécanisme de financement

Dans un système de bons, les gouvernements allouent une somme donnée à la prestation d’un type de bien ou de service précis à une personne répondant à des critères particuliers. Lorsqu’il fournit des services à une personne admissible, le prestataire peut réclamer la valeur du bon au gouvernement. C’est, en fait, le gouvernement qui paie l’entreprise pour fournir le bien ou le service. Ces services sont généralement assurés sur présentation d’une allocation, d’un bon ou d’un certificat ou après une entrevue ou la présentation d’une demande d’admissibilité.

Un système de bons améliore l’accès des personnes admissibles à des biens et à des services précis sans qu’elles soient obligées de faire affaire avec un fournisseur désigné. Dans ce contexte, les fournisseurs doivent généralement se soumettre à des régimes de délivrance de permis pour garantir la qualité de leurs services afin d’être payés par le gouvernement. En offrant une formule à la carte, aussi bien du côté de l’offre que de la demande, le système de bons reproduit un marché de services traditionnel dans lequel les fournisseurs doivent rivaliser pour survivre en améliorant la qualité et (ou) l’efficacité de leurs services. Cette méthode est très différente du modèle d’achat de services par les gouvernements à des fournisseurs donnés pour des personnes en particulier. Elle s’éloigne encore davantage

de la formule des subventions gouvernementales à certaines entreprises pour assurer des services précis, parce qu'elle détermine les personnes admissibles et les laisse choisir leurs fournisseurs.

Exemples de formules de financement basées sur les bons

Les modèles de financement basés sur les bons existent déjà, à divers degrés, dans un certain nombre de secteurs où les EES sont présentes. En voici quelques exemples :

- *US Food Stamps Program (Programme américain de timbres alimentaires – avant 1979)*
Le programme permettait aux familles d'acheter des bons alimentaires d'une valeur donnée échangeables contre des aliments. Pour répondre aux besoins différents de chaque foyer, le prix des bons dépendait du revenu familial.
- *Logement social ou allocations au logement*
Ces programmes ont parfois utilisé la formule des bons, et bon nombre d'entre eux aux États-Unis offraient aux bénéficiaires des services de logement basés sur l'indexation du loyer sur le revenu.
- *Éducation*
Les bons ont également été utilisés pour financer les systèmes d'éducation, en tout ou en partie, notamment en Suède, aux Pays-Bas, au Danemark et dans un certain nombre de villes aux États-Unis. Conçus pour répondre à une variété d'objectifs (comme servir de mécanisme de distribution des fonds ou favoriser la concurrence pour améliorer les résultats dans les écoles publiques), ces diverses initiatives ont soulevé bien des controverses.

Ces exemples démontrent la souplesse de la formule des bons qui peut être employée pour atteindre des objectifs nombreux et diversifiés dans une variété de secteurs où les EES sont actives. D'un point de vue pratique, la formule des bons semble être un

appelent des biens d'intérêt public à ceux qui pourraient ne pas en recevoir suffisamment. Grosso modo, un bien d'intérêt public désigne un produit ou un service auquel tout le monde devrait normalement avoir accès dans notre

Les formules de bons d'approvisionnement peuvent être employées pour atteindre des objectifs nombreux dans les secteurs où les entreprises d'économie sociale sont actives.

mécanisme de financement souple. Elle soulève toutefois bon nombre d'inquiétudes, qui, selon certaines données, découlent de défauts de conception de programmes qui auraient pu être corrigés facilement. D'autres questions subsistent cependant et elles doivent être examinées plus en profondeur, si ce modèle de financement doit être retenu pour soutenir l'économie sociale à plus grande échelle.

Paramètres du système de bons d'approvisionnement

Ce sont les paramètres qui permettront de déterminer la capacité du système de bons à atteindre ses objectifs en matière de politiques. Il existe quatre paramètres de base :

- *Qui peut recevoir les biens et les services?*
Dans tous les programmes sauf les programmes universels, les bénéficiaires doivent pouvoir être identifiés à l'aide de critères mesurables. Les critères d'admissibilité peuvent comprendre le revenu, l'emploi, l'état de santé, les avoirs ou le lieu de résidence. Les niveaux de soutien peuvent être adaptés aux besoins et aux difficultés de chacun.
- *Quels biens et services?*
En général, les bons sont utilisés pour fournir ce que les économistes

société. Au Canada et aux États-Unis, il s'agit généralement des services sociaux, de l'enseignement au primaire et des soins médicaux.

- *Qui peut fournir les biens et services?*
Pour pouvoir offrir des services de soutien, les entreprises doivent œuvrer dans un secteur d'activité donné ou satisfaire à des normes d'agrément. Au chapitre du financement des EES en particulier, la question fondamentale est de savoir si les bons doivent être limités aux EES ou si l'on permet aux entreprises à but lucratif d'entrer dans la course. Comme il est expliqué ci-après, les deux approches présentent des avantages et des inconvénients.
- *Taux de coassurance*
Il s'agit de la proportion des coûts du service payé par le bénéficiaire. Les taux de coassurance sont établis pour responsabiliser les bénéficiaires et les encourager à participer à des activités bénéfiques qu'ils négligeraient peut-être autrement.

Les décisions prises dans le cadre de ces paramètres détermineront les caractéristiques du régime de bons d'approvisionnement et les résultats qu'il produira. Comme ces décisions permettront de définir ceux qui en bénéficieront, le type de services offerts et la liberté de choix accordée au bénéficiaire, le système de bons peut être

conçu de façon à atteindre divers objectifs sur le plan de l'égalité, de l'équité, des besoins ou des intérêts publics. S'ils sont mal choisis, les paramètres risquent d'avoir des conséquences indésirables, voire non recherchées.

Les valeurs des paramètres influencent collectivement l'offre et la demande de biens et de services dans le cadre d'un programme donné. Le niveau d'aide et le taux de coassurance peuvent ainsi avoir un impact considérable sur la demande. Pour leur part, les types d'entreprises pouvant fournir les biens et les services, ainsi que la souplesse et la sévérité des normes et des processus d'agrément, auront une incidence sur l'offre. Si les paramètres du programme sont définis pour que la demande dépasse l'offre, de longues files d'attente sont à prévoir. Tous ces aspects doivent donc être examinés avant de mettre en œuvre une formule de bons d'approvisionnement.

Applications plus générales impliquant les EES

Les observations, les opinions et certaines conclusions du guide 2005 de recherche sur les politiques d'économie sociale du PRP indiquent que les EES pourraient être plus efficaces que les gouvernements et les entreprises à but lucratif pour fournir des services visant à aider la population dans le besoin à l'échelle de la collectivité. Cette constatation laisse entendre que, même si le système de bons d'approvisionnement permettait aux entreprises à but lucratif de concurrencer les EES, à long terme, ces dernières toucheraient une grande part des fonds disponibles parce qu'elles seraient plus aptes à fournir les services répondant aux besoins des personnes admissibles.

De récentes expériences en Australie donnent une idée de ce qui peut se produire quand les entreprises à but lucratif et non lucratif se livrent concurrence. Au cours des dernières décennies, des changements dans le mode de financement des services de sécurité sociale et d'emploi ont été apportés dans ce pays pour réduire le monopole des organismes gouvernementaux dans la prestation des services et accroître la concurrence. Dans certains cas, ces initiatives consistaient à mettre en œuvre une forme de système de bons (Lyons, 1995). Les données recueillies à la fin des années 1990 sur les conséquences de certains de ces changements indiquent que les entreprises à but non lucratif ont accru leur part dans la livraison de services sociaux et de services d'employabilité financés publiquement aux dépens des organismes gouvernementaux et des entreprises à but lucratif (Novak, 2003), ce qui suggère que les EES sont en mesure de concurrencer les sociétés à but lucratif.

La situation est toutefois plus nuancée qu'elle n'y paraît à première vue. Mark Lyons, professeur d'économie sociale à l'Université technologique de Sydney en Australie, fait remarquer que pendant toute la période de mise en œuvre de ces réformes en Australie, les entreprises à but non lucratif ont enregistré une légère baisse générale dans la prestation de services sociaux et de santé, en particulier dans le domaine des services de garde où elles ont perdu du terrain. Selon lui, deux raisons expliquent cette baisse : le retrait de certaines formes de soutien qui, auparavant, étaient fournies exclusivement aux entreprises à but non lucratif et la difficulté de ces dernières d'obtenir du financement pour leurs investissements¹. Dans l'ensemble, la situation en Australie révèle que, dans

un système de bons d'approvisionnement, les résultats sont incertains lorsque les entreprises à but lucratif et les EES se livrent concurrence.

Complicant encore le débat, certains faits démontrent que les modèles de bons d'approvisionnement s'adressant uniquement aux EES peuvent perturber le marché et nuire aux objectifs primordiaux d'élaboration de politiques. Par exemple, au Canada et aux États-Unis, malgré l'aide qu'ils apportent aux fournisseurs du secteur de l'économie sociale, certains programmes d'allocations au logement nuisent aux fournisseurs du marché commercial qui tirent un bénéfice moins élevé de la location et risquent d'abandonner le marché. Ce phénomène s'explique par l'orientation de la demande vers les fournisseurs de l'économie sociale qui sont les seuls à accepter les bons d'approvisionnement. Le déplacement des investissements privés a contribué à réduire davantage le nombre de logements non subventionnés. Cette situation va à l'encontre de l'objectif global d'amélioration de la situation du logement et fait ressortir les effets négatifs d'un mauvais choix de paramètres.

Ces exemples illustrent quelques-uns des nombreux enjeux entourant la question d'autoriser ou non les entreprises à but lucratif à livrer concurrence aux EES. Leur exclusion peut avoir des conséquences négatives, mais leur inclusion peut aussi nuire aux efforts de soutien de l'économie sociale. Ce dilemme est peut-être insoluble et, dans ce cas, la formule de bons d'approvisionnement n'apparaît pas comme l'outil approprié pour soutenir l'économie sociale dans son ensemble, ni pour intégrer les EES dans le vaste réseau de la prestation des services.

Toutefois, il est également possible que la pertinence d'une formule de bons

qui autorise la concurrence entre les entreprises à but lucratif et sans but lucratif dépende de l'enjeu de politique publique en question. Dans certains secteurs, comme celui du logement social, il peut exister un marché solide et des fournisseurs bien établis autres que des EES. Dans ce cas, les politiques n'amélioreront peut-être pas la situation si un seul fournisseur est privilégié. En revanche, des entreprises présentant les caractéristiques généralement associées aux EES, c'est-à-dire une ouverture sur la collectivité et un penchant favorable pour les initiatives populaires, peuvent être mieux outillées pour régler d'autres problèmes liés aux politiques. Dans d'autres secteurs, il est possible que les EES dominent déjà le marché. Il pourrait alors être approprié de fournir des bons uniquement aux EES, pour mettre en valeur leurs caractéristiques intrinsèques ou appuyer des réalités du marché pouvant améliorer la situation.

Secteurs éventuels à considérer pour l'élaboration de politiques

Tel qu'indiqué précédemment, les bons d'approvisionnement sont généralement utilisés pour fournir des biens que tout le monde devrait normalement pouvoir – ou avoir le droit de – consommer dans notre société. Les services sociaux, en particulier l'éducation primaire et les soins médicaux, sont de bons exemples que l'on retrouve au Canada et aux États-Unis. Un autre exemple bien connu et largement étudié est le programme de timbres alimentaires aux États-Unis. Dans de nombreux pays, y compris au Canada, les entreprises d'économie sociale se sont déjà engagées dans le secteur des services relatifs au marché du travail, notamment dans l'aide à la recherche d'emploi.

Conclusion

Grâce aux bons d'approvisionnement, les ressources gouvernementales peuvent être dirigées directement vers les fournisseurs de services de façon à respecter l'approche populaire axée sur la personne, décrite par de nombreux observateurs comme une caractéristique fondamentale de la nouvelle économie sociale. En outre, un système de bons suscite une forme de responsabilisation, l'affectation des ressources gouvernementales étant liée aux décisions des bénéficiaires. Il crée un quasi-marché dans lequel les vendeurs peuvent répondre aux besoins des acheteurs pendant que les gouvernements contribuent à élargir l'accès à des biens et à des produits précis. En soi, ces arguments suffisent pour inclure le système de bons d'approvisionnement dans les possibilités à explorer dans le dossier de l'aide à la prestation de biens et de services par l'entremise des EES.

Bibliographie

- Baumol, William. 1986. *Superfairness*, Cambridge, The MIT Press.
- Becker, Gary. 1965. « A Theory of the Allocation of Time », *Economic Journal*, vol. 75, n° 299, pp. 493-517.
- Canada, Projet de recherche sur les politiques (PRP). 2005. *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale : Un guide pour la recherche en politiques publiques*, Ottawa.
- Garfinkle, I. 1973. « Is In-kind Redistribution Efficient? », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 87, pp. 320-330.
- Hum, Derek. 1983. *Federalism and the Poor: A Review of the Canada Assistance Plan*, Toronto, Conseil économique de l'Ontario.
- Lindsay, C. 1969. « Medical Care and the Economics of Sharing », *Economica*, vol. 36, pp. 351-362.
- Lyons, Mark. 1995. « The Development of Quasi-Vouchers in Australia's Community Services », *Policy and Politics*, vol. 23, pp. 127-139.

Novak, Julie. 2003. « New Trends in the Non-Profit Sector in Australia: A Greater Involvement in Employment and Social Policies », *The Non-Profit Sector in a Changing Economy*, OCDE.

Rosen, Harvey. 1985. « Housing Subsidies: Effects on Housing Decisions, Efficiency, and Equity », *Handbook of Public Economics*, vol. 1, A. Auerbach et M. Feldstein (dir.), Amsterdam, Hollande Septentrionale.

Stiglitz, Joseph. 1986. *Economics of the Public Sector*, New York, W.W. Norton.

Thurow, L. 1974. « Cash Versus In-Kind Transfers », *American Economic Review*, vol. 64, pp. 190-195.

Tobin, James. 1970. « On Limiting the Domain of Inequality », *Journal of Law and Economics*, vol. 13, pp. 263-277.

Varian, Hal. 2003. *Intermediate Microeconomics*, 6^e édition, New York, W.W. Norton.

Note

- 1 M. Lyons est directeur du Australian Nonprofit Data Project (ANDP). Il représente l'Australie au Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project. L'information qui lui est attribuée est tirée de Lyons (1995) et de la correspondance qu'il a entretenue avec le PRP. Les auteurs remercient M. Lyons pour ses précieux commentaires.

L'économie sociale et les zones d'ombre des parcours de vie

Mel Evans
Middlesex University

L'étude des interconnexions (ou de la non connexion) entre les individus et les institutions au cours de leur cycle de vie est une nouvelle approche de plus en plus populaire permettant d'évaluer les actifs à la disposition des individus pour faire face à l'exclusion sociale (PRP, 2004). L'élaboration plus raffinée d'une telle approche des parcours de vie comme outil de politiques publiques pose plusieurs défis dont la plupart ont trait à la relation entre les individus et les institutions sociales.

Il ne fait aucun doute que les intentions de même que les choix dont disposent les individus à l'endroit des institutions sociales auxquelles ils sont rattachés exercent une influence importante sur leur parcours de vie. Mais qu'entend-on au juste par institution sociale?

Les sciences sociales conventionnelles reconnaissent l'existence d'institutions sociales une fois que des relations et des pratiques précises se transforment en routines établies et que les individus, volontairement ou non, adoptent des rôles observables de manière objective. Un problème se pose avec cette approche traditionnelle : plus une société se diversifie, plus la gamme des différents points de vue s'élargit et plus le nombre de relations avec les institutions sociales augmente. En d'autres termes, la société devient plus complexe. Par ailleurs, en se concentrant sur les relations et pratiques existantes, l'approche traditionnelle a tendance à mettre l'accent sur l'inclusion sociale plutôt que sur l'exclusion.

À l'inverse, l'état d'exclusion sociale se caractérise par une absence de lien avec les institutions sociales reconnues. Prenons le cas d'Olivia, un personnage fictif dont l'histoire permet d'illustrer l'approche de politique sociale fondée sur les parcours de vie (PRP, 2004). Si cette histoire enrichit notre compréhension du phénomène, une question demeure : que fait Olivia lorsqu'elle

n'est pas « rattachée » aux principales institutions sociales de son parcours de vie? Si la lutte à l'exclusion sociale est le principal objectif des politiques publiques, cette question est primordiale. Selon nous, la difficulté de répondre à cette question tient au fait que les individus qui ne sont pas en lien avec les organisations sociales sont par définition en dehors du champ d'appréhension du reste de la société. Ils sont, pour ainsi dire, dans l'ombre. Pour bien comprendre les parcours de vie, nous devons entrer dans cette zone d'ombre.

Cela dit, nous devons maintenant examiner l'économie sociale, une institution sociale qui, depuis peu, retient de plus en plus l'attention au niveau international. Nous tenterons de démontrer qu'une meilleure compréhension du lien entre cette institution sociale émergente et les autres institutions et processus qui l'entourent est essentielle à notre compréhension des parcours de vie et de l'exclusion sociale.

Les observateurs s'entendent pour dire qu'un phénomène, appelé aujourd'hui « économie sociale », s'est développé partout dans le monde au cours des 25 dernières années (Amin et coll., 2002). Les études disponibles démontrent de plus en plus l'importance croissante de l'économie sociale dans plusieurs pays, dont le Canada (Salamon et coll., 2003; RU, 2005; PRP, 2005). Borzaga et Santuari (2003, p. 32) attribuent sa popularité et le regain d'intérêt porté au tiers secteur à une « crise de [...] l'État-providence en Europe [...] et aux développements innovateurs des organisations à but non lucratif depuis les années 1970 ». Cette approche rejoint les thèses affirmant que le secteur de l'économie sociale atténue les impacts de l'écart grandissant entre les travailleurs riches et les travailleurs pauvres, dans une économie post-industrielle où le travail rémunéré pour tous est chose du passé (Rifkin, 1995).

Mel Evans
est conférencier principal au
Social Policy Research Centre,
School of Health and Social Science,
Middlesex University

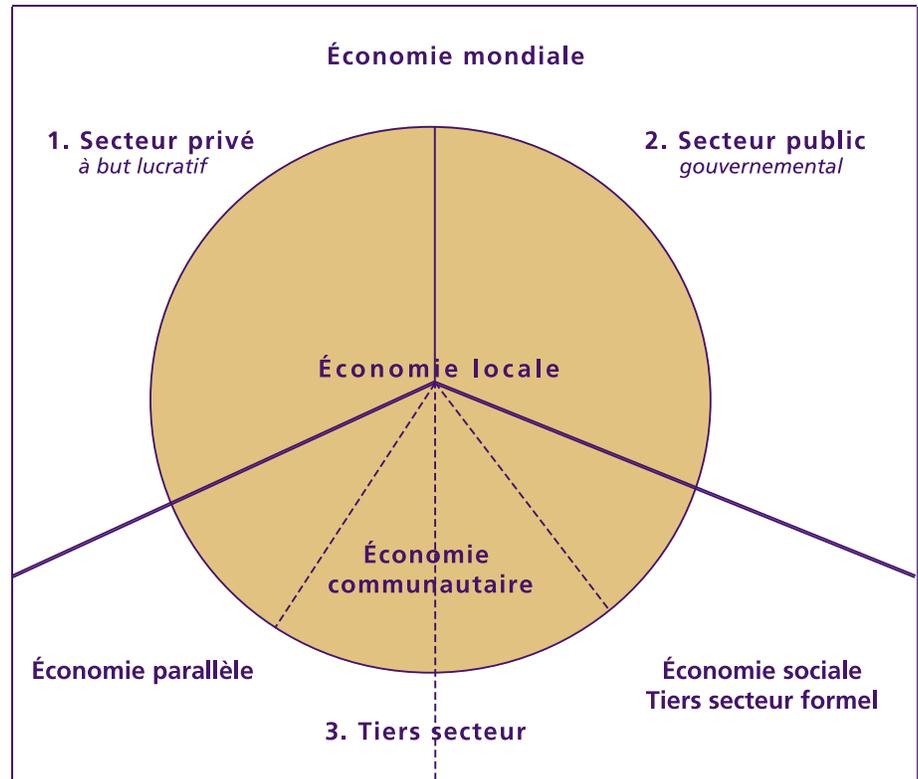
L'attention plus soutenue à l'endroit de l'économie sociale est corollaire de sa prépondérance accrue dans les politiques publiques des démocraties occidentales. En France, en Belgique, au Royaume-Uni, en Irlande et dans bien d'autres pays européens, l'économie sociale occupe une place importante dans les politiques gouvernementales. Ceci est également vrai des politiques et programmes de l'Union européenne. Le gouvernement canadien, pour sa part, a reconnu plus récemment la pertinence de l'économie sociale comme champ de politiques publiques distinct.

Le portrait d'ensemble – Un troisième système?

Des divergences demeurent quant à la nature exacte de l'économie sociale. Considérer l'économie sociale comme une partie distincte du tiers secteur, cette partie de l'activité économique et sociale à l'intersection des secteurs exclusivement privés et publics (voir schéma 1), permet de saisir l'importance des relations présentes à l'intérieur et à l'extérieur du tiers secteur dans l'émergence de l'économie sociale. Par ailleurs, nous soutenons que la relation entre l'économie sociale et les secteurs d'activité économique commerciale et informelle est un domaine d'étude important et une préoccupation gouvernementale majeure.

Les expressions économie sociale et entreprise sociale sont souvent utilisées comme synonymes. Même lorsqu'on les distingue, l'économie sociale n'est considérée que comme la somme de ses parties, c'est-à-dire la somme des entreprises sociales qui la composent. Il paraît plus juste de concevoir l'économie sociale comme un [Traduction] « éventail d'organisations et de processus ne se conformant pas aux normes existant dans les secteurs public ou privé de l'économie » (Amin et coll.,

FIGURE 1
Comprendre l'économie sociale



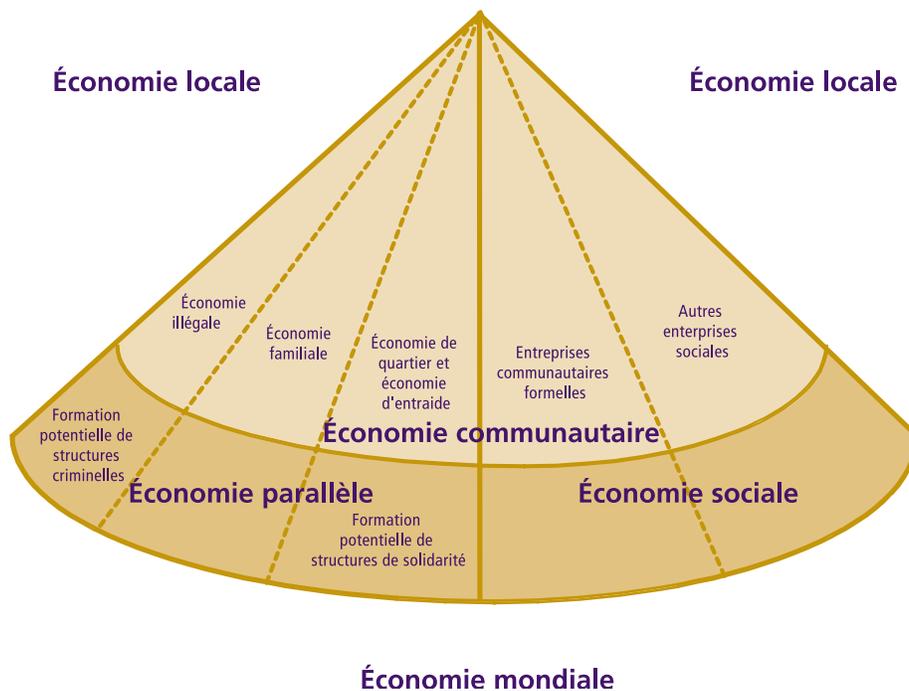
1999, p. 2033). Cet éventail d'organisations se compose d'entreprises sociales, que l'OCDE définit comme [Traduction] « toute activité privée visant l'intérêt public, organisée sous une forme entrepreneuriale, dont le but premier n'est pas la maximisation des profits, mais l'atteinte d'objectifs économiques et sociaux et qui peut apporter des solutions novatrices aux problèmes d'exclusion sociale et de chômage » (OECD, 1999, p. 10). Ce qui manque à cette définition, qu'a adoptée le gouvernement britannique (RU, 2002), c'est la question de la propriété et du contrôle des entreprises sociales. Dans plusieurs autres pays, la question de la propriété et du contrôle des entreprises sociales sur une base réciproque et démocratique fait partie intégrante de la définition de

l'entreprise sociale (CONSCISE, 2003). Là aussi, des divergences d'opinions existent quant aux types d'organisations devant faire partie de cette définition. Ces divergences ne sont pas seulement le fruit de spécificités légales ou culturelles des différents pays puisqu'on les retrouve parfois à l'intérieur d'un même pays (par exemple, au Royaume-Uni, certains observateurs considèrent les « Local Exchange Trading Systems » et les « Timebanks » comme des entreprises sociales, alors que d'autres les considèrent comme des entités commerciales) en se basant sur des définitions juridiques ou qui font autorité.

Plus fondamentalement, on peut identifier les types d'organisations qui devraient faire partie de l'économie

FIGURE 2

L'économie sociale et l'économie parallèle du tiers secteur



sociale en ayant recours à des définitions communément acceptées de l'entreprise sociale. Une telle approche confine cependant l'économie sociale à un secteur bien précis et peut pousser à l'isomorphisme quand vient le temps de déterminer les types d'organisations pouvant légitimement faire partie de ce secteur (DiMaggio et Powell, 1983). L'économie sociale devient alors pour Olivia une simple ressource dans son parcours de vie. C'est comme si ni elle, ni aucun de ses concitoyens n'était partie prenante à la création ou re-création d'entreprises sociales. En résumé, une vision trop institutionnaliste, surtout si elle met l'accent sur les institutions formelles, risque d'ignorer une panoplie d'activités, de processus et de relations

occupant l'espace entre l'individu et l'institution sociale. Une bonne compréhension de cet espace est essentielle à une lutte efficace contre l'exclusion sociale, puisque la création et le développement d'institutions dépendent des actions coordonnées des individus.

Ainsi, nous affirmons que l'approche relationnelle, appliquée à l'économie sociale, nous permet de mieux percevoir les relations externes entre l'économie sociale et, par exemple, l'État. Elle permet également de cerner les relations internes entre des activités spécifiques des entreprises sociales et les autres activités du tiers secteur. D'ailleurs, plutôt que de concevoir ce dernier comme une entité comptant plusieurs sous-secteurs, il convient

mieux de parler d'un ensemble d'activités variées reliées entre elles et qui peuvent (mais pas obligatoirement) mener à la création d'une institution sociale, partie visible de ce secteur plus vaste qu'est l'économie sociale (voir le schéma 2).

Le schéma 2 attire notre attention sur les activités et processus qui donnent naissance à l'économie sociale. Dans ce cas, le type et la nature des relations sociales qui regroupent les activités économiques des sphères publiques, privées et du tiers secteur sont primordiaux. Qu'est-ce qui pousse les individus et les groupes à mettre leurs ressources en commun, à répondre aux besoins cernés, à prendre des risques, à innover et à se développer comme ils le font? Répondre à cette question améliorera notre compréhension de la manière dont les entreprises sociales voient le jour et nous aidera à évaluer comment contribuer à la création de ce type d'entreprises utiles pour la communauté. Nous disposerons ainsi d'une perspective sur les entreprises sociales tout à fait différente de celle issue de la privatisation d'anciens services publics.

L'économie sociale, le troisième système et les parcours de vie

Au cours des dernières années, la thèse voulant que les comportements économiques fassent partie intégrante de certains types de relations sociales s'est affirmée grâce aux travaux de Mark Granovetter (1973; 1985). Plus spécifiquement, ses recherches ont fait état de l'importance des liens faibles pour le développement économique, soulignant ainsi le rôle du capital social dans le développement économique (Woolcock, 1998). Une thèse plus ancienne avait déjà soutenu que ces relations sociales peuvent être com-

prises de façon plus holistique en étudiant la façon dont elles intègrent le comportement économique. Cette approche est associée aux travaux de l'anthropologue et économiste Karl Polanyi, pour qui la réciprocité est le moteur de l'activité du tiers secteur, à la manière du profit pour le secteur privé et de la redistribution pour le secteur public.

Dans son œuvre magistrale de 1944, *La grande transformation*, Polanyi affirme que [Traduction] « la découverte marquante de la recherche historique et anthropologique récente est que l'économie humaine, de façon générale, fait partie intégrante des relations sociales. Les actions de l'homme ne visent pas la possession des choses matérielles elles-mêmes, mais plutôt le maintien de son statut social, la réponse à ses besoins sociaux et la préservation de ses actifs sociaux » (Polanyi, 1944, p. 53).

La rationalisation du comportement issue de la vision de Polanyi dépasse la thèse de l'*homo economicus*. Si la maximisation des profits et la redistribution animent respectivement les acteurs des secteurs privé et public, c'est l'idée de réciprocité qui est le moteur du comportement dans le tiers secteur. Selon Polanyi, la réciprocité implique la production personnelle de biens et de services comme contribution dans le cadre d'une division du travail plus vaste, au sein de laquelle le facteur de motivation principal n'est pas le gain ou le profit personnel, mais bien la crainte du mépris, de la perte de prestige social, voire même de l'ostracisme pouvant découler d'une absence de cette contribution réciproque de l'individu. En bout de ligne, c'est bien ce qui incite une personne à payer, son tour venu, la tournée à ses amis dans un bar.

Bien que les motivations du comportement de réciprocité fondé sur la

coopération et les actions d'assistance réciproque ne soient pas analysées de manière explicite par Polanyi, celles-ci occupent une place importante chez d'autres auteurs (Argyle, 1991; Axelrod, 1984; Birchall, 1988). On comprend généralement l'idée de réciprocité selon l'expression « donnant-donnant », une transaction mutuelle entre deux parties qu'on qualifie de réciprocité équilibrée. La réciprocité généralisée, une version élargie de la réciprocité équilibrée, affirme que l'assistance ou les comportements altruistes envers certaines personnes ne

motivées par le principe de réciprocité généralisée. Par ailleurs, bien que la recherche d'un gain personnel soit un facteur de motivation de l'économie illégale (elle fait donc partie du secteur privé), plusieurs ont affirmé de manière persuasive, avec faits à l'appui, qu'une partie des activités illicites payées en argent sonnantes qui s'y déroulent sont motivées par le principe de réciprocité (et ce, même si l'argent transite par un tiers – voir Williams et Windebank, 2002).

Notre thèse s'appuie fortement sur l'idée, décrite au schéma 2, que bon

L'économie sociale n'est pas seulement constituée d'organisations formelles offrant divers services; elle inclut également de nouvelles organisations qui développent de nouvelles solutions aux problèmes locaux.

seront pas retournés par celles-ci, mais bien par d'autres personnes, en temps et lieu, sans que ces dernières ne soient nécessairement au courant de la première action altruiste. Cette forme de réciprocité est spécialement répandue à l'intérieur des réseaux familiaux ou d'amis ou encore dans les collectivités et les quartiers où les habitants sont très proches. Ainsi, comme le dit Putnam, [Traduction] « la réciprocité généralisée est la pierre de touche du capital social » (2000, p. 134).

La réciprocité généralisée unit et intègre l'ensemble des actions et des relations au sein du tiers secteur. Notre compréhension de la production et de la consommation de biens et services au sein de ce troisième secteur, qu'elle soit rémunérée ou non et qu'elle prenne place à l'intérieur de l'économie sociale, de l'économie communautaire, de l'économie de quartier ou de l'économie familiale, s'appuie sur l'idée que les transactions qui s'y déroulent sont

nombre d'activités, relations et processus du tiers secteur évoluent dans l'ombre et ne sont ni formels, ni institutionnalisés. Une large part de ces activités invisibles fondées sur la réciprocité généralisée jouent un rôle important auprès des individus aux prises avec des difficultés. Elles reflètent et prennent appui sur un capital social affectif fort, représentant ainsi une forme d'entrepreneuriat collectif des gens ordinaires au sein duquel peuvent émerger des entreprises sociales. Évidemment, il en a toujours été ainsi. Depuis l'industrialisation, les travailleurs défavorisés de nombreuses collectivités et quartiers ont dû unir leurs forces pour surmonter les difficultés. Si les associations d'épargne et de crédit, les terrains communautaires, les associations d'épargne immobilière, les comptoirs communautaires et autres associations similaires résultent, au départ, d'efforts improvisés et isolés, ils procurent rapidement une protection efficace contre les rudesses

du marché dans les sociétés qui ne connaissent pas encore l'État providence. Leur formalisation rapide en une variété d'associations ou de sociétés mutuelles, de sociétés de prévoyance et de coopératives de crédit, toutes encadrées juridiquement, témoigne non seulement de leur efficacité dans leur domaine d'action, mais aussi de leur capacité à jeter des ponts entre les plus défavorisés et le reste de la société. L'émergence de ces activités permet l'inclusion sociale des individus et des groupes qui ont déployé des efforts importants pour qu'elles voient le jour.

Lorsque les démocraties libérales d'après-guerre ont entamé l'édification de l'État providence, elles se sont appuyées sur les réalisations du tiers secteur. Mais la gamme étendue des services de l'État providence a contribué à faire diminuer la demande et le besoin d'associations et de sociétés mutuelles. C'est seulement récemment, depuis le retrait de l'État providence, que des voix s'élèvent pour réclamer une reconstruction de telles entreprises sociales afin qu'elles deviennent les nouveaux prestataires de services publics.

Paradoxalement, dans les dernières années, plusieurs démocraties occidentales ont connu une dé-mutualisation de la plupart des anciennes organisations mutuelles, comme les associations d'épargne immobilière qui, à dire vrai, s'étaient formalisées au point de perdre contact avec leurs racines, leur mission sociale et leurs membres. Assistons-nous à l'émergence d'une

nouvelle vague d'entreprises sociales? Ces entreprises sociales prendront-elles racine dans les strates troubles des zones d'ombre des parcours de vie? Pourront-elles conserver leur vitalité lorsqu'elles émergeront de la pénombre?

Quelles leçons tirer pour les politiques publiques?

Il apparaît clairement que des relations saines avec les institutions sociales importantes d'une société à différentes étapes du parcours de vie témoignent de l'inclusion sociale. La qualité des relations qu'entretient Olivia avec les institutions formelles nous en dit long sur sa condition. Même un farouche défenseur des groupes d'entraide dans les collectivités défavorisées admettra que la pauvreté en soi ne rapproche pas forcément les gens. Le capital social affectif fort, présent dans nombre de ces collectivités, peut ultimement engendrer une insularité hostile et une inclusion bornée qui maintient l'état d'exclusion sociale. Dans la même veine, négliger de prendre toute la mesure des activités et des relations présentes dans les zones plus sombres du tiers secteur et leur importance dans l'apport de ressources tout au long du parcours de vie, risquerait de nous priver d'une photographie de la façon dont se créent les liens avec les institutions sociales importantes. Des innovations sociales peuvent émerger des zones d'ombre.

Les politiciens à la tête d'États providence en difficulté budgétaire semblent placer beaucoup d'espoir dans la

capacité de l'économie sociale à offrir une nouvelle génération de services publics. Ce faisant, les véritables atouts de l'économie sociale comme instrument de lutte à l'exclusion sociale risquent d'être négligés. L'économie sociale n'est pas seulement constituée d'organisations formelles offrant divers services; elle inclut également de nouvelles organisations qui développent de nouvelles solutions aux problèmes locaux. Le potentiel d'innovation des entreprises sociales prend racine dans les zones moins visibles du tiers secteur, où de nouvelles activités, façons de faire et relations émergent de besoins qui ne pourraient être comblés efficacement autrement. Les gouvernements doivent réfléchir au meilleur moyen d'encourager la formation d'organisations qui s'attaquent aux problèmes complexes tels que l'exclusion sociale, et aux moyens d'offrir les services.

Les acteurs des politiques publiques doivent délaisser les apparences et la rhétorique pour centrer leurs efforts sur ce qui existe dans l'ombre des quartiers défavorisés. Ils doivent prêter attention aux initiatives mises sur pied par des gens ordinaires et comprendre comment elles leur ont permis de créer des liens avec le reste de la société.

Bibliographie

Amin, A., A. Cameron, et R. Hudson. 1999. « Welfare as Work? The Potential of the UK Social Economy » dans *Environment and Planning A*, vol. 31, pp. 2033-2051.

Amin, A., A. Cameron, et R. Hudson. 2002. *Placing the Social Economy*, Londres, Routledge.

Argyle, M. 1991. *Co-operation: The Basis of Sociability*, Londres, Routledge.

Axelrod, R. 1984. *The Evolution of Co-operation*, New York, Basic Books.

Birchall, J. 1988. « Time, Habit and the Fraternal Impulse » dans M. Yound (dir.), *The Rhythms of Society*, Londres, Routledge.

Borzaga, C. et A. Santuari. 2003. « New Trends in the Non-Profit Sector in Europe: The Emergence of Social Entrepreneurship », dans OCDE (dir.), *The Non-Profit Sector in a Changing Economy*, Paris, OCDE, pp. 31-59.

CONSCISE. 2003. *The Contribution of Social Capital in the Social Economy to Local Economic Development in Western Europe*, rapport de projet final déposé à la Commission européenne <www.conscise.info>.

Department of Trade and Industry (Royaume-Uni). 2002. *Social Enterprise: A Strategy for Success*, Londres, HMSO <www.dti.gov.uk/socialenterprise>.

DiMaggio, P., et W. Powell. 1983. « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organisational Fields », *American Sociological Review*, vol. 48, n° 2, pp. 411-424.

Granovetter, M. 1973. « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, pp. 1360-80.

Granovetter, M. 1985. « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, pp. 481-510.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 1999. *Social Enterprises*, Paris, OCDE.

Polanyi, K. 1944. *The Great Transformation*, New York, Rinehart and Co.

Projet de recherche sur les politiques (PRP). 2004. *Une approche fondée sur les parcours de vie pour l'analyse de la politique sociale - Cadre proposé de politique et d'analyse*, document de proposition de projet du PRP, août 2004, Ottawa, PRP.

Projet de recherche sur les politiques (PRP). 2005. *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale : Un guide pour la recherche en politiques publiques*, Ottawa, PRP.

Putnam, R. 2000. *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster.

Rifkin, J. 1995. *The End of Work*, New York, Putnam.

Salamon, L. S. Sokolowski, et R. List. 2003. *Global Civil Society: An Overview*, Baltimore, Johns Hopkins Center for Civil Society Studies.

Small Business Service (Royaume-Uni). 2005. *A Survey of Social Enterprises across the UK*, Londres, Department of Trade and Industry.

Williams, C. C., et J. Windebank. 2002. « Why Do People Engage in Paid Informal Work? A Comparison of Higher & Lower Income Urban Neighbourhoods in Britain », *Community, Work & Family*, vol. 5, n° 1, pp. 67-83.

Woolcock, M. 1998. « Social Capital and Economic Development: Toward a Theoretical Synthesis and Policy Framework », *Theory and Society*, vol. 27, n° 2, avril 1998, pp. 151-208.

Capital social : entrepreneurship, mouvements coopératifs et institutions

Le capital social serait-il le chaînon manquant de l'économie? Dans ce nouveau livre indispensable, les auteurs font valoir qu'un facteur de production qu'on oublie souvent, le capital social, est aussi essentiel aux décisions économiques que le sont d'autres facteurs traditionnels de production comme le capital physique, financier et humain. Ils tentent de combler cet écart entre la théorie et la réalité en examinant les principaux facteurs qui déterminent l'entrepreneurship, les mouvements coopératifs ainsi que la création et la destruction du capital social.

Gunnar Lind Haase Svendsen et Gert Tinggaard Svendsen. 2005. *The Creation and Destruction of Social Capital: Entrepreneurship, Co-operative Movements and Institutions*. Edward Elgar.

Les innovations sociales et l'institutionnalisation

Quelques pratiques émergentes

Denis Harrisson
Université du Québec à Montréal

Denis Harrisson est professeur à l'École des sciences de la gestion et directeur du Centre de recherche sur les innovations sociales de l'Université du Québec à Montréal.

À l'époque où l'État providence intervenait afin de résoudre les problèmes économiques et sociaux et promouvoir le développement social, on parlait peu d'innovation sociale bien que le terme soit utilisé depuis la décennie 1970 (Cloutier, 2004). Aujourd'hui, l'innovation sociale est un concept appliqué de façon courante d'abord en recherche et, de plus en plus dans les orientations et l'élaboration des politiques gouvernementales. Toutefois, le processus de création des innovations sociales et la manière dont elles s'intègrent peu à peu dans la société en devenant des modes de régulation ou de fonctionnement habituels et routiniers sont encore peu connus. Pourtant il y a quelques innovations sociales développées au cours des quinze dernières années qui se sont institutionnalisées. Dans cet article, il sera question de l'émergence des innovations sociales, de leur diffusion dans la société et de leur institutionnalisation. Trois exemples dégagés des travaux récents de chercheurs du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) permettront d'illustrer ces propos.

Qu'est-ce que l'innovation sociale?

Les innovations sociales sont de nouvelles réponses ou de nouvelles solutions à des problèmes économiques et sociaux. Elles présentent une particularité par rapport à d'autres types d'interventions qui visent les mêmes fins, car elles suggèrent des solutions qui impliquent de nouvelles associations ou de nouvelles formes de mobilisation des acteurs. En s'appropriant des solutions, les acteurs impliqués acquièrent de nouvelles compétences. En ce sens, ils ne sont pas passifs, ils participent, ils créent, ils échangent entre eux, ils négocient. Ils développent un nouveau capital social à travers l'émergence de liens de réciprocité. La confiance qui en résulte

est une condition favorable à l'émergence des innovations sociales. Ces processus d'innovation ont été bien documentés au cours des années. Les recherches qui ont traité de cette question se sont largement inspirées du processus d'innovation technologique et, dans une moindre mesure, du processus d'innovation organisationnelle. La question a également été traitée sous l'angle des caractéristiques des organisations et des attributs des acteurs qui innovent. Nous sommes maintenant capables d'identifier les organisations qui peuvent innover. Mais qu'en est-il au plan d'une société ou d'un pays? Y a-t-il des caractéristiques propres à une société qui font que celle-ci est plus innovatrice qu'une autre? Pourquoi après la création, l'invention ou le développement d'innovations, on assiste dans certains cas à une diffusion assez large, alors que dans d'autres cas l'innovation demeure un processus local, sans partage et sans élargissement à d'autres groupes sociaux ou à d'autres territoires? Cet aspect de l'innovation doit être traité sous l'angle des institutions.

Le rôle des dynamiques institutionnelles

En effet, l'innovation est issue d'activités volontaires et émergentes, que l'on peut associer à des dynamiques institutionnelles particulières. Chaque étape du processus de création d'une innovation est ancrée dans les institutions existantes et c'est pourquoi on peut affirmer que la source première des innovations provient des ouvertures, des possibilités, des ressources, des règles, des normes sociales, des valeurs ou des connaissances qui sont véhiculées par les institutions. Le point de départ d'une innovation prend sa source dans la reconnaissance, par les acteurs, que les règles habituelles ne fonctionnent plus, qu'elles ne remplissent plus leur fonction initiale de légitimité ou d'obligation de performance. Si le problème est d'ordre

technique, qu'il est bien défini et que la réponse émerge rapidement, la solution devient claire et elle transite alors parmi les répertoires des principes institutionnels existants. Par ailleurs, si la solution n'émerge pas de façon aisée, un défi nouveau s'impose, ce qui requiert un apprentissage pour tous les acteurs impliqués. Personne ne peut imposer unilatéralement une solution aux autres. Il faut débattre, provoquer, amener de nouvelles idées et se soumettre à un nouvel apprentissage social. Des fragments d'institutions préexistantes sont réunis par une coalition d'acteurs dans un processus d'innovations.

La capacité d'une société à innover varie selon la configuration institutionnelle qui facilite ou contraint l'innovation (Scott, 2001). Les réseaux sociaux prennent ensuite le relais, mais ces derniers ne sont pas spontanés; ils naissent des réseaux existant dans les syndicats, les associations volontaires, les mouvements sociaux, les coopératives, les organisations philanthropiques, les milieux d'affaires, les gouvernements. Il s'agit d'un long processus d'apprentissage et de micro arrangements. Cela suppose une rupture avec certaines institutions existantes, car innover amène à s'opposer à l'ordre établi et à apporter quelque chose de nouveau tout en s'ancrant dans des règles qui permettront quand même aux innovations de croître et de se diffuser, d'où la complexité des innovations sociales.

Ce processus vaut tant pour les innovations sociales dans le secteur privé que dans le secteur public et celui de l'économie sociale. Cependant, le secteur de l'économie sociale présente davantage de possibilités pour l'innovation sociale, car c'est le secteur le moins balisé, le moins institutionnalisé. Il offre les plus grandes marges de manœuvre aux acteurs qui peuvent innover sans être contraints par le poids des règles existantes. C'est l'inverse dans le secteur public qui est

encastré dans une logique de hiérarchie et de contrôle politique qui peut limiter l'innovation sans toutefois l'empêcher. En effet, dans l'administration publique, il existe plusieurs innovations sociales qui misent sur une transformation des valeurs, de l'éthique et de la notion d'imputabilité pour améliorer le service public. Pour sa part, le secteur privé est impliqué dans une logique de performance qui circonscrit l'innovation sociale à des exigences de rendement économique. Dans le secteur privé, il existe cependant des innovations sociales fort importantes comme le commerce équitable, le développement durable, la responsabilité sociale de l'entreprise et d'autres formes de partenariats telle que la concertation patronale/syndicale par exemple. Quant au secteur de l'économie sociale, il s'inscrit dans une logique de rapports de proximité et de réciprocité qui accommode plus aisément l'innovation sociale. Cette logique met en valeur le capital social, la citoyenneté, la démocratie, la responsabilité sociale et individuelle, la responsabilité de l'entreprise et de l'État ainsi que la cohésion sociale.

Les configurations institutionnelles dans une société donnée aplanissent les différences entre les secteurs de telle sorte que les innovations sociales qui émergent dans l'un ou l'autre présentent des aspects communs. Au Québec notamment, le mouvement syndical s'est associé à d'autres mouvements sociaux pour faire émerger des innovations sociales dans les trois secteurs (privé, public, économie sociale) en faisant de la participation des employés ou des usagers le point focal. De façon générale, les innovations se déploient dans un ensemble d'arrangements institutionnels en suivant le principe de la dépendance de l'itinéraire choisi (path dependency). Ces arrangements institutionnels s'accordent et mettent de l'avant des principes de concordance entre les innovations qui se produisent dans plusieurs arènes

simultanément. L'institutionnalisation est réalisée quand une organisation atteint un caractère spécifique à travers l'émergence de formes distinctives, de processus et de stratégie inédits (Selznick, 1996). Des choix sont faits par les acteurs en vertu des arrangements institutionnels dont les coûts de sortie, de retrait ou d'abandon sont jugés très coûteux. Dès qu'un choix s'opère, un effet de « verrouillage » se produit (Hollingsworth, 2000). Ces propos peuvent être illustrés par trois exemples d'innovations sociales et leur effet à long terme.

L'innovation sociale et la reconversion économique du territoire

Le premier exemple est issu des travaux de J-M. Fontan, J-L. Klein et D-G. Tremblay (2005). Il consiste en l'examen de la reconversion économique de trois districts de Montréal sous l'angle de l'innovation socio territoriale, dans une période où la ville traversait une crise profonde de sa structure productive. C'est grâce aux trajectoires innovantes de certains acteurs socioéconomiques que la ville a pu se sortir du borbier. En effet, Montréal a été la scène d'un processus spécifique d'arrangements entre des acteurs locaux qui ont procédé à la reconversion économique en investissant dans la création et le développement d'entreprises, en s'engageant dans des initiatives locales de gouvernance et en inventant des formes d'intervention pour contribuer au développement de la collectivité. Il s'agissait d'une coalition socio-économique spécifique qui apparaît aujourd'hui comme un modèle difficilement reproductible ailleurs tant il est ancré dans la réalité institutionnelle du Québec. Ce modèle s'appuie sur la participation partenariale et conflictuelle d'acteurs sociaux d'origines diverses (acteurs privés, acteurs publics et acteurs communautaires) qui se rejoignent dans des trajectoires

innovatrices sur un territoire donné. Ces acteurs sont parvenus à changer le cadre institutionnel du territoire à travers un projet collectif fortement structurant, plutôt que d'attendre l'action des forces du marché, comme le veut la tendance dominante dans les pays capitalistes. Ces initiatives ont été possibles parce que l'État (fédéral, provincial et municipal) y a consenti en appuyant les valeurs de coopération et de partenariat qui y étaient mises de l'avant.

Cette coalition, que l'on croyait solide, s'est cependant fragilisée à la suite de l'élection d'un gouvernement misant davantage sur le secteur privé et les forces du marché. Ce nouveau gouvernement a choisi de se retrancher des coalitions diverses développées au cours des ans. Le mouvement syndical et d'autres mouvements sociaux participant de cette coalition se sont toutefois repositionnés afin de défendre les acquis, notamment la participation et les partenariats avec d'autres milieux. Ces expériences d'innovations socio-territoriales n'ont pas été institutionnalisées (c'est-à-dire les acquis n'ont pas été ancrés dans des formes normées ou régulées concédant un caractère d'habitude, de légitimité et de robustesse). Toutefois, les expériences qui ont pris naissance durant la décennie 1990 n'ont pas été menacées parce qu'elles ont maintenu une logique de coalition locale en tant que mode de gouvernance.

L'innovation sociale et l'offre de logement social

Le deuxième exemple est issu des travaux de M. Bouchard et M. Hudon. Il consiste en l'analyse du secteur du logement communautaire de nature associative et coopérative qui est né dans le giron de la gouvernance partenariale au Québec. Ce mouvement apparaît également dans un contexte de crise de l'offre de logements urbains, de transformation du monde urbain

et de fléchissement des politiques gouvernementales en matière de logement. Tout comme dans le cas précédent, les innovations en matière de logement collectif se sont appuyées sur les vertus de la propriété individuelle et sur les forces du marché afin de réguler l'offre de logement. L'État avait contribué à favoriser le logement public et coopératif à travers des programmes de soutien, mais ces programmes centralisés et bureaucratisés n'avaient guère misé sur la participation des citoyens. C'est le mouvement social né de la crise du logement qui a permis la propriété collective et l'appropriation des processus de développement et de gestion. Pour ce mouvement, le développement économique doit être associé au développement social, et le mode collectif de prise en charge du logement permet d'atteindre cet objectif d'intérêt général. En cela, ce mouvement de citoyens représente une forme d'innovation sociale dans le secteur de l'économie sociale. Le mode d'institutionnalisation de ces interventions diverses des citoyens est ensuite passé par le soutien de l'État. Remplaçant son mode centralisateur et bureaucratique, le gouvernement provincial a fait le choix d'un partenariat avec la communauté en soutenant les initiatives du milieu et en favorisant des compétences indépendantes plutôt que de développer une société d'État. Dans ce modèle partenarial, ce sont les motivations des acteurs sociaux qui ont servi d'appui aux politiques d'habitation. Ce modèle continue de générer des initiatives communautaires, tant pour répondre à des nouveaux besoins sociaux que pour générer de nouveaux moyens de financement. Cet exemple montre comment les acteurs sociaux et les administrations publiques ont réussi à faire converger leurs objectifs. Cependant, la mise en concurrence des acteurs pour le financement et la promotion présente toujours le risque de défier ce modèle partenarial.

Cet exemple illustre comment les institutions publiques ont été transformées afin de faire une place à une innovation qui participe à la formation d'une nouvelle citoyenneté. Ce type d'expérience s'appuie sur la société civile, il fait place à de nouvelles formes organisationnelles et à de nouveaux arrangements institutionnels. On voit comment l'apparition d'une nouvelle gouvernance peut conduire à une redéfinition du rôle de l'État, à la suite de l'institutionnalisation relative des pratiques et à la stabilisation du modèle. Par la reconnaissance institutionnelle, la phase de consolidation succède ainsi à la phase expérimentale lorsque les initiatives des mouvements sociaux quittent le terrain de la contestation des politiques publiques pour s'engager dans l'innovation sociale.

L'innovation sociale et la dynamique organisationnelle

Le troisième exemple est issu des travaux de D. Harrison et N. Laplante (2002). Il montre comment les innovations dans le monde du travail peuvent s'encaster dans la dynamique organisationnelle d'une entreprise manufacturière. Dans cet exemple, l'itinéraire de l'innovation sociale est marqué par de nombreuses transformations d'habitudes et de routines en des actions inédites dans l'organisation. Ici, l'innovation a pris deux formes interreliées mais autonomes dans leur mode de régulation : le travail d'équipe, qui s'est inscrit comme projet fondateur de l'innovation sociale, et le partenariat qui a permis de recadrer les relations entre le syndicat et la direction de l'entreprise. L'étude montre comment les acteurs s'entendent sur la procédure, notamment en mettant en place un code de conduite. Contrairement aux exemples précédents, ici c'est le marché qui a servi d'assise institutionnelle. L'état du marché et la transformation des règles

du commerce international ont présidé à la légitimité de l'innovation. En effet, quand le marché s'est refermé et que les emplois ont été affectés, l'accord entre les parties s'est morcelé et les employés ont refusé de s'engager plus à fond dans le processus d'innovation, le conduisant ainsi à sa dérive. Règle générale, le marché ne légitime l'innovation que si elle soutient la croissance. Dans le cas contraire, l'innovation devient un compromis boiteux qui se révèle inefficace.

Dans le cas présent, l'innovation sociale reposait sur un ensemble de règles et de normes procédurales où le consentement s'était construit lentement par des ententes reconduites portant sur le travail quotidien. De nouvelles routines s'étaient confirmées même si les acteurs ne s'entendaient plus sur le sens à accorder à l'innovation. Chaque acteur comprenait la logique de l'autre même s'il ne l'assimilait guère à la sienne. Mais les positions de chaque partie étaient pragmatiques : elles cherchaient avant tout à s'entendre et à développer des liens substantiels sur divers aspects du travail : la variation des tâches, l'autonomie dans le travail, la prise de responsabilité, les règles de coordination, les normes de coopération, etc. L'importance était de conduire à une plus grande satisfaction des ouvriers et à une amélioration des rendements au travail, de la qualité des produits et des délais de production. En ce sens, le pragmatisme a assigné un sens à la coexistence d'acteurs. Ceux-ci désiraient perpétuer le lien à travers les valeurs qui avaient guidé la négociation : le maintien des emplois, l'amélioration de la productivité, l'autonomie des acteurs et des relations fondées sur la confiance mutuelle. Ce sont les relations créées qui ont formé l'innovation sociale, laquelle s'est perpétuée via des activités durables et persistantes qui ont pris place dans des univers relationnels constants et prévisibles. On peut parler d'un début

d'institutionnalisation lorsque les relations entre le syndicat et l'employeur s'inscrivent dans des normes nouvellement prescrites et reconnues comme étant légitimes. À travers le processus d'innovation, de nouvelles formes relationnelles se développent et initient une forme inédite de co-dépendance entre les acteurs.

Conclusion

Dans cet article, nous avons vu comment quelques expériences d'initiatives locales entreprises par des acteurs sociaux ont le pouvoir de transformer les institutions. Ces expériences sont associées à l'émergence de patterns socialement intégrés, ordonnés, stables, issus d'activités instables et faiblement organisées. Le lien entre les innovations et les institutions se fait en deux temps. D'abord, pour qu'une innovation sociale soit possible, il faut que le système institutionnel soit ouvert et puisse reconnaître les lacunes sur le plan des performances et des modalités d'action. Les acteurs doivent ensuite bénéficier de l'autonomie nécessaire à la création de modalités nouvelles en développant des liens avec d'autres acteurs, souvent en provenance d'autres milieux, parfois même en rivalité et en opposition. Ces acteurs réunis en réseaux peuvent mettre en place des solutions à des problèmes économiques et sociaux de divers ordres. Ces solutions doivent alors déborder du cadre dans lequel elles ont pris forme et être appropriées par une multitude d'acteurs sociaux qui leur accordent une légitimité. Survient alors, dans un deuxième temps, un processus d'institutionnalisation de l'innovation sociale qui permet alors de perpétuer les nouveaux arrangements. L'État, le marché ou l'appropriation de valeurs et de connaissances nouvelles par les acteurs sociaux qui président à la constitution de normes ou de règles servent d'assises à l'institutionnalisation des innovations sociales. De nouvelles

orientations de l'État, des modifications profondes aux règles du marché ou de nouvelles valeurs sociales qui télescopent les anciennes facilitent ou créent des obstacles à l'institutionnalisation. En ce sens, les institutions sociales sont également le produit des initiatives et de la coopération des acteurs sociaux.

Bibliographie

- Bouchard, M-J. et M. Hudon. 2004. *Le logement coopératif et associatif comme innovation émanant de la société civile*, Congrès international du CIRIEC, Lyon, septembre 2004.
- Cloutier, J. 2004. *Qu'est-ce que l'innovation sociale?* Montréal : Cahiers du CRISES, n° ET0314, 58 p.
- Fontan, J-M., J-L.Klein et D-G Tremblay. 2005. *Innovation socioterritoriale et reconversion économique : Le cas de Montréal*, Paris : L'Harmattan.
- Harrison, D. et N. Laplante. 2002. *La construction du partenariat patronal/syndical; contraintes du marché et négociations locales*, Paris : L'Harmattan.
- Hollingsworth, J. R. 2000. "Doing Institutional Analysis: Implications for the Study of Innovations" dans *Review of International Political Economy*, 8:4, pp. 595-644.
- Scott, W. R. 2001. *Institutions and Organizations*, Thousands Oaks, London and New Delhi: Sage Publications.
- Selznick, P. 1996. "Institutionalism 'Old' and 'New'" dans *Administrative Science Quarterly* 41: Juin : pp. 270-277.

Conférence internationale sur l'engagement des communautés

Du 14 au 17 août 2005
Brisbane, Australie

Sandra Franke
Projet de recherche
sur les politiques
Gouvernement du Canada

Sandra Franke est agente de recherche en politiques pour le Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada.

En août 2005, une conférence internationale importante sur l'engagement des communautés s'est tenue à Brisbane en Australie. Organisée par les Nations Unies en collaboration avec le gouvernement de l'état du Queensland, la conférence a accueilli près de 2000 participants provenant de 44 pays, incluant une importante délégation de l'ONU, plusieurs personnalités politiques et représentants gouvernementaux, quelques universitaires de renom ainsi que des représentants des secteurs privés et communautaires. Les thématiques de l'engagement et du développement communautaire étaient au centre des débats : gouvernance engagée, engagement des minorités et des groupes à risque d'exclusion, pratiques innovantes d'engagement, engagement communautaire, communautés engagées.

Il n'est pas étonnant qu'une conférence sur ce sujet ait suscité un tel engouement. Plusieurs représentants des Nations Unies, des pays en développement et des pays développés ont d'ailleurs commencé leur présentation en abordant la question du déficit démocratique : chute vertigineuse du niveau de confiance des citoyens face à ceux qui les gouvernent, désengagement graduel de la population des affaires publiques, augmentation du sentiment d'impuissance devant les grands pouvoirs économiques. La prémisses qui a présidé les grands débats de la conférence voulait que la participation des acteurs communautaires dans les processus décisionnels constitue la voie par excellence pour rehausser la légitimité des gouvernements et leur permettre d'atteindre leurs objectifs de développement et de croissance. C'est en adoptant un réel mode de gouvernance partagée ou *engagée* que des partenariats innovants et porteurs de changements pourront voir le jour.

Ce compte rendu de la *Conférence internationale sur l'engagement des*

communautés met l'accent sur les thèmes dominants présentés par les orateurs de marque au cours des sessions principales et présente les grandes idées soulevées dans les sessions régulières.

De la participation civique à la gouvernance engagée

C'est en introduisant ce nouveau paradigme de la gouvernance engagée que les conférenciers de marque ont ouvert la conférence. Ils n'ont pas manqué de cerner en quoi les formes traditionnelles de la démocratie (représentative, participative, consultative) n'étaient plus appropriées pour faire face au monde actuel caractérisé par la mondialisation et la libéralisation des échanges. En effet, sous la pression des budgets déficitaires dans plusieurs pays, la place de plus en plus grande faite au secteur privé dans la prestation des services publics se fait au détriment de la transparence des processus, de l'imputabilité des gouvernements et du respect des principes d'équité. Les personnes et les communautés les plus exclues de l'accès aux services publics sont aussi celles qui sont les moins bien représentées politiquement et les moins intéressées par le politique. Selon plusieurs panélistes, partout dans le monde les mécanismes de participation et de consultation publique sont en voie de devenir de simples « procédures cosmétiques » qui ne permettent pas d'engager les acteurs marginalisés dans les processus décisionnels, ni d'engager les gouvernements face à ces acteurs.

En référence aux grands objectifs liés à la réduction des disparités dans le monde qui figurent dans la Déclaration du Millénaire de l'ONU¹, la quinzaine de panélistes ont discuté de l'hypothèse selon laquelle les nouveaux défis démocratiques passeraient dorénavant par un processus « d'empowerment », c'est-à-dire par le renforcement des capacités de prise en charge et de résilience, voire des capacités d'entre-

preneurship des individus et des communautés marginalisées. La gouvernance engagée supposerait ainsi une nouvelle manière de mettre ensemble le gouvernement et les citoyens sans que les processus soient toujours initiés et menés du haut vers le bas, et de manière à ce qu'une réelle représentation des différents groupes de la population soit réalisée.

D'un point de vue plus analytique, la gouvernance engagée s'appuie sur une forme de démocratie délibérative entre des partenaires qui n'ont pas nécessairement la même force, d'où le terme très à la mode en Europe de « polyarchie directement délibérative ». Ce terme renvoie à un mode de résolution de problèmes qui fait dépendre les décisions de délibérations entre différents niveaux de l'administration publique, le politique et les acteurs de terrain (secteurs privé et communautaire). La polyarchie délibérative exige la mise en place de conditions de collaboration qui privilégient la discussion et la négociation directe entre les partenaires plutôt que se limiter à coordonner les stratégies propres à chacun des acteurs. Ce mode décisionnel s'appuie sur des expériences similaires vécues par d'autres personnes ou communautés et valorisant les savoirs non techniques et les apprentissages locaux dans la mise sur pied des programmes ou projets. On renforce ainsi la participation directe des citoyens et on leur propose une influence immédiate sur les résultats².

Quel rôle pour l'État?

Plusieurs panélistes ont insisté sur l'idée selon laquelle une gouvernance qui laisse plus de place aux citoyens ou au secteur privé ne veut pas nécessairement dire qu'il faut moins d'État. Les exemples mis de l'avant dans les différents ateliers ont démontré comment *l'État peut jouer un rôle déterminant dans l'établissement de partenariats responsables*. En effet, une gouvernance

engagée en est une où les relations entre l'appareil étatique et les organisations du secteur privé et communautaire sont fortes et où les personnes et les processus sont tout aussi importants que les résultats. En ce sens, *le rôle de l'État est de créer des conditions propices à l'engagement* des différents acteurs de la société civile, tant privés que communautaires, *tout en assurant l'imputabilité des processus décisionnels* qui émanent des partenariats ainsi créés.

Tout au long de la conférence, près de 300 présentations ont permis d'explorer des exemples réalisés partout dans le monde et dans plusieurs champs d'intervention qui rendent compte de diverses tentatives de réussite et d'échec dans la mise en application du modèle de gouvernance engagée. Parmi ces illustrations, nous en retiendrons quelques-unes qui portent des messages qui ont une certaine résonance dans le contexte du développement communautaire et de l'économie sociale au Canada.

Reconnaître officiellement le rôle de l'engagement communautaire

Plusieurs conférenciers ont répété l'importance d'une reconnaissance politique de l'engagement communautaire dans les priorités gouvernementales. L'exemple australien a fait l'objet de nombreuses présentations à cet égard. Dans les dernières années, plusieurs états ont en effet entrepris de mettre l'engagement communautaire à leur agenda, notamment en créant des ministères des communautés; en développant des stratégies politiques d'engagement communautaire (lesquelles misent non seulement sur l'amélioration des capacités communautaires mais aussi sur une véritable éducation des fonctionnaires aux principes du développement communautaire); et en menant d'importantes réformes afin de favoriser l'accès des personnes traditionnellement exclues à tous les niveaux de gouvernement.

Développer de nouveaux lieux et mécanismes de délibération

Plusieurs conférenciers ont discuté de l'intérêt de créer de nouveaux espaces de dialogue entre le gouvernement, les citoyens et les groupes communautaires. Toujours en Australie, dans l'État du Queensland, on a ainsi mis en place un certain nombre de mécanismes nouveaux visant à faciliter l'engagement citoyen : mise en place de parlements régionaux qui « amènent le gouvernement au peuple », création de pétitions électroniques permettant aux internautes de s'adresser directement aux élus, publication électronique des débats parlementaires, sessions du cabinet en ligne où le public est invité à s'adresser directement aux ministres, etc. Selon le premier ministre du Queensland, Peter Beattie, ces nouveaux lieux de délibération sont une « véritable thérapie pour la bonne gouvernance ». En Grande-Bretagne, la BBC est à l'origine d'une initiative tout aussi intéressante de délibération publique via son projet « Action Network ». Le projet consiste en un site électronique appelé « Change The World Around You » (bbc.co.uk) qui vise à stimuler l'engagement social en permettant aux citoyens de partager leurs préoccupations en ligne; en leur permettant de prendre contact entre eux de façon à mettre en commun leurs préoccupations; et en leur fournissant de l'information et des outils permettant d'apporter des changements concrets.

Créer de nouvelles plates-formes de décision

Quelques présentations ont porté sur des expériences de gouvernance caractérisées par la mise en œuvre de nouveaux types d'arrangements contractuels entre l'État et certains partenaires privés et communautaires. Plusieurs cas ont été rapportés, notamment au Royaume-Uni, où de véritables « unités spéciales de résolution de

problèmes » ont été mises en place pour faire face à des défis locaux spécifiques. Les présentations ont mis l'accent sur les barrières et les opportunités liées à ces nouvelles manières de travailler ensemble. Parmi les critères de succès de ces expériences de gouvernance, on retient l'importance de bien clarifier les résultats escomptés à l'avance; de bien s'entendre sur le fonctionnement de l'unité décisionnelle; de prévoir un mécanisme de résolution de conflit, et de bien clarifier la contribution de chacun des partenaires. Dans bien des cas, c'est la capacité d'apprendre collectivement et d'innover qui mène aux meilleurs résultats.

Accroître le rôle des gouvernements locaux

Plusieurs sessions de la conférence ont été consacrées au rôle des gouvernements locaux comme courroies de transmission des préoccupations des communautés vers les autres niveaux du gouvernement. Les gouvernements locaux seraient davantage aptes à refléter les besoins de la population et le fait d'exercer les fonctions du gouvernement plus près de la population

aurait pour effet d'accroître la confiance et le sens d'appartenance de façon à stimuler l'engagement. Les nombreuses présentations sur ce thème de la part des représentants politiques et gouvernementaux témoignent de l'intérêt des politiques publiques à l'égard de ce nouveau localisme. Le gouvernement national australien, notamment, a amorcé la création de liens nouveaux avec le palier local en invitant les gouvernements locaux à « partager la gouvernance » via une présence dans plusieurs forums ou partenariats régionaux, de même que par l'octroi direct de fonds sans passer par la bureaucratie des états. Notons toutefois qu'en Australie comme ailleurs, les illustrations ont surtout fait valoir le rôle des gouvernements locaux comme des extensions pratiques pour la prestation des services publics plutôt que comme des acteurs partageant une réelle responsabilité dans la gouvernance.

En somme, ces quelques illustrations de la conférence de Brisbane associées à la gouvernance engagée s'inscrivent tout aussi bien dans la mouvance des revendications portées par l'économie sociale et par le développement com-

munautaire au Canada. Ainsi, pour plusieurs, les thèmes abordés à l'occasion de cet événement d'envergure ne seront pas vraiment nouveaux. L'intérêt de cette conférence, en fait, ne réside pas tant dans le discours que dans ceux qui le tiennent : la promotion d'une gouvernance partagée et engagée est maintenant menée par les organisations officielles, les représentants politiques et les hauts fonctionnaires des gouvernements en place³.

Notes

- 1 Pour en savoir davantage sur les objectifs du Millénaire pour le développement, on peut consulter le site des Nations Unies : <www.un.org/french/millenniumgoals/>
- 2 Pour en savoir davantage sur le concept de polyarchie directement délibérative, voir "Directly-Deliberative Polyarchy" par Joshua Cohen and Charles Sabel: <www2.law.columbia.edu/sabel/papers/DDP.html>
- 3 Les présentations peuvent être téléchargées à partir du site de la conférence <www.engagingcommunities2005.org>. Les discours des conférenciers de marque y sont également téléchargeables en format audio.

Colloque international sur l'innovation et la transformation sociale

Du 11 au 12 novembre 2004
Montréal, Québec

Sandra Franke
Projet de recherche
sur les politiques
Gouvernement du Canada

Sandra Franke est agente de recherche en politiques pour le Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada.

En novembre 2004 s'est tenu à Montréal un colloque international de deux jours portant sur le thème de l'innovation sociale. L'innovation, de façon générale, a longtemps été associée au développement des technologies ou aux changements dans l'organisation du travail qui permettent d'atteindre une plus grande compétitivité. Dans ce colloque, on a voulu élargir la notion de l'innovation afin d'y inclure les dimensions sociales qui y sont sous-jacentes. Les présentations voulaient ainsi illustrer le rôle majeur que jouent les différents arrangements d'acteurs et les configurations sociales particulières dans l'application et la diffusion de l'innovation. Il s'agissait également de réfléchir sur la manière dont les transformations sociales qui émergent dans le contexte des innovations sont elles-mêmes porteuses d'une capacité innovante. Plusieurs présentations ont ainsi porté sur les secteurs de l'économie sociale et du développement communautaire à titre d'illustration de cette dynamique.

L'innovation sociale comme nouvelle approche pour réfléchir aux enjeux sociaux

L'intérêt du colloque a été de présenter l'innovation sociale comme une approche nouvelle pour comprendre certains enjeux sociaux. L'innovation sociale permet d'aborder les transformations sociales en s'interrogeant sur les conditions sociales, économiques, politiques et sur les arrangements institutionnels particuliers qui suscitent des réponses spécifiques (sociales, économiques, technologiques).

Dès l'ouverture du colloque, le professeur Michel Callon, de l'École des Mines à Paris, a expliqué comment cette dynamique a été mise à l'œuvre dans les dernières décennies. En référence au régime d'innovations économiques que l'on connaît maintenant et qui est basé sur un mode de production en réseaux et sur une diversification des marchés, il a

expliqué comment le phénomène était du coup une machine à produire des groupes sociaux. Selon le professeur Callon, si nous assistons aujourd'hui à une prolifération rapide de groupes sociaux, c'est que les agents sociaux réagissent et se regroupent de manière à pallier les défaillances des marchés et l'impuissance de l'État à en absorber les débordements. En retour, l'émergence des groupes sociaux constitue une force sociopolitique qui appelle à la mise en place de nouvelles procédures politiques, lesquelles contribuent directement au processus d'innovation.

La présentation de Benoît Lévesque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a permis de voir comment les interconnexions complexes entre ces processus diffèrent selon les logiques nationales. Selon lui, en reconnaissant cette réalité, nous faisons un saut qualitatif important en ce qui concerne notre compréhension des systèmes d'innovations. L'évolution de la recherche sur l'innovation nous permet en effet de déceler une rupture épistémologique par rapport à la conception traditionnelle des systèmes d'innovations basés sur la production de manière à introduire l'idée d'un système d'innovation basé sur les transformations sociales. Conséquemment, le social serait davantage vu comme un investissement plutôt qu'une dépense. Selon Lévesque, il serait opportun de développer des politiques publiques d'innovations en prenant exemple sur la politique québécoise d'économie sociale notamment.

Les transformations sociales qui émergent dans le contexte des innovations sont elles-mêmes porteuses d'une capacité innovante

Frank Moulaert de l'University of Newcastle a discuté du rôle stratégique de l'innovation sociale dans le contexte du développement local. En référence au projet en cours Social

Innovation and Governance in Urban Communities (SINGOCOM) qui porte sur l'étude de modèles alternatifs de développement local dans une dizaine de villes européennes, le chercheur a discuté des conditions qui permettent à la créativité de s'exercer et à l'innovation de porter fruit. La capacité innovante du développement local serait ainsi reliée au fait qu'à cette échelle, il est plus aisé de faire la promotion d'initiatives de petite envergure et de nature expérimentale, de développer des marchés diversifiés et de mettre en œuvre des structures institutionnelles déprivatisées qui accordent un rôle au tiers secteur.

Diane Gabrielle-Tremblay de Télé-Université a également mis en évidence l'intérêt du palier local pour l'innovation, notamment l'effet du territoire comme pôle d'innovations technologiques. Le territoire, selon la chercheuse, n'est pas extérieur au processus d'innovation. Au contraire, parce qu'il est un facilitateur de la mise en réseaux, il contribue au processus de pollinisation des idées en vue de produire des solutions aux problèmes qui y sont propres. Ses recherches sur le parc technologique de la Cité Multimédia à Montréal n'ont toutefois pas permis de confirmer l'hypothèse en raison de la relative nouveauté du projet.

Pour l'innovation, l'importance des lieux où peuvent se développer de nouveaux liens entre les acteurs sociaux a aussi été abordée dans le contexte de l'économie sociale. Marie Bouchard, de l'UQAM, a ainsi présenté l'économie sociale comme un lieu de dynamiques nouvelles où la collaboration entre les acteurs sociaux, notamment les réseaux locaux, joue un rôle central. Selon la chercheuse, l'économie sociale elle-même est aussi

Le CRISES

Le Colloque international sur l'innovation et la transformation sociale a été organisé par le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), une organisation interuniversitaire pluridisciplinaire qui regroupe une cinquantaine de chercheurs affiliés à sept institutions québécoises. Les projets entrepris par l'organisation s'intéressent essentiellement aux changements sociaux, au rôle des acteurs sociaux dans ces changements et aux processus de structuration des innovations sociales.

La recherche réalisée dans le cadre du CRISES s'articule autour de trois axes :

- Innovations sociales et conditions de vie
- Innovations sociales et territoire
- Innovations sociales, travail et emploi

porteuse d'innovations sur le plan des règles et des pratiques. La capacité innovante de l'économie sociale dépendrait toutefois de sa reconnaissance institutionnelle, de l'acceptation de son aspect expérimental, de même que de la manière dont on composera avec son caractère contestataire.

La présentation de Len Arthur, de l'University of Wales, a permis d'illustrer, justement, comment les gouvernements peuvent soutenir différentes versions de l'économie sociale. Selon Arthur, le Royaume-Uni aurait mis de l'avant un modèle d'économie sociale plutôt capitaliste où l'État reconnaît bon nombre d'entreprises et d'initiatives qui ne seraient pas retenues dans le cadre de versions plus radicales de l'économie sociale. Comme la définition du Royaume-Uni de l'économie sociale exclut des critères essentiels tels que la propriété et le contrôle démocratiques des entreprises, les données officielles indiquent une forte présence de l'économie sociale au pays (près de 10 % de l'emploi total!). Une définition plus radicale de l'économie sociale, fondée sur une transformation en profondeur des processus de production,

d'échange et d'usage des biens et services, aurait suscité une approche bien différente en termes de politique publique, estime le chercheur.

Le rôle des institutions et des réseaux dans l'innovation sociale

Tout au long du colloque, les conférenciers ont souligné l'importance du rôle de l'État dans la mise en place d'institutions permettant de soutenir les innovations. Comme il y a un lien étroit entre les innovations technologiques et les innovations sociales, la gestion politique de l'innovation pourrait aller au-delà des politiques axées sur la redistribution des ressources ou sur les défaillances du marché et viser la mise en place de conditions favorables au déploiement de la créativité.

La présentation du professeur Ash Amin, de l'University of Durham, a toutefois permis de souligner les limites de programmes politiques qui misent sur les vertus de l'empowerment social sans véritablement soutenir les fondements. Amin a critiqué les nouvelles politiques du

gouvernement Blair caractérisées par la redécouverte du social et qui s'appuient sur le capital social et l'économie sociale pour l'exercice d'une nouvelle forme de gouvernance du bas vers le haut. On ne peut réduire le social au local, dira-t-il. Il est vrai que les sources sociales de l'innovation se retrouvent souvent au niveau local et se fondent sur la cohésion communautaire et la solidarité. Mais il rappelle qu'on ne peut miser que sur des communautés qui possèdent déjà une tradition d'entrepreneurs et de participation civique. Dans les communautés en déclin, les interventions doivent plutôt viser les causes du déclin, lesquelles dépassent l'échelle locale.

La présentation de Janet Siltanen de l'Université Carleton abonde dans le même sens. Les recherches qu'elle a menées sur l'insertion en emploi ont permis d'illustrer comment certaines circonstances sociales, y compris l'environnement local, réduisent la portée de politiques sociales qui se limitent à accroître les capacités individuelles des personnes. Comme Amin l'avait avancé pour les communautés, Siltanen croit que la capacité de changement est l'expérience de personnes déjà avantagées. Dans son évaluation des programmes d'apprentissage continu qui sont essentiellement axés sur la construction des capacités individuelles, elle a montré que les conditions sociales des individus, notamment leur volume de capital social (soit le type et l'étendue du réseau social d'une personne), créent en fait différentes aptitudes à s'appuyer sur les capacités ainsi construites via les programmes d'apprentissage. Autrement dit, tout comme il y a certaines conditions qui favorisent le changement social, il y a aussi certaines conditions qui

favorisent le changement au niveau individuel. Par conséquent, la mise en place de ces conditions devrait également faire l'objet de politiques axées sur l'innovation.

Enfin, dans sa présentation, Michel Trépanier de l'Institut national de la recherche scientifique a lui aussi montré comment des conditions favorables, notamment la création de réseaux interorganisationnels, pouvaient alimenter l'innovation via le transfert technologique. Ses recherches ont démontré que dans la petite et moyenne entreprise, l'innovation naît surtout de l'amélioration des capacités existantes, laquelle est rendue possible essentiellement grâce à l'établissement de nouvelles relations avec d'autres acteurs. En sommes, plusieurs nouveaux produits sont créés grâce aux partenariats plutôt que par la R&D en soi.

À l'issue du colloque, la notion de l'innovation avait clairement franchi les frontières de l'univers des technologies et des changements organisationnels pour pénétrer profondément dans celui du social. Les présentations ont démontré la relation étroite et réciproque qui existe entre les transformations sociales et la capacité d'innovation¹.

Note

- 1 Plusieurs des présentations du colloque peuvent être téléchargées à partir du site électronique du CRISES <www.crisis.uqam.ca>.

L'émergence des régions transfrontalières : Rapport provisoire

Ce projet de recherche a pour objectif de corroborer l'importance croissante, la portée et la nature de ces relations régionales transfrontalières. Leur existence a de nombreuses répercussions politiques pour le gouvernement du Canada sur les plans de la politique étrangère, des politiques économiques et industrielles, des modalités d'organisation, du développement régional et d'autres aspects.

Ce rapport est affiché sur le site web du PRP à la rubrique Publications. Pour plus d'information, veuillez contacter André Downs, directeur principal de projet au 613 995.3655 ou par courriel <a.downs@prs-srp.gc.ca>.

PRP. 2005. *L'émergence des régions transfrontalières : Rapport provisoire*. Ottawa : Projet de recherche sur les politiques.

Les Congrès pancanadiens de développement économique communautaire et d'économie sociale 2004 et 2005

Mai 2004

Trois-Rivières, Québec

Mai 2005

Sault Ste. Marie, Ontario

Sandra Franke

Projet de recherche

sur les politiques

Gouvernement du Canada

avec la collaboration de

Éric Bastien

Conseil de recherches en sciences

humaines du Canada

Sandra Franke est agente de recherche en politiques pour le Projet de recherche sur les politiques du gouvernement du Canada.

Éric Bastien est agent principal de programme, responsable de l'ensemble des subventions en économie sociale au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Fondé vers la fin des années 1990, le Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDÉC) est un regroupement démocratique d'organismes communautaires, de chercheurs et de praticiens qui s'est donné la mission de promouvoir et d'appuyer le développement économique communautaire (DÉC) dans toutes les régions du Canada. Le RCDÉC bénéficie du soutien financier de plusieurs bailleurs de fonds, notamment celui du gouvernement du Canada et celui de la fondation privée de la famille J.W. McConnell. Au fil des ans, le RCDÉC est passé de quelques organismes à un important « réseau de réseaux » avec plus de 400 membres, doté d'un conseil d'administration et de plusieurs sous-comités, d'un plan stratégique, d'un programme d'action en matière de politiques, et d'initiatives de partenariat notamment avec le Programme d'assistance technique au développement économique communautaire (PATDEC). Plus récemment, le RCDÉC s'est assuré d'une place importante à la Table ronde nationale sur l'économie sociale.

Congrès pancanadien de DÉC 2004

En mai 2004, le RCDÉC tenait son cinquième congrès pancanadien de développement économique communautaire à Trois-Rivières (Québec) intitulé « Des communautés en action pour un monde meilleur ». Rassemblant plus de 600 participants, le congrès visait :

- à faire avancer l'agenda politique de soutien au DÉC à l'échelle pancanadienne;
- à consolider le mouvement et à renforcer les réseaux d'acteurs du DEC;
- et à développer une capacité communautaire.

L'événement était l'occasion pour les leaders du mouvement communautaire de réagir collectivement à l'engagement du gouvernement du Canada de dégager 100 millions de dollars sur 5 ans afin de soutenir le développement de l'économie sociale¹.

Quiconque était présent au congrès a pu s'apercevoir que cette annonce de financement venait ébranler beaucoup de praticiens du DÉC peu ou pas familiers avec le secteur de l'économie sociale. Certes, dans les discours principaux, l'envergure de l'investissement gouvernemental a été reçue de manière extrêmement positive. Mais dans les coulisses, les acteurs s'inquiétaient davantage du rôle du développement économique communautaire par rapport à l'économie sociale et, du coup, de la répartition des investissements entre ces deux secteurs d'activités. Conséquemment, dans ses efforts de ralliement, le mouvement économique communautaire a semblé se buter à ce qui pourrait potentiellement apparaître comme une fissure entre deux mondes. Au Canada, l'intérêt pour le concept de « l'économie sociale » s'est essentiellement manifesté au Québec et s'est donc déployé, en grande partie, auprès d'un auditoire francophone.

Quelle est la différence entre l'économie sociale et le mouvement du DÉC? La réponse n'est pas simple, mais quelques observations peuvent être apportées. Le secteur de l'économie sociale est une approche sectorielle dont les objectifs et les résultats en matière d'entrepreneuriat collectif, à l'instar du mouvement coopératif, sont aisément identifiables. À l'opposé, le mouvement de DÉC s'appuie d'abord sur une démarche territoriale et sur une approche globale qui s'attaque à des enjeux dont les dimensions sont interreliées et requièrent une action concertée. De plus, l'objectif fondamental et unificateur du DÉC porte sur « l'empowerment », un

processus évolutif, multidimensionnel et complexe, dont l'atteinte dépend d'un engagement soutenu en termes de ressources, et dont les résultats ne sont souvent mesurables qu'à long terme.

Congrès pancanadien de DÉC et d'économie sociale 2005

Pour resserrer les liens entre les praticiens du DÉC et de l'économie sociale francophones et anglophones et pour articuler le mouvement autour d'un vocabulaire, de concepts et de valeurs communes, il était important que le congrès pancanadien de 2005 intègre à la fois le DÉC et l'économie sociale.

C'est ainsi que s'est tenu, du 4 au 7 mai 2005 à Sault Ste. Marie, le dernier congrès pancanadien de développement économique communautaire *et d'économie sociale* sous le titre « Bâtir un mouvement pluriel ». Centré sur le thème très actuel de l'inclusion, ce congrès a attiré plus de 500 participants afin de discuter des questions d'inclusion à la fois sociale, économique, politique et culturelle de groupes marginalisés : Autochtones, nouveaux immigrants, personnes démunies, jeunes à risque, communautés défavorisées, etc.

Réviser les objectifs stratégiques du DÉC

Dans la foulée du nouvel intérêt que suscite l'économie sociale pour le gouvernement du Canada, le congrès de 2005 a surtout été l'occasion pour les acteurs du milieu communautaire de réviser leur mission et de mieux évaluer les nouveaux défis qu'ils doivent relever afin de se repositionner en regard des priorités politiques (voir encadré).

Plusieurs ateliers ont ainsi porté sur le mouvement comme tel, son évolution, les changements qui doivent s'opérer.

Intégration du DÉC et de l'économie sociale

Au cours de la session intitulée « Introduction au DÉC et à l'économie sociale », M. Mike Lewis, directeur exécutif du Centre for Community Enterprise, a démontré que l'intégration de l'économie sociale au développement économique communautaire permet d'atteindre l'objectif commun d'une autogestion des communautés. La mise en commun des efforts permet une allocation optimum des ressources qui peuvent ainsi profiter à l'ensemble de la communauté. Le secteur de l'économie sociale contribue au développement communautaire, car il permet d'influencer le développement économique de manière à satisfaire également les aspirations sociales des collectivités. M. Lewis a mentionné l'exemple des quartiers du canal Lachine et de Pointe-Saint-Charles à Montréal (Québec) où en alliant leurs efforts, les groupes sont parvenus à influencer le destin de leur développement tant sur les plans économique que social.

Des sessions entières ont été consacrées au plan stratégique du RCDÉC, à son cadre politique, à la manière dont celui-ci peut être mis en œuvre et aux obstacles qui empêchent le secteur de se positionner de manière plus avantageuse. Par exemple, au cours de la session intitulée « Introduction aux enjeux du DÉC : cadre politique et situation actuelle », Eric Leviten-Reid, président du sous-comité des ressources humaines du RCDÉC, a présenté, pour fins de discussion, trois objectifs stratégiques devant être mis en œuvre prioritairement, soit :

- renforcer le capital social local en accroissant la capacité des collectivités à s'attaquer aux enjeux de développement;
- renforcer le capital humain en développant davantage les compétences d'entrepreneurship des citoyens et le leadership local;
- renforcer le capital financier en améliorant les différentes ressources d'investissement dans le DÉC.

Par ailleurs, M. Leviten-Reid a aussi évoqué que l'atteinte des objectifs stratégiques du mouvement risquait d'être compromise par les relations parfois tendues que le RCDÉC entretient avec le gouvernement du

Canada, son principal bailleur de fonds. Il a d'abord mentionné une différence de point de vue entre la mission que se donne le RCDÉC et celle que semble implicitement vouloir accorder le ministère des ressources humaines et du développement des compétences (RHDC) aux organismes communautaires, à savoir un rôle d'agents de prestation agissant sous la supervision du gouvernement. Il a aussi noté les modalités restrictives quant aux procédures administratives qui font obstacle aux efforts visant à mettre en place des programmes souples et intégrés pour répondre aux besoins des collectivités. Notamment, il a expliqué comment l'octroi de fonds favorise davantage un fonctionnement sectoriel, alors que le DÉC vise plutôt à résoudre des problèmes interdépendants qui nécessitent des solutions décloisonnées. Enfin, il a souligné l'insatisfaction du milieu communautaire face à la nouvelle approche de financement que cherchait à introduire RHDC en misant sur l'appel d'offre pour des projets spécifiques. Le mouvement du DÉC aurait préféré un financement de base pour des initiatives à plus long terme. Toutefois, M. Leviten-Reid a également souligné l'ouverture du gouvernement

à se pencher sur ces enjeux, notamment l'intention récente de mettre en place une structure de collaboration continue avec les partenaires communautaires ainsi que la possibilité de revoir l'engagement gouvernemental à plus long terme vis-à-vis du financement du DÉC.

Peter Hough, président du Comité des finances du RCDÉC, a quant à lui présenté différentes options de financement à l'étude, notamment du côté du secteur privé (p. ex. crédits de taxe et capital garanti pour les investisseurs qui contribuent au développement communautaire, fonds de lancement publics, etc.). Quant au financement public consacré au DÉC, M. Hough a insisté sur l'importance de négocier une stratégie nationale à long terme qui resterait sensible aux besoins locaux. En ce sens, il a soutenu que la stratégie du RCDÉC face aux bailleurs de fonds devrait d'une part, viser à consolider les mécanismes existants de financement du DÉC au lieu de les remplacer, et d'autre part, demeurer sous la responsabilité de la « communauté du DÉC » c'est-à-dire les réseaux régionaux, lesquels détiendraient la propriété et le droit de gestion des capitaux de financement. Il a par ailleurs soulevé l'idée de créer un organisme de supervision pour l'utilisation des fonds qui serait composé de représentants du secteur.

Développer un solide réseau d'alliances

La création d'alliances stratégiques est très souvent revenue au centre des discussions à l'occasion de ce congrès. Au cours d'une séance plénière sur

la politique gouvernementale, M^{me} Nancy Neamtan, présidente du Chantier de l'économie sociale, (la coalition d'économie sociale du Québec) a souligné pour sa part qu'un des principaux obstacles à surmonter pour le DÉC est d'éviter le cloisonnement dans différents secteurs d'activités. Selon elle, plus le mouvement fera la promotion de ses valeurs générales en créant des alliances entre les différents acteurs impliqués dans le développement, plus le mouvement sera renforcé, et plus l'importance de son rôle sera reconnue. M^{me} Neamtan a cité le mouvement de l'économie sociale au Québec à titre d'exemple. Le Québec s'est doté d'une capacité d'innovation en misant sur des réseaux solides. Les fonds sont coordonnés par des agences intermédiaires qui assurent la mise en place d'une infrastructure de base. Maintenant, le réseau d'économie sociale québécois est en mesure de co-produire les politiques publiques avec le gouvernement. M^{me} Neamtan a rappelé qu'un solide réseau doit :

- se développer un vocabulaire commun;
- bien identifier ses priorités d'action;
- créer des alliances avec le secteur privé et avec d'autres mouvements;
- s'assurer que ses actions correspondent aux enjeux gouvernementaux.

Au cours de la session intitulée « Le déficit social, les programmes sociaux et le transfert social : incidences sur le DÉC et l'économie sociale », John Anderson du Centre canadien de développement social a également souligné l'importance des alliances stratégiques pour le développement du

DÉC, notamment dans un contexte de réduction des transferts gouvernementaux dans la sphère du social. En effet, dans la mesure où de moins en moins de fonds sont alloués au financement de base des groupes, ceux-ci sont portés à orienter leurs projets en fonction des subventions disponibles au lieu de poursuivre leur mission face aux problématiques concrètes de leur milieu. La création d'alliances entre les groupes permet d'accroître la capacité d'apporter de réels changements, car les acteurs du changement dans un milieu donné sont réunis. L'identification de ce qu'il appelle « forces agissantes » est une étape essentielle pour la création de ces alliances solides et, sauf dans le cas du Québec où le Chantier de l'économie sociale s'est spécifiquement donné ce mandat, il y aurait peu d'initiatives canadiennes qui visent spécifiquement cet objectif².

Notes

- 1 L'engagement financier du gouvernement du Canada, décrit plus en détails dans ce numéro par Alfred Leblanc et Janet E. Halliwell, inclut également 17 millions sur 2 ans pour le développement de projets pilotes visant la planification stratégique et le renforcement des capacités des organismes de développement communautaire, de même que 15 millions sur 5 ans alloué au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour soutenir la recherche communautaire sur l'économie sociale.
- 2 Le Congrès pancanadien de DÉC et d'économie sociale pour l'année 2006 portera sur le thème : Enraciner le développement dans la communauté. Il aura lieu à Vancouver en mars 2006. Certaines présentations du Congrès de 2005 peuvent être téléchargées à partir du site web du RÉDEC à l'adresse suivante : <www.ccednet-rcdec.ca>.

The Cathedral Within

Transforming Your Life by Giving Something Back

Bill Shore

(Random House, New York, 1999)

Compte rendu par
Bernard Cantin
Projet de recherche
sur les politiques
Gouvernement du Canada

Bernard Cantin
est agent principal
de recherche sur les politiques au
Projet de recherche sur les politiques
du gouvernement du Canada.

Aujourd'hui, le défi des politiques publiques consiste à mettre au point des solutions à des problèmes qui ne sont pas appelés à disparaître.

En tant qu'activistes environnementaux, notre objectif est qu'on n'ait plus besoin de nous.

Ces messages me sont venus à l'esprit en lisant *The Cathedral Within* de Bill Shore. Ils soulignent tous les deux, de manières différentes, des illusions passées en ce qui concerne l'action sociale. Ces illusions reposaient sur l'idée voulant qu'il soit possible de remédier rapidement aux problèmes sociaux à condition de trouver et de mettre en place les bons outils. Comme nous le révèle la longue histoire des politiques publiques destinées à combattre la pauvreté ou la dégradation de l'environnement, les solutions rapides et faciles sont vraisemblablement des chimères.

Bill Shore offre un aperçu de la façon d'aborder des problèmes sociaux complexes et d'apporter une contribution à leur résolution. Selon lui, les solutions sont perçues comme les grandes cathédrales édifiées dans le passé, résultat du travail d'un nombre incalculable de personnes qui, pour la plupart, n'osaient même pas rêver voir l'aboutissement de ce travail. Il faut un engagement profond pour réussir à placer les briques qui permettront d'atteindre des résultats remarquables et durables.

À l'aide d'exemples inspirants, Shore souligne que les solutions exigent un dévouement indéfectible de la part d'entrepreneurs sociaux qui se sont fait une certaine idée des besoins et qui construisent pour longtemps (pour très, très longtemps). Non seulement ces entrepreneurs se consacrent-ils entièrement à une cause sociale de leur choix, mais ils établissent des institutions autosuffisantes et financièrement autonomes (les cathédrales) qui feront partie des solutions durables aux problèmes sociaux. Ces entrepreneurs réussissent à mettre en commun les forces de nombreuses personnes pour

travailler à une vision certes éloignée, mais ambitieuse et partagée par tous.

Shore propose une idée controversée selon laquelle les institutions qui s'occupent de problèmes sociaux doivent tirer des enseignements, entre autres, des entreprises marchandes. Les raisons sont simples et stratégiques : l'espérance de vie de la plupart des organismes sans but lucratif n'est pas assez longue pour pouvoir s'attaquer aux problèmes à long terme qui les concernent.

Shore évoque le besoin d'avoir des organismes à but non lucratif forts et autosuffisants menant une action efficace et indépendante des financements gouvernementaux à long terme, car de tels financements tendent à varier. Mais ceci limite l'analyse de Shore sur le rôle du gouvernement dans l'édification des cathédrales. En effet, l'expérience contemporaine indique que les solutions à long terme exigent un partenariat étroit entre différents secteurs de la société, y compris les gouvernements, qui jouent un grand rôle dans le financement d'organismes à but non lucratif aux États-Unis, comme partout ailleurs. L'État, la société civile (y compris la famille) et les institutions du marché doivent collaborer pour résoudre des problèmes tels que la pauvreté et le développement durable. Il est toujours possible de tirer des enseignements en puisant dans les forces de chacune de ces institutions, tout en reconnaissant que chacune joue un rôle spécifique que les autres ne peuvent jouer aussi bien.

Bien entendu, créer des partenariats et faire en sorte qu'ils fonctionnent représente un énorme défi. Les travaux du PRP sur l'économie sociale nous apprennent qu'un des défis importants consiste à définir le rôle des gouvernements en matière d'aide, ou plutôt de collaboration, avec les communautés, les entrepreneurs sociaux et les entreprises sociales afin qu'ils puissent prospérer et jouer un rôle indispensable dans la recherche de solutions durables aux problèmes cruciaux qui exigent une attention à long terme.

Co-operative Membership and Globalization

**Brett Fairbairn
et Nora Russell**

**Centre for the
Study of Co-operatives,
Université de Saskatchewan, 2004**

**Compte rendu par
Trent Craddock**

**Agriculture et Agroalimentaire
Canada**

Cet ouvrage renferme les opinions de leaders du monde des coopératives, de praticiens, d'universitaires et de chercheurs sur les problèmes et les possibilités auxquels sont confrontées les coopératives canadiennes au sein d'un nouvel ordre mondial.

Beaucoup de gens perçoivent les coopératives comme une partie intégrante de l'économie sociale du Canada, voire son élément le mieux organisé et le plus solide, financièrement parlant. Comme les coopératives réussissent depuis longtemps à allier avec succès des objectifs sociaux et économiques, elles peuvent également mettre des enseignements en commun avec d'autres entreprises d'économie sociale.

Abordant des sujets comme la démocratie, l'économie et la cohésion sociale, l'affiliation ainsi que le rôle potentiel du gouvernement dans le développement coopératif, les auteurs analysent la mondialisation en tant que processus nécessitant une réorganisation complète des relations.

Karen Philp, ancienne directrice de la Canadian Co-operative Association, admet qu'un grand nombre de coopératives ne sont pas très enthousiastes à l'égard de la mondialisation. Cette observation n'est pas surprenante puisque le but des coopératives consiste à répondre aux besoins des membres locaux. En effet, elles contribuent à contrer les impacts négatifs de la mondialisation en faisant ce que les coopératives ont toujours fait : renforcer leur communauté en encourageant la propriété et le contrôle locaux, l'aptitude des membres de la communauté à diriger et la capacité de faire des changements.

M^{me} Philp reconnaît que les coopératives sont des solutions de rechange potentielles aux nouveaux modèles économiques où la concentration du

pouvoir commercial constitue la norme. Selon elle, les réseaux – aux niveaux local, national et international – représentent les meilleurs atouts du mouvement et permettent aux coopératives d'être attentives et de participer à la mondialisation tout en agissant localement afin d'offrir aux sociétés transnationales des solutions de rechange communautaires.

Les défis de la mondialisation

La mondialisation – caractérisée par l'augmentation du commerce international, un plus grand déplacement de la main-d'œuvre et du capital, l'intensification des communications internationales et l'importance croissante des multinationales – a entraîné des changements importants au sein de la société et de l'économie au Canada.

En tant que processus, la mondialisation a exigé une réorganisation systématique des relations – de nouvelles technologies, une plus forte concentration industrielle, un changement de la réglementation et de nouvelles relations sociales – amenant ainsi les Canadiens à changer leurs pratiques en affaires. Ces changements ont notamment augmenté les mouvements des produits, des personnes et de l'information, ce qui a provoqué une perte du contrôle au plan local.

Les gens les plus riches et les plus instruits ont une facilité d'adaptation plus grande et bénéficient de ces périodes de changements rapides, contrairement à une autre partie de la population qui, selon certains, n'en profite pas. Sous prétexte de réduire les coûts et le déficit, il est arrivé que les gouvernements aient même sacrifié les besoins de cette partie de la population. Par conséquent, bon nombre de personnes considèrent que les organisations commerciales deviennent trop puissantes et que l'économie tombe en

Trent Craddock
est agent principal en
recherches sur les politiques
au Secrétariat aux coopératives à
Agriculture et Agroalimentaire Canada.

rupture d'équilibre. Pour contrebalancer cette tendance, les coopératives peuvent aider à renforcer la position des personnes exclues et à améliorer l'équité au sein de l'économie.

Les réponses des coopératives aux préoccupations liées à la mondialisation

Leslie Brown, professeure à la Mont Saint Vincent University, soutient que les coopératives font partie intégrante d'une économie équilibrée puisqu'elles contrebalancent la concentration de la richesse et de la puissance au sein des grandes sociétés privées.

Les coopératives sont dans une position idéale qui leur permet d'avoir des perspectives mondiales tout en agissant localement puisqu'un grand nombre d'entre elles établissent des contacts aux niveaux national et international grâce aux activités de développement de coopératives et au commerce international qui acheminent vers leurs communautés des produits du monde entier. Quand les coopératives profitent de ces réseaux, elles sont en mesure de trouver leur créneau au sein du nouvel ordre mondial.

Bill Turner, membre du Comité directeur de l'Initiative de développement coopératif du gouvernement du Canada, espère que les coopératives prendront conscience de leur rôle potentiel en aidant leurs membres à s'adapter, à évoluer et à transformer les défis de la mondialisation en possibilités. Il souligne l'importance de comprendre en quoi la mondialisation influence l'adhésion au mouvement coopératif, comment elle stimule le marché concurrentiel et de quelle manière il est possible de saisir les occasions qui se présentent.

L'étude des coopératives forestières du Québec, par Mario Carrier, est un exemple illustratif. Dans son chapitre, il se penche sur le lien entre ces coopératives et le développement économique des communautés qui dépendent de l'industrie forestière. L'auteur observe que les coopératives forestières ont joué un rôle important au sein de l'industrie forestière du Québec et ont eu un impact positif sur les communautés en créant de nouveaux emplois. Il conclut que les coopératives peuvent faire face à la mondialisation tout en renforçant les communautés, grâce à la collaboration entre l'État, les grandes sociétés forestières et la communauté locale.

En tenant compte de l'évolution de la répartition démographique causée par un taux élevé d'immigration par habitant, une diminution du taux de natalité et le vieillissement de la population, Christine de Clercy souligne l'importance de la diversité au sein des leaders du mouvement coopératif et le besoin de recruter des membres issus de groupes sous-représentés. Il est important pour les coopératives de pouvoir accéder à un large éventail d'idées, car le succès ou l'échec dépend de la capacité qu'elles ont de générer des connaissances et d'adopter de nouvelles approches.

Jean-Pierre Girard et Patrick De Bortoli examinent les coopératives de solidarité au Québec – coopératives multilatérales qui comprennent des utilisateurs, des travailleurs et d'autres parties – et concluent que ces organismes maintiennent un juste équilibre entre les intérêts des travailleurs et ceux des utilisateurs. Dans des domaines tels que les soins à domicile, ces coopératives ont connu une croissance exponentielle et se sont avérées un partenariat fructueux entre le bénévolat et l'activité économique.

L'analyse de l'Arctic Co-operatives Limited, par Chris McCarville, démontre que dans les communautés autochtones, les coopératives peuvent servir de modèle de développement démographique axé sur la communauté. Le rôle historique des coopératives dans le Nord a été témoin du développement des infrastructures et des compétences de la communauté et un grand nombre de dirigeants autochtones sont issus du système coopératif. Arctic Co-operatives Limited a permis aux communautés de mettre leurs ressources en commun et de créer un réseau efficace pour élever le niveau de développement économique de la région.

En ces temps de transformation sociale, les coopératives qui réussissent doivent être conscientes du profil des membres qui font partie de leur organisation et éviter de les tenir pour acquis. En tant qu'organismes d'entraide dont l'objectif est de servir leurs membres, les coopératives doivent continuer à être plus à l'écoute des besoins des consommateurs que d'autres entreprises. D'autre part, la distance géographique étant moins importante, les communautés de membres doivent être redéfinies, ce qui obligera les coopératives à considérer une nouvelle vision de la communauté.

Daniel Côté a étudié la coopérative laitière Agropur afin de mieux comprendre comment une grande coopérative dont les membres sont dispersés réussit à maintenir leur engagement et l'esprit de communauté au sein d'un environnement exigeant et de plus en plus complexe. Son étude de cas démontre que le succès d'Agropur est dû à la forte participation des membres à la prise de décisions ainsi qu'à de nombreuses activités de formation, d'information et de

consultation auprès des membres, ce qui donne lieu à une loyauté accrue et crée un avantage concurrentiel sur le marché.

Conseil au gouvernement

En conclusion, Brett Fairbairn recommande que les coopératives, en tant qu'organismes d'assistance mutuelle, aident les gouvernements à atteindre des objectifs de politiques plus généraux et établissent le bien-fondé d'un environnement de politiques gouvernementales favorables aux coopératives. Il recommande notamment que la contribution des coopératives passe par :

- l'amélioration de l'autonomie, l'exercice de l'autorité et du contrôle locaux ainsi que de la capacité d'adaptation au changement;
- le renforcement de la cohésion sociale en permettant aux citoyens de travailler ensemble à l'atteinte d'objectifs communs;
- l'amélioration du potentiel des groupes exclus, tels que les personnes et les communautés défavorisées;
- des normes plus strictes au sein des entreprises en matière de responsabilité communautaire;
- la création de solutions locales aux besoins en soins de santé et autres besoins sociaux.

Les gouvernements qui offrent leur soutien devraient encourager les coopératives tout en laissant aux membres et aux dirigeants le soin de s'occuper des affaires courantes. Par conséquent, Fairbairn laisse entendre que le soutien du gouvernement devrait être axé sur les secteurs tels que la recherche, l'éducation et l'assistance technique. De plus, le gouvernement devrait s'assurer de rendre les coopératives admissibles aux programmes en place.

[Traduction] Ayant connu des débuts modestes au 19^e siècle, le mouvement coopératif est devenu une force importante de la société civile mondiale, que ce soit du point de vue de l'affiliation ou de l'impact. Plus de 760 millions de personnes font partie de ce secteur et on retrouve des coopératives dans presque tous les domaines de l'activité humaine et ce, dans plus d'une centaine de pays. En tant qu'organismes au service des personnes axés sur l'équité, la solidarité et l'entraide, les coopératives sont un catalyseur d'expansion entrepreneuriale et un facteur important de stabilité et de cohésion sociale. De plus, elles offrent des services essentiels tels que des logements à prix abordables, des services publics, une infrastructure, des soins de santé, des services financiers et sociaux ainsi que des services d'assurance.

Koffi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, septembre 2003, <www.un.org/apps/sg/sgstats.asp?nid=479>.

Les initiatives du gouvernement du Canada en matière d'appui aux coopératives

Le gouvernement du Canada est conscient du rôle important des coopératives dans l'atteinte des objectifs de politiques générales et il adopte une perspective conforme à celle des Nations Unies. Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral s'est rapproché de l'environnement de politiques favorable que recommande Brett Fairbairn grâce à l'Initiative de développement coopératif (IDC) et à l'inclusion des coopératives au sein des initiatives prévues en matière d'économie sociale.

L'IDC, qui offre son soutien aux coopératives, comprend deux composantes. Le volet « Services conseils » fournit une expertise aux coopératives et est offert par la Canadian Co-operative Association ainsi que par le Conseil canadien de coopération et ses organismes affiliés du secteur des coopératives dans l'ensemble du pays. Le volet « Innovation et recherche », offert par le Secrétariat aux coopératives du gouvernement du Canada, fait la démonstration et l'étude

d'applications novatrices du modèle coopératif dans des secteurs jugés prioritaires par le gouvernement fédéral. Les demandes dans le cadre du programme de l'IDC ont sensiblement dépassé les ressources disponibles, ce qui dénote un intérêt considérable envers les services offerts par le programme¹.

Le budget de 2004 renferme des mesures de soutien beaucoup plus axées sur le secteur de l'économie sociale. Elles visent notamment les coopératives, qui représentent une part importante de l'économie sociale².

Notes

- 1 Pour toute information supplémentaire concernant l'Initiative de développement coopératif du gouvernement du Canada, consultez l'adresse suivante : <www.agr.gc.ca/policy/coop/information_f.phtml>.
- 2 Pour toute information en ce qui concerne le budget de 2004, consultez le site web du ministère des Finances à l'adresse suivante : <www.fin.gc.ca/budtoce/2004/budliste.htm>.

Une analyse réticulaire du capital social et de la santé

Résultats et limites

Louise Bouchard
Université d'Ottawa

Jean-François Roy
Université d'Ottawa

Solange van Kemenade
Agence de santé publique
du Canada¹

Louise Bouchard est chercheuse auprès de l'Institut de recherche sur la santé des populations à l'Université d'Ottawa.

Jean-François Roy est candidat au doctorat en santé des populations à l'Université d'Ottawa.

Solange van Kemenade est analyste principale de recherche et de politiques à l'Agence de santé publique du Canada.

Dans le domaine de la santé, plusieurs études montrent une influence positive du capital social au niveau : de la promotion de la santé (ex. réduction des maladies infectieuses, prévention des comportements à risque, amélioration de la santé maternelle et infantile); de la prise en charge de la santé (ex. justice sociale, participation communautaire); des mécanismes psychosociaux (ex. soutien social, inclusion sociale) (Kawachi et coll., 1999 Berkman et Glass, 2000).

Dans ce contexte, l'Agence de santé publique du Canada conduit depuis 2001 un projet sur le capital social. Les analystes de la Division de la recherche sur les politiques (DRP) ont contribué au développement des connaissances sur le concept, ont proposé des indicateurs pour les enquêtes de santé, ont examiné la manière de traduire ce concept en politiques et programmes et ont suggéré des indicateurs pour être inclus dans les outils d'évaluation et de planification des interventions communautaires financées par l'Agence et Santé Canada.

En 2004, la DRP s'est associée à des chercheurs de l'Institut de recherche en santé des populations de l'Université d'Ottawa pour faire une analyse des données issues de l'Enquête sociale générale (ESG), cycle 17, sur l'engagement social au Canada réalisée en 2003. Les objectifs de cette étude étaient d'une part d'explorer la possibilité de conceptualiser une définition réticulaire du capital social à partir de l'ESG et d'autre part d'examiner la relation entre le capital social ainsi défini et la santé². Nous présentons brièvement dans ce texte les démarches théorique et méthodologique visant à l'élaboration d'un modèle pour opérationnaliser le concept de capital social à partir des variables contenues dans l'ESG, les conclusions les plus significatives issues de notre analyse et quelques-unes de ses limites.

L'amélioration des outils de collecte de l'information sur le capital social à l'échelle nationale constitue un pré-requis dans l'utilisation plus intensive des résultats dans l'élaboration des politiques.

Le modèle d'analyse utilisé

Le modèle a été construit en partant d'une définition du capital social basée sur l'approche réticulaire. Selon cette approche (Lin, 1995 et 2001, Lévesque, 1999 et 2000, Van Der Gaag et Snijders, 2005) le capital social réfère aux réseaux de relations sociales qui peuvent fournir un accès à des ressources et à du soutien. Le gouvernement fédéral par le biais du Projet de recherche sur les politiques a également favorisé cette approche dans la réflexion entamée sur l'utilisation du capital social comme un instrument de politique publique (PRP, 2003)³.

Les réseaux sociaux sont formés par l'entourage immédiat de la personne (liens forts) et par des réseaux secondaires (liens faibles). Ces réseaux générateurs du capital social sont dynamiques; ils peuvent être épisodiques et rattachés à un contexte précis (PRP, 2003) ou dans d'autres cas, ils peuvent être de longue durée.

Le modèle inclut deux dimensions : la structure des réseaux et les ressources des réseaux (voir le tableau 1). La structure du réseau est constituée de trois indicateurs : la taille du réseau de liens forts hors du ménage, la taille du réseau avec les organisations, et la réciprocité dans les réseaux. Les ressources véhiculées par le biais des réseaux sont évaluées par trois indicateurs : un indice de soutien social total, un indice de soutien social instrumental, et le bénévolat.

Deux modèles de régression logistique ont été développés. Le premier modèle mesure l'influence des caractéristiques sociodémographiques sur les indicateurs de santé. Le second modèle

TABLEAU 1

Modèle d'analyse du capital social

Dimensions du capital social	Indicateurs
Structure des réseaux	<ul style="list-style-type: none">• Taille du réseau de liens forts hors du ménage• Taille du réseau avec les organisations• Réciprocité
Ressources des réseaux	<ul style="list-style-type: none">• Indice de soutien social total• Indice de soutien instrumental• Bénévolat

mesure les indicateurs de capital social tout en contrôlant l'effet des caractéristiques sociodémographiques.

Les résultats de l'analyse⁴

Bien que plusieurs variables nécessaires à l'analyse des réseaux manquent dans l'ESG, cycle 17, le modèle constitué à partir des variables disponibles a tout de même permis une certaine appréciation de la valeur du capital social possédé par les individus. Les résultats plus importants se résument ainsi :

- La taille du réseau des liens forts est reliée positivement à l'état de santé autoévaluée des répondants.
- La taille du réseau de liens avec les organisations (liens faibles) est également associée positivement à l'état de santé autoévaluée des répondants.
- Une relation de réciprocité entre les membres d'un réseau social est reliée à la bonne santé. Les gens qui ont à la fois fourni et reçu de l'aide de la part de leur famille, des voisins, ou des amis sont plus susceptibles de déclarer un bon état de santé que ceux qui ne disposent d'aucune relation d'aide réciproque.
- L'aide reçue afin d'accomplir ou de faciliter les activités quotidiennes

(travaux domestiques, transport, soins des enfants) présente une relation positive avec la santé. Le soutien instrumental exercerait probablement un rôle plus significatif sur la santé que le soutien émotif.

- Le fait de s'être impliqué de manière bénévole est associé de manière positive à l'état de santé autoévaluée des répondants.

Les limites de l'analyse

La conceptualisation du capital social adoptée par le cycle 17 de l'ESG met l'accent sur la participation sociale, les normes de réciprocité et la confiance plus que sur les réseaux sociaux. Dans ce sens, l'enquête s'inspire davantage de la perspective de Putnam (2000) sur le capital social et moins de celle des théoriciens de l'approche réticulaire. L'enquête comprend une série d'indicateurs sur les réseaux sociaux et familiaux, incluant le soutien social, la participation communautaire et politique, le bénévolat et le don et quelques variables de résultats dont la santé et le bien-être, les limitations d'activités, et le stress. Les variables propres à une analyse de réseau demeurent limitées. Les principales lacunes identifiées sont décrites brièvement ci-dessous.

La taille du réseau

Dans notre indicateur de taille du réseau de liens forts hors du ménage, la taille représente une approximation⁵ du nombre d'amis proches, d'amis « moins proches », de nouveaux contacts et de membres de la famille qui n'habitent pas avec le répondant mais avec lesquels celui-ci entretient des relations. L'enquête permet uniquement d'approximer la taille du réseau de liens forts hors du ménage, car les liens entretenus par le répondant à l'intérieur du ménage n'ont pas été comptabilisés. Reconstruire le réseau complet de liens forts n'a pas été possible au cours de cette analyse.

Tel que construit pour les analyses, la taille du réseau de liens avec les organisations représente le nombre d'organisations ou de clubs sociaux desquels le répondant était un membre ou un participant actif au cours des 12 mois précédant la collecte des données. Considérant que les individus peuvent développer une diversité de liens sociaux par leur engagement dans les organisations, l'indicateur peut être perçu comme une approximation du réseau de liens faibles. Toutefois, l'analyse ne permet pas de déterminer quels types d'organismes seraient les plus bénéfiques pour la santé des répondants.

La diversité socio-démographique

La diversité socio-démographique est une dimension importante de la structure d'un réseau. Un réseau social à la composition diversifiée est plus susceptible de permettre à ses membres un accès à des ressources plus diversifiées qu'un réseau homogène.

Bien que l'enquête contienne des variables relatives à la diversité, elles n'ont pas été intégrées au modèle, car les informations ne précisent pas

si les réseaux sont composés par des gens ayant des revenus ou niveaux d'éducation supérieurs ou inférieurs aux répondants.

La réciprocité

L'indicateur de réciprocité du modèle indique la présence de relations réciproques d'aide dans le réseau social des répondants. Cet indicateur a été construit en vérifiant si le répondant entretient des relations d'aide avec ses amis, sa famille ou ses voisins et si, en retour, il reçoit de l'aide en provenance de la même catégorie de contacts. Par contre, l'analyse des échanges ne permet pas de conclure sur la fréquence des échanges, ni la qualité de la réciprocité.

Le soutien social

On distingue généralement trois types de soutien social (Berkman et Glass, 2000) : le soutien social émotif, le soutien social instrumental, et le soutien pour la résolution de problème. La première limite est que les données disponibles ne permettent pas d'évaluer avec précision ces trois dimensions du soutien social. C'est pourquoi, pour les fins de notre analyse, deux indices de soutien social ont été créés. Le premier, le soutien social total est obtenu par la sommation de toutes les formes de soutien reçues par les répondants. Le second, le soutien instrumental, est la seule dimension du soutien social pour laquelle les données disponibles permettent de réaliser une analyse plus fine. Il renvoie aux aspects instrumentaux du soutien social. La deuxième limite est que l'enquête ne permet pas d'identifier les répondants ayant eu besoin de soutien a priori. Par ailleurs, l'enquête ne permet pas d'estimer le volume, la diversité ou l'intensité du soutien reçu.

Bénévolat

Des analyses subséquentes de l'enquête pourraient s'intéresser à l'incidence sur la santé de différents types de bénévolat. La prudence s'impose avant d'établir une causalité entre le fait d'être impliqué dans des activités bénévoles et le fait d'être en bonne santé.

Avenues à explorer

Le potentiel d'analyse par les données de l'ESG cycle 17 est appréciable. Toutefois, le perfectionnement et la standardisation d'un outil du capital social permettant de mieux mesurer les types de réseaux et de ressources semblent nécessaires afin de parfaire notre compréhension des liens entre la santé et le capital social.

La première étape de notre recherche a été consacrée à bâtir le modèle d'analyse pouvant être appliqué au cycle 17 de l'ESG permettant ainsi une première exploration des données issues de cette enquête. Les prochaines analyses examineront les relations entre le capital social et la santé sous plusieurs angles : les différences par groupes d'âge, par sexe, par niveau socio-économique ou par région géographique.

Ce type d'analyse pourrait être très utile pour identifier des groupes particulièrement affectés par le manque ou la faiblesse de leurs réseaux sociaux, la rareté des échanges de réciprocité, et le manque de soutien social global ainsi que du soutien instrumental. Les analyses pourront révéler également quelles sont les situations de vulnérabilité dans les parcours de vie et quel type de soutien est requis dans ces circonstances.

Par ailleurs, bien que les résultats trouvés convergent en termes généraux avec les résultats d'autres enquêtes

nationales du même type, un examen approfondi permettra d'en dire davantage sur les similitudes et les différences, notamment en ce qui concerne les conclusions autour du type de soutien requis pour le maintien d'une bonne santé.

La lecture attentive de ces résultats devrait permettre de mieux orienter les politiques et programmes de santé publique, ainsi que de mieux connaître les groupes de la population canadienne les moins nantis en termes de ressources sociales afin d'améliorer la planification et l'allocation de ressources supplémentaires.

Bibliographie

- Berkman, L., et T. Glass. 2000. « Social Integration, Social Networks, Social Support, and Health » dans L. Berkman et I. Kawachi, éd., *Social Epidemiology*, New York: Oxford University Press, pp. 137-173.
- Kawachi, I., B.P. Kennedy, et R. Glass. 1999. « Social Capital and Self-Rated Health: A Contextual Analysis », *American Journal of Public Health*, 89(8): 1187-1193.
- Lévesque, M. 2000. *Le capital social comme forme sociale de capital : reconstruction d'un quasi-concept et application à l'analyse de la sortie de l'aide sociale*, thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.
- Lévesque M, et D. White D. 1999. « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et politiques*, n° 41, p. 23-33.
- Lin, Nan. 1995. « Les ressources sociales : une théorie du capital social », *Revue française de sociologie*, vol. XXXVI, p. 685-704.
- Lin, N. 2001. *Social Capital: A Theory of Social Structure and Action*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Projet de recherche sur les politiques. 2003. *Capital social : Miser sur une approche fondée sur les réseaux*, document de travail provisoire, octobre.
- Putnam, R. 2000. *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York: Simon et Schuster.

Van Der Gaag, M, et T. Snijders. 2005. « The Resource Generator: Social Capital Quantification with Concrete Items », *Social Networks*, 27: 1-29.

Notes

- 1 Les auteurs tiennent à remercier Sylvie Desjardins, directrice intérimaire de la Division de la recherche sur les politiques pour avoir encouragé cette recherche. Maurice Lévesque, professeur au Département de sociologie de l'Université d'Ottawa, a fourni tout au long de cette étude un soutien méthodologique pour l'analyse des données qui fut essentiel à la réalisation de ce travail. Sandra Franke, du Projet de recherche sur les politiques a su nous apporter de précieux commentaires pour orienter notre réflexion et bonifier la recherche. Louise Plouffe, de la Division des aînés et du vieillissement a suivi attentivement notre démarche en nous encourageant et en posant des bonnes questions. Enfin, Serge Tanguay, de la Division de la recherche sur les politiques nous a fourni du conseil au moment du traitement des données.
- 2 Le rapport issu de cette analyse a été publié par le Projet de recherche sur les politiques dans la série *Documents de travail en ligne*.
- 3 Cette définition a été adoptée par plusieurs ministères fédéraux.
- 4 Les résultats sont présentés en détails dans une annexe de la version en ligne de cet article disponible sur le site web du PRP.
- 5 Il s'agit d'une approximation du nombre de relations entretenues par les répondants puisque les données de l'ESG ont été collectées sous la forme de catégories et ne permettent donc pas de savoir le nombre exact de relations. La taille du réseau de liens forts a été obtenue en transformant les données de l'ESG de manière à attribuer à chaque catégorie sa valeur médiane. Les valeurs médianes ont ensuite été additionnées afin de créer une approximation de la taille du réseau de liens forts pour chaque répondant.



Étude de cas de la fonction publique fédérale : Note d'information

Novembre 2005

Dans le cadre du projet interministériel Vieillessement de la population et flexibilité des parcours de vie, le projet de recherche sur les politiques étudie les conséquences possibles du vieillissement de la main-d'œuvre de la fonction publique fédérale. Cette étude a été réalisée par le PRP, avec la collaboration du Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique et Statistique Canada.



Encourager les choix touchant le travail et le départ à la retraite

Octobre 2005

Ce rapport détermine l'importance du risque économique pour la société que posent le vieillissement de la population et, en particulier, le départ à la retraite des baby-boomers. Il insiste sur la nécessité de maintenir une économie saine et de continuer à faire preuve de prudence sur le plan budgétaire tout en respectant la possibilité et aussi la nécessité pour les individus d'exercer des choix dans leur intérêt personnel bien compris ainsi que celui de la famille et de la société.